

Une SAQ
tourn e vers l'avenir

Rapport annuel



2	Faits saillants
3	Message de la présidente du conseil d'administration
4	Message du président et chef de la direction
5	Comité de direction
6	Notre mission, notre vision et nos valeurs

7 Revue des activités

Une SAQ tournée vers l'avenir :

7	Pour nos clientèles
15	Avec nos équipes
19	Pour la communauté

25 Tendances

33 Finances

34	Reddition de comptes
35	Données commerciales
36	Revue financière
43	Répartition du prix de vente
44	États financiers
86	Informations trimestrielles
88	Rétrospective des 10 derniers exercices

94 Gouvernance

95	Rapport du conseil d'administration
95	Rapports d'activité des comités
98	Informations sur les membres du conseil d'administration
113	Rémunération des dirigeants et des dirigeantes
116	<i>Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État</i>
117	Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française
117	Règles d'éthique
118	Évaluation de l'efficacité et de la performance
118	Bilan de notre Plan stratégique 2024-2026
121	Accès à l'information et protection des renseignements personnels

122 Responsabilité sociétale de l'entreprise

124	Bilan 2025-2026 de la mise en œuvre de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028
138	Divulgaration ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

OFFRE EXCLUSIVE

DÉCOUVREZ
L'EXCELLENCE
DES VINS DU CHILI



ARRIVAGE

EN LIGNE SEULEMENT

les nouveautés
de la semaine



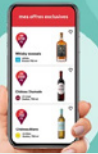
quantité limitée

CETTE SEMAINE DANS L'APPLI

plus d'offres
personnalisées
à votre goût!



encore plus de
produits à découvrir



CARTE-CADEAU VIRTUELLE

à un clic
du cadeau idéal



RECETTE

crevettes à l'ail sur
risotto au pesto



MARQUEZ DES POINTS
AVEC VOTRE MAMAN

J'achète



IDÉE COCKTAIL



ALCOOL + LIQUEUR

COSMO AMANDINE

Nouveau
prêt-à-boire

WARD
VODKA



PLUS QUE 4 JOURS

SAQ

Ensemble, redonnons
aux Banques alimentaires
du Québec



faites un don à la caisse
ou achetez un produit
Origine Québec



J'achète local

CHERCHE
PAS
AILLEURS

LES PRÊTS-À-BOIRE
À BASE DE SPIRITUEUX
SONT À LA SAQ.

GRAND APÉRO
30-31 AOÛT

DÉGUSTER
UN COCKTAIL

MANGER UN
BOL POKE



REPENSE
TON CLASSIQUE
DE DÉMÉNAGEMENT

LES PRÊTS-À-BOIRE
À BASE DE SPIRITUEUX
SONT À LA SAQ

INSPIRATION

la Bourgogne
à table



POP

LES VINS ET LES SPIRITUEUX
EN VEDETTE

du jeudi au dimanche
1881, avenue du Mont-Royal Est

ARRIVAGE

EN LIGNE SEULEMENT

les suggestions
de la semaine



VOTRE OFFRE EXTRA
EST ARRIVÉE



de nouvelles découvertes
à déguster et à commander en ligne



Je découvre

NOUVEAUX
PRODUITS

coffret découverte
distilleries du Québec



faites des heureux
avec le cadeau parfait!

J'achète en ligne



ORIGINE
QUÉBEC

LES VINS
les mieux notés
des clients

offrez un cadeau
qui a du goût



faites pop!
avec les bulles d'ici



je magasine

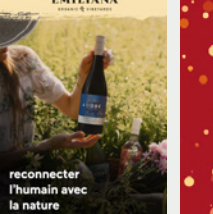


une sélection
festive pour
vos cadeaux
et réceptions

je découvre

EMILIANA

reconnecter
l'humain avec
la nature



IDÉES-CADEAUX
pour marquer
des points chez
vos hôtes

0,5%
d'alcool
et moins

je découvre



PRODUITS À
0,5% D'ALCOOL ET MOINS

adoptez le
changement avec
goût et variété

je découvre



INSPIRATION

la magie des fromages
et bulles d'ici



dans la boule
de cristal
de nos experts,
Eric et Julie

Je lis

des petits
plaisirs pour
le portefeuille

11,40\$ 11,35\$



suggestions
pour le Nouvel
An lunaire



je magasine



COCKTAILS

le goût
des vacances



échangez
vos points
pour participer

jusqu'au 11 mars

je magasine

je découvre



INSPIRATION

découvrez tous nos
accords classiques
ou modernes

Je découvre

INSPIRATION

des produits 0,5 % à
savoir ou à mixer



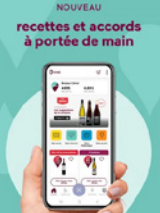
COCKTAILS

le temps des sucres
à siroter




NOUVEAU

recettes et accords
à portée de main



CANTILLON GUEUZE

LAPHROAIG CAIRDEAS 2025, ISLAY SINGLE MALT

je participe



PRESTIGE

SPIRITUEUX
ET BIÈRES
D'EXCEPTION

JUSQU'AU 8 MARS



INSPIRATION

trinquez à la
Saint-Patrick



je magasine



ARRIVAGE

ces vins français
qui font jaser

EN LIGNE SEULEMENT

du 19 au 25 mars

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES

rencontre avec
la vigneronne
Éléonore Latour

Je lis

INSPIRATION

produits du Québec
pour la cabane
à sucre



légers
en alcool

je magasine



PRODUITS LÉGERS EN ALCOOL

teneur en
alcool réduite,
plein de goût

PROVA
PORTUGAL

une dégustation
de vins portugais

mercredi 22 avril à Montréal



DERNIÈRE CHANCE
- EN LIGNE -

mettez la main
sur les dernières
bouteilles



INSPIRATION

5 accords
pastille-plat
pour Pâques



RECETTE

salade étagée au
crabe des neiges



événement
s'inspire

je m'inscris



À L'AFFICHE DE 5 À 7

LES
HÉROS
DE
L'APÉRO

Faits saillants financiers

Exercices clos les 28 mars 2026 et 29 mars 2025
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2026	2025	Variation en %
Résultats financiers			
Ventes	4 069,9 \$	4 042,0 \$	0,7 %
Bénéfice brut	2 061,2	2 019,5	2,1
Charges nettes	672,0	618,7	8,6
Résultat net	1 389,2	1 400,8	(0,8)
Résultat global	1 388,3	1 399,0	(0,8)
Situation financière			
Actif total	1 374,0 \$	1 398,9 \$	(1,8)%
Immobilisations corporelles et incorporelles	426,8	327,0	30,5
Fonds de roulement net	(398,9)	(296,5)	34,5
Passif non courant	249,4	268,4	(7,1)
Capitaux propres	31,4	32,3	(2,8)
Ventes par réseaux			
Succursales et centres spécialisés	3 707,8 \$	3 682,1 \$	0,7 %
Grossistes-épiciers	362,1	359,9	0,6
Total	4 069,9 \$	4 042,0 \$	0,7 %
Ventes par catégories de produits			
Vins	2 773,4 \$	2 745,7 \$	1,0 %
	155,8 L	161,4 L	(3,5)
Spiritueux	1 113,4	1 126,5	(1,2)
	28,3 L	29,7 L	(4,7)
Bières, cidres et prêts-à-boire	183,1	169,8	7,8
	25,7 L	25,3 L	1,6
Total	4 069,9 \$	4 042,0 \$	0,7 %
	209,8 L	216,4 L	(3,0)%
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux	2 607,5 \$	2 608,6 \$	0,0 %

Des informations complémentaires sont présentées dans la section Finances disponible dès la page 33 du présent Rapport.



Message de la présidente du conseil d'administration

Depuis près de 20 ans, j'ai le privilège de contribuer à l'évolution de la Société des alcools du Québec (SAQ), une entreprise publique qui occupe une place unique au Québec.

Cette place unique, la SAQ la doit à l'importance qu'elle accorde à l'équilibre entre sa vocation commerciale et sa responsabilité sociétale. Chaque année, elle remet des sommes importantes au Trésor québécois, aidant ainsi directement au financement des services publics, elle assure une vente responsable de l'alcool au bénéfice de sa clientèle et de la collectivité et elle s'implique concrètement dans nos communautés en soutenant des causes et des initiatives qui comptent pour les gens d'ici. C'est cette mission au service des Québécois et des Québécoises qui fait toute sa valeur.

J'accorde une importance toute particulière à la gouvernance et à l'éthique, convaincue qu'elles sont des fondements essentiels de la confiance du public envers une société d'État. Je crois fermement au rôle stratégique du conseil d'administration pour en assurer une gestion rigoureuse, responsable et transparente dans le meilleur intérêt du Québec. J'ai à cœur que chacune de nos décisions s'inscrive dans cette perspective.

Au cours de la dernière année, j'ai eu la chance de participer à l'élaboration du Plan stratégique 2027-2030. Ce travail collectif a été un moment fort, un exercice qui nous a permis de réfléchir ensemble à ce que nous souhaitons pour l'avenir de la SAQ : une société d'État plus près de ses clientèles, plus agile, plus à l'écoute et plus réactive face aux besoins qui évoluent rapidement et tout aussi présente dans la collectivité.

La SAQ est entre bonnes mains, portée par des équipes, un comité de direction et un conseil d'administration engagés, prêts à écrire la suite au bénéfice des Québécois et des Québécoises. Je tiens d'ailleurs à leur exprimer ma sincère reconnaissance pour leur professionnalisme, leur savoir-faire et leur passion au quotidien. Ils et elles contribuent tous et toutes au succès et à la crédibilité de l'entreprise.

Je tiens finalement à souligner l'arrivée de M^{mes} Dominique Savoie, Anne-Julie Lapensée et Dominique-Ann Coffin au sein du conseil d'administration. Leur expertise, leur engagement et leur regard neuf seront des atouts précieux pour poursuivre le travail amorcé. Je remercie par ailleurs chaleureusement M^{me} Roxanne Hamel et M. Marc Tremblay, qui ont cessé d'agir à titre d'administrateur(trice)s en 2025-2026, pour leur précieuse contribution au cours des dernières années.

Johanne Brunet
Présidente du conseil d'administration



Message du président et chef de la direction

Satisfaire nos clientèles, créer de la valeur pour le Québec et inspirer la fierté des Québécois et des Québécoises. Si j'avais à résumer notre exercice 2025-2026 en trois grands chantiers, ce sont ceux que je choisirais. Ils témoignent du travail qu'on a accompli et nous donnent l'élan nécessaire pour aborder la suite avec ambition.

La SAQ s'est toujours développée dans un environnement changeant. En 105 ans, on a su s'adapter aux goûts des clientèles, intégrer les nouvelles tendances, tirer parti des technologies et respecter une réglementation en constante évolution. Ces dernières années, un nouveau défi s'est imposé : le ralentissement de la consommation d'alcool. Si ce ralentissement est une bonne chose en soi, c'est aussi un défi pour nous, parce que, comme société d'État, on a à cœur de maintenir notre contribution économique au Québec tout en faisant des ventes responsables.

Encore une fois, la SAQ remettra près de 1,4 milliard de dollars au Trésor québécois. Cette performance constante démontre la solidité de notre modèle public et l'engagement exceptionnel de nos équipes, que je remercie. C'est également le résultat d'efforts collectifs, déployés jour après jour, pour mieux comprendre notre environnement et nous préparer pour l'avenir. Parce qu'on le sait : pour créer de la valeur durable, il faut être à la bonne place au bon moment. L'année écoulée nous a précisément permis de nous positionner pour la suite.

En 2025-2026, en plus de servir au quotidien notre clientèle avec un taux de satisfaction remarquable de 94 %, on a mené des tests pilotes qui font déjà évoluer notre réseau de vente, avancé la construction de notre Centre de distribution automatisé à Montréal et poursuivi des discussions importantes qui ont nourri la conception de notre Plan stratégique 2027-2030. Je vous invite d'ailleurs à parcourir notre Rapport annuel 2026 pour découvrir l'étendue de nos réalisations.

Alors que l'application de notre Plan stratégique 2024-2026 arrive à terme, on avance avec confiance. Confiance en notre vision, en nos équipes et en notre capacité de réaliser le nouveau Plan qui s'en vient. Mais surtout, on avance avec fierté. Fierté d'avoir préparé l'avenir, tout en demeurant une entreprise pertinente et utile pour les Québécois et les Québécoises d'aujourd'hui. La SAQ est un modèle public et unique auquel je crois profondément. Je m'engage avec mes collègues à continuer d'en assurer la pérennité.

Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement toute la grande équipe de la SAQ pour sa passion, son agilité et son engagement. Merci aussi aux membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur soutien et leurs précieuses recommandations sous la présidence de M^{me} Johanne Brunet.

Jacques Farcy
Président et chef de la direction

Comité de direction



Première rangée :

Édith Filion

Vice-présidente et cheffe de la direction financière

Jacques Farcy

Président et chef de la direction

Isabelle Dufour

Vice-présidente, Exploitation des réseaux de vente

Marie-Hélène Lagacé

Vice-présidente, Affaires publiques, communications et responsabilité sociétale

Martine Comtois

Vice-présidente, Affaires corporatives et secrétaire générale

Sandrine Bourlet

Vice-présidente, Commercialisation

Deuxième rangée :

Frédéric Carcopino

Vice-président, Technologies de l'information

Luc Bourdeau

Vice-président, Développement stratégique – Chaîne d'approvisionnement

Alexandre Côté

Vice-président, Talents et expérience employé

Martin Lévesque

Vice-président, Opérations – Chaîne d'approvisionnement



NOTRE MISSION

La Société des alcools du Québec (SAQ) a pour mission de faire le commerce responsable des boissons alcooliques en offrant une vaste gamme de produits de qualité dans toutes les régions du Québec. Elle fait son commerce dans le respect des communautés et de l'environnement en s'assurant de créer de la valeur pour la population du Québec et d'offrir une expérience client inégalée.

NOTRE VISION

Inspirer la fierté des Québécois et des Québécoises

- en faisant vivre une expérience mémorable et personnalisée à toutes nos clientèles;
- en misant sur le talent de nos gens et en leur offrant un environnement de travail où ils peuvent s'épanouir;
- en appliquant les plus hauts standards de gestion et de gouvernance pour redonner le maximum aux Québécois et aux Québécoises; et
- en plaçant le bien collectif au cœur de toutes nos décisions.

NOS VALEURS

Passion

On aime découvrir, déguster et partager. On aime les histoires qui se cachent derrière les produits et celles que nos clientèles nous racontent. Notre passion des gens et de ce qu'on fait nous pousse à évoluer et à offrir le meilleur de nous-mêmes.

Collaboration

Parce que, ensemble, on va plus loin, la collaboration, l'entraide et le partage sont au cœur de notre quotidien. Ce sont les relations que l'on cultive, autant entre nous qu'avec le monde, qui nous propulsent vers l'avant.

Inclusion

En reconnaissant la valeur de tout un chacun, on façonne une culture d'entreprise accueillante et respectueuse qui valorise une diversité nous permettant de voir toujours plus grand.

Responsabilité

Comme l'alcool n'est pas un produit banal, nous avons à cœur de laisser une empreinte positive autour de nous. C'est cet engagement à contribuer au bien collectif qui nous pousse à prendre des décisions éclairées, durables et responsables.



Revue
des
activités

20
26

Tournée vers l'avenir...

Pour nos clientèles

Nos clientèles évoluent et nous aussi !
Au cours du dernier exercice, on a multiplié les actions et les projets pilotes afin de mieux répondre à leurs nouvelles attentes. Ce qu'on veut : offrir des parcours simples, accessibles et cohérents, adaptés aux besoins réels de nos clientèles et proposer, chaque fois que possible, une expérience plus personnalisée.



Centre de distribution automatisé, novembre 2025

Du choix, c'est toujours gagnant !

On offre à nos clientèles une sélection impressionnante : près de 15 300 produits

dont près de **4 000** sont disponibles dans SAQ.COM. Si on ajoute les produits d'importation privée, l'offre totale atteint près de 38 000 produits. Cet assortiment unique de vins, bières, spiritueux et prêts-à-boire existe grâce aux liens solides qu'on entretient avec nos partenaires et nos quelque 5 900 fournisseurs répartis dans 77 pays.

Un Centre de distribution automatisé en construction

L'avenir, c'est le choix, la rapidité et la simplicité. On le sait et on se prépare pour ça. Au cours de la dernière année, on a franchi une étape importante avec l'agrandissement de notre Centre de distribution de Montréal et le début de l'installation de l'équipement de stockage et de préparation automatisée des commandes. Cet équipement sera mis en service à l'automne 2027 et, une fois pleinement opérationnel à l'automne 2028, il permettra d'offrir dans SAQ.COM jusqu'à 20 000 produits avec une livraison accélérée. Derrière cette avancée technologique, il y a surtout le désir profond d'être encore plus près de nos clientèles, au moment où ça compte.

Les produits tendances, encore plus accessibles

Les prêts-à-boire, les produits à 0,5 % d'alcool et moins, les produits québécois et les options à petits prix ont toujours la cote ! Au cours de la dernière année, on s'est assurés de suivre l'évolution des goûts de nos clientèles et de renouveler nos catégories pour être encore plus en phase avec ce qu'elles veulent savourer dans leurs verres.

SAQ



SAQ

LE 12 SEPT. J'ACHÈTE UN VIN QUÉBÉCOIS



ORIGINE
QUÉBEC



Les incontournables produits québécois

Les produits d'ici sont bons, ils font partie de nos habitudes d'achat et, clairement, les Québécois et les Québécoises les aiment de plus en plus. Pas étonnant que la journée thématique du 12 septembre « J'achète un vin québécois » ait connu un si beau succès.

Ce jour-là, les ventes de produits d'ici ont été quatre fois plus élevées qu'à l'occasion d'un vendredi habituel !

Encore cette année, on a pris part à la Semaine du cidre du Québec et on en a profité pour les mettre de l'avant. Nos clientèles ont été ravies et ont répondu présentes !



On a aussi repensé notre offre de spiritueux québécois pour la rendre plus simple et plus efficace, tout en nous permettant d'accueillir des nouveautés qui plaisent à notre clientèle.

Par ailleurs, au cours des derniers mois, on a proposé, dans quelques-unes de nos succursales, les tonics et sodas de la marque québécoise 1642 afin de tester l'intérêt de nos clients et clientes à compléter leur panier d'achat sur place avec ces produits. L'idée est simple : leur offrir chez nous tout ce qu'il faut pour préparer de délicieux cocktails. Vu l'excellent accueil reçu, on étendra sous peu cette initiative à d'autres de nos succursales.



10

Les Zones SAQ pour plus de proximité

Nos clientèles nous demandent plus d'accessibilité. C'est avec cette demande en tête qu'on a créé les « Zones SAQ » : une sélection de 30 à 40 produits SAQ offerte dans certaines épiceries et certains dépanneurs en milieu urbain. Grâce à cette nouvelle formule, on va à la rencontre des gens qui ne passent pas par nos succursales ou qui ont simplement besoin d'un dépannage en dehors des heures d'ouverture de celles-ci. La phase de test nous a permis d'apprendre, de nous ajuster et de confirmer comment répondre aux attentes de nos clientèles. Comme les résultats ont été convaincants, on déploie maintenant de nouvelles Zones SAQ en complément de notre réseau de succursales!



La SAQ POP pour des conseils sur mesure

Vivre une dégustation vraiment personnalisée, recevoir des conseils sur mesure... puis finaliser son achat en ligne, est-ce que ça plaît à nos clientèles ? C'est exactement ce qu'on souhaitait explorer avec la SAQ POP, qui a ouvert ses portes pendant quelques mois sur l'avenue du Mont-Royal à Montréal. Le concept nous a permis de faire de précieux apprentissages sur notre façon de conseiller des produits qui sont uniquement disponibles dans SAQ.COM.



Édrik Moisan, caissier-vendeur SAQ Express Mont-Royal Est - Mentana;
Luz Divina Del Gallego F., coordonnatrice aux opérations, SAQ Sélection Beaubien - St-André; et
Médéric Poupart, caissier-vendeur SAQ Express Mont-Royal Est - Mentana



Une SAQ Express 2.0 pour un achat vite fait bien fait

On a repensé notre bannière SAQ Express et fait évoluer quelques succursales pour répondre encore mieux au besoin d'instantanéité de nos clients et clientes les plus pressé(e)s grâce à une offre réduite, composée de produits ciblés dont certains sont déjà au frais. Pour simplifier le repérage et faciliter le choix, on a testé trois façons de classer les produits : par provenance, par prix et par *Pastilles de goût*. Et, bonne nouvelle, nos clientèles peuvent aussi profiter d'heures d'ouverture prolongées. Une évolution à suivre !

Des livraisons de dépannage sur Uber Eats

Comme de plus en plus de gens font appel à des plateformes de commerce en ligne pour commander certains biens ou des repas, on a lancé un projet pilote visant à tester l'accès à une sélection d'environ 150 produits de la SAQ sur Uber Eats. Grâce à cette initiative, on peut ajouter un produit de la SAQ à une commande de repas en restant sur la même plateforme ou profiter d'une livraison rapide quand on n'a pas le temps de passer en succursale.

En plus de compléter nos services existants, ce projet nous permet de nous adapter aux nouvelles habitudes de consommation, tout en s'assurant que nos partenaires respectent nos standards élevés d'éthique de vente.



Des achats livrés quand ça convient

Depuis février, nos clientèles ont une nouvelle option de livraison : elles peuvent choisir la date de livraison de leurs achats effectués parmi nos quelque 4 000 produits proposés dans SAQ.COM. Il suffit maintenant de sélectionner une date parmi celles offertes. Avec cette amélioration, on rend l'expérience d'achat en ligne encore plus simple et pratique.

Des promotions qui font sourire

Pour souligner la fête des Mères, on a invité les Québécois et les Québécoises à plonger dans l'univers des vins rosés d'une façon originale... en transformant la station de radio Rouge FM en Rosé FM pendant quatre jours! Cette initiative a permis de faire rayonner nos délicieux vins rosés dans toutes nos succursales. Une belle façon de célébrer la fête des mamans avec légèreté et plaisir.



SAQ
MARQUEZ
DES POINTS
AVEC MAMAN

rosé FM
Écoutez le 107.3

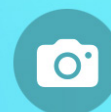


présenté par
SAQ

Amateurs de vins nature? 🍷



Découvrez l'authenticité et l'expression sans artifice de notre nouvel arrivage nature.



Une application bonifiée pour encore plus de bonnes idées

Cette année, pour garder nos membres *Inspire* bien informé(e)s du retour de leurs produits préférés et leur faire redécouvrir l'espace Cellier, on a déployé les « Nouveaux arrivages personnalisés en succursale » dans leur profil *Inspire*. Ces notifications leur permettent de ne rien manquer des belles trouvailles qui arrivent dans leur succursale préférée et de partager facilement les nouveaux arrivages de spécialité qui correspondent à leurs goûts.

Parce que nos clients et clientes nous ont aussi dit qu'ils et elles aimaient être tenu(e)s au courant en temps réel, on a testé l'envoi de notifications directement de notre application mobile. Elles servent à mettre de l'avant les tendances saisonnières, nos promotions, les nouveaux arrivages, les catégories en vogue et nos événements. On en a aussi profité pour revoir certaines fonctionnalités, afin de faciliter le partage des listes de favoris et l'accès à l'historique d'achat. Résultat : des améliorations simples mais très appréciées!

Des efforts remarquables

On le sait, les habitudes de consommation évoluent... et les attentes envers la SAQ aussi. C'est pourquoi on redouble d'efforts, jour après jour, pour rester proches de nos clientèles. En plus du travail exceptionnel que nos équipes en succursale accomplissent chaque jour pour accompagner, informer et conseiller nos clients et clientes, on continue d'innover. Personnalisation, gammes de produits qui se renouvellent, événements thématiques, initiatives pour être encore plus accessibles : tout ça fait une différence que nos clientèles remarquent ! Cette année, leur degré de satisfaction quant à leur expérience en succursale a d'ailleurs atteint 94 % : une belle preuve que nos efforts portent fruit et que nos collègues sont des pros !

Le programme *SAQ Inspire* occupe la 10^e position du palmarès 2025 de l'étude LoyauT⁽¹⁾, la 1^{re} position des catégories « Indice d'engagement » et « Expérience client sur mobile » au Québec ainsi que la 5^e position au Québec pour la générosité du programme.

La SAQ remporte le titre de la meilleure campagne au Canada (*Best of Show*) aux Media Innovation Awards (MIA[s]) pour avoir remporté l'or dans les catégories :

- Meilleure plateforme audio ;
- Meilleure campagne de produits réglementés ; et
- Meilleure intégration de marque pour sa campagne « Rosé FM ».

La SAQ s'est retrouvée au 11^e rang de l'indice WOW⁽²⁾ pour la meilleure expérience en ligne en obtenant une note de 90,5 %.

La SAQ a remporté le grand prix dans la catégorie meilleur événement (*Best Trade Show*) lors des Canadian Event Awards pour son événement Le Grand Apéro.

(1) Étude réalisée par R3 Marketing et Adviso, LoyauT dresse le palmarès des meilleurs programmes de fidélisation en se basant sur les réponses de 10 000 Canadiens et Canadiennes.

(2) L'indice WOW, généré par Léger, évalue l'expérience client offerte par les détaillants au Canada. En 2026, 346 sites Web et applications dans 27 secteurs d'activité ont été évalués sur 14 dimensions auprès de 24 000 Canadiens et Canadiennes.

Accompagner nos partenaires de la restauration, de l'hôtellerie et des bars

Les restos, bars et hôtels sont des piliers importants de notre industrie. Pour mieux les accompagner, on continue de faire évoluer nos services en fonction de leurs réalités. Au-delà de l'approvisionnement en alcools, on cherche aussi à faciliter leurs opérations et à soutenir les équipes qui le souhaitent. On propose maintenant des capsules de formation en ligne qui peuvent servir à harmoniser les pratiques au sein d'une équipe, soutenir la relève ou simplement nourrir la curiosité, selon les besoins et le contexte de chacun.





Revue
des
activités

20
26

Tournée vers l'avenir...

Avec nos équipes

C'est avec nos 6 719 employés et employées qu'on prépare l'avenir, mais surtout qu'on répond aux attentes de nos clientèles maintenant.

Pour ça, ça prend des gens formés, engagés, stimulés et prêts à donner leur plein potentiel.



Les pros de la qualité

Puisqu'on est une société d'État, la qualité des produits qu'on propose est non négociable. On a donc des experts et expertes pour évaluer le goût des produits, mais aussi pour s'assurer de la qualité intrinsèque de ce qu'on vend.

Au cours du dernier exercice financier, nos équipes de laboratoire et de gestion de la qualité ont vérifié près de

31 200
échantillons de produits.

Comme d'habitude, l'excellence de leurs processus et l'étendue de leur savoir-faire nous ont permis de conserver l'accréditation ISO 17025 pour notre laboratoire et la certification ISO 9001 pour notre gestion de la qualité.

Les experts du service

À la SAQ, on est fier(ière)s de pouvoir compter sur des équipes passionnées et reconnues pour leur expertise. On prend donc le temps de les former continuellement, parce qu'on croit que bien servir, ça s'apprend et ça se perfectionne. Pour maintenir nos équipes au sommet de leur art, on leur a offert des formations sur les vins de Champagne, de l'Ontario, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. On a aussi proposé des séances sur les distilleries du Québec et les cidres québécois.

SAQ

La voix de nos équipes compte

Chaque année, le sondage Expérience employé nous aide à mieux comprendre ce que vivent concrètement nos équipes au quotidien. En prenant le temps de partager leurs perceptions, elles nous donnent des repères précieux pour ajuster nos actions et renforcer l'engagement de tous et toutes. C'est essentiel, puisque ce sont nos équipes qui font vivre l'expérience SAQ et contribuent ainsi directement à notre succès. En nous appuyant sur ces retours, on peut continuer de bâtir, ensemble et avec franchise, une expérience employé porteuse de sens et alignée sur nos objectifs. Lors du dernier sondage, l'indice d'engagement global a atteint 7,3/10, un résultat en hausse comparativement à l'année précédente.

Engager dans la proximité

La SAQ évolue à toute vitesse, au même rythme que ses clientèles. Pour s'assurer de garder nos équipes engagées, informées et impliquées dans l'évolution de l'entreprise, on a amorcé un virage axé sur la proximité. Ce qu'on veut : les embarquer pleinement dans les changements à venir. À travers des moments de connexion trimestriels, on prend maintenant le temps d'échanger en toute simplicité avec les membres de notre personnel qui le souhaitent et de répondre à leurs questions.



**on ouvre
la discussion**

[respect et civilité]

Un environnement de travail sain et respectueux

Cette année, on a déployé la démarche « On ouvre la discussion » afin de favoriser un environnement de travail sain et respectueux où chaque personne a la responsabilité d'agir. Grâce à des formations, des outils pratiques et des espaces de dialogue, on continue de bâtir ensemble un environnement où chaque personne se sent écoutée et respectée.

On a aussi pris le temps d'écouter et d'agir. À la suite de discussions avec des employés et employées en situation de handicap, on a centralisé les ressources disponibles sur l'accessibilité et posé plusieurs gestes concrets pour répondre aux besoins exprimés et rendre nos milieux de travail plus inclusifs.

Veronique Durand, caissière-vendeuse, SAQ Mont-Laurier



Première rangée : Christian Belhumeur-Gross, Steve D'Agostino, Jacques Farcy et Karelle Goyette-Primeau

Deuxième rangée : Julie Béland, Alexandre Côté, Manon Racine, Eric Rivard, Stéphane Paquin, Julie Bessette, Jean-François Gaudreault, Monia Langevin, Patrick Bray et Caroline Bibeau

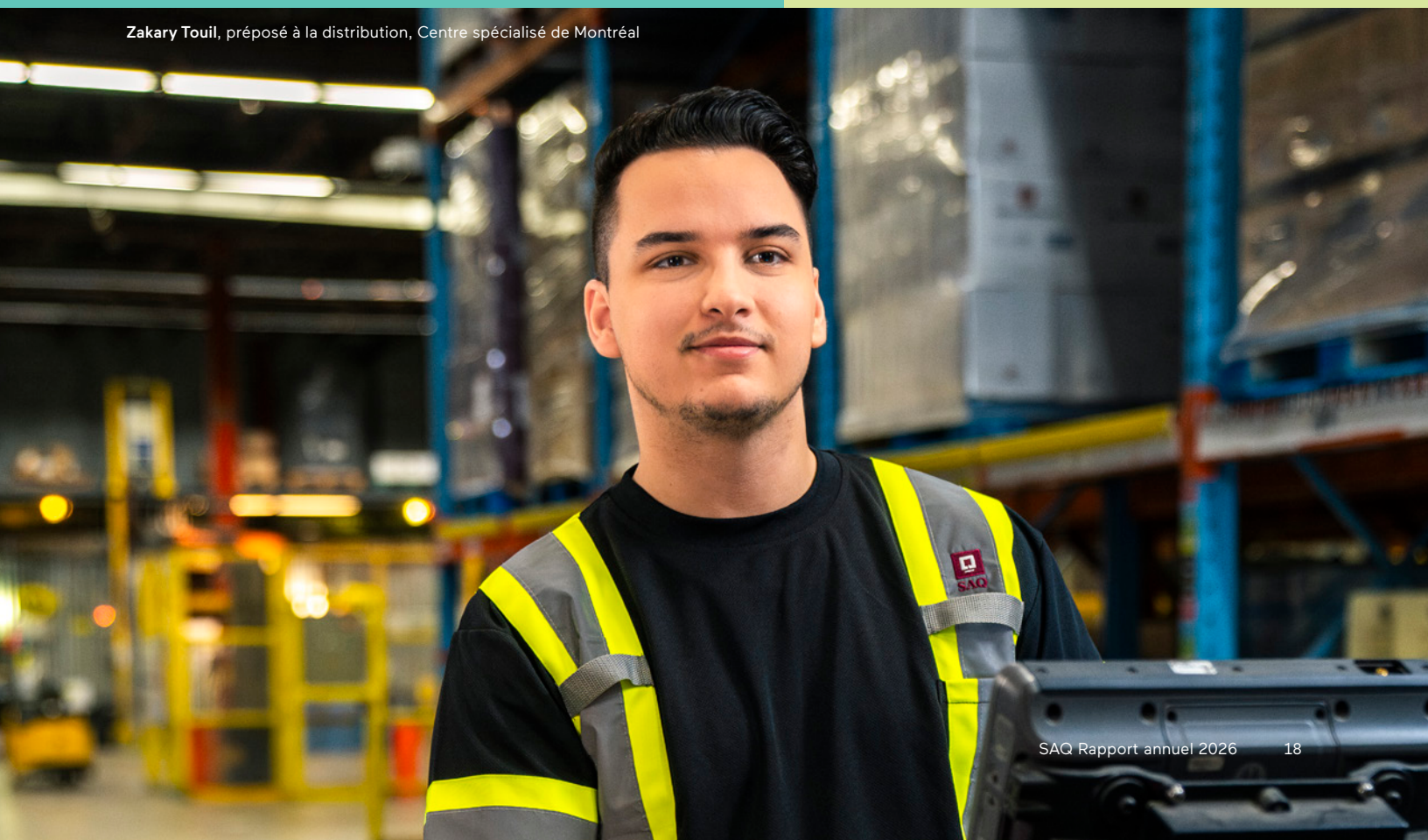
Une convention collective pour continuer d'avancer

Le 18 décembre dernier, la SAQ a signé une nouvelle convention collective 2025-2031 avec le Syndicat du personnel technique et professionnel. Cette nouvelle entente, qui reflète un esprit de collaboration, nous permet d'aller de l'avant ensemble dans un climat de respect et de stabilité.

Un environnement sécuritaire

Parce que la santé et le bien-être de nos équipes nous tiennent vraiment à cœur et qu'un bon service passe par des gens présents, en forme et en confiance, on a poursuivi nos efforts en santé et sécurité. Formations, manutention sécuritaire des charges, sensibilisation : ces bons réflexes font toujours partie de notre quotidien. On a fait l'acquisition d'exosquelettes afin de faciliter la manutention de charges, de réduire l'effort lors du levage et de soutenir le positionnement ergonomique de nos travailleurs et travailleuses. Cet équipement a été déployé dans nos Centres de distribution. On a aussi fait l'acquisition d'un élévateur hydraulique qui facilite le travail de nos mécaniciens et rend la maintenance de l'équipement roulant de l'entrepôt encore plus sécuritaire.

Zakary Touil, préposé à la distribution, Centre spécialisé de Montréal





Revue
des
activités

20
26

Tournée vers l'avenir...

Pour la communauté

À la SAQ, on est bien plus qu'un commerce d'alcool. On est une organisation d'ici, engagée, responsable et performante, qui contribue concrètement à la vitalité du Québec. On pense que la façon dont on s'implique dans la communauté, les profits qu'on remet au gouvernement au bénéfice de tous les citoyens et toutes les citoyennes de la province et notre volonté de faire le bien autour de nous font de la SAQ un atout pour le Québec.

Près de 1,4 G\$ au profit du Québec en entier

Cette année encore, la SAQ remettra un dividende de 1,389 G\$ au gouvernement du Québec pour soutenir les finances de la province. En y ajoutant les taxes de vente et la taxe spécifique, c'est un total de

2,110 G\$

qui retourne dans le portefeuille collectif, soit l'équivalent de près de

41 M\$

 chaque semaine.

Ces sommes contribuent concrètement à ce qui compte pour les Québécois et les Québécoises : des soins de santé accessibles, des écoles dans nos communautés et des services essentiels qui améliorent la qualité de vie partout sur notre territoire.

À cela s'ajoutent quelque

498 M\$

versés au gouvernement fédéral en taxes et droits d'accise et de douane.

Des ventes responsables en tout temps

Au cours de la dernière année financière, nos équipes de succursale ont accueilli 728 jeunes mandaté(e)s pour évaluer nos pratiques en magasin de façon anonyme. 93 % de cette clientèle-mystère mineure s'est vu refuser l'achat d'alcool et l'accès aux dégustations, un résultat qu'on travaille continuellement à améliorer et qui reflète clairement le sérieux avec lequel nos équipes appliquent les règles de vente responsable. Chaque jour, elles veillent à refuser la vente aux personnes mineures, à celles en état d'ébriété ainsi qu'à toute personne qui tente d'acheter de l'alcool pour elles.

Parce que la prévention passe aussi par la sensibilisation, la SAQ a perçu et versé

3,5 M\$ à Éduc'alcool

en 2025-2026 afin de soutenir cet organisme qui poursuit la mission d'encourager les Québécois et les Québécoises à adopter une consommation d'alcool réfléchie et responsable.

Par ailleurs, chaque année, le gouvernement du Québec prélève 10 M\$ sur le dividende versé par la SAQ afin d'alimenter le Fonds de lutte contre les dépendances. Cette contribution permet de soutenir des organismes qui travaillent concrètement auprès des personnes et des communautés touchées par ces enjeux partout au Québec.

5,9 M\$

en dons et commandites

Au cours de la dernière année financière, on a aussi recentré notre Politique de dons et commandites pour maintenir notre impact social et économique auprès de 195 organismes et événements aux quatre coins du Québec. On a choisi de poursuivre notre engagement envers des causes qui nous tiennent profondément à cœur et qui sont naturellement liées à notre industrie : l'aide alimentaire, la culture ainsi que le soutien au milieu des vins et des spiritueux.

Par ailleurs, à la suite du retrait de tous les produits en provenance des États-Unis de nos succursales et de notre site SAQ.COM le 4 mars 2025, on a saisi l'occasion de leur offrir une seconde vie. Certains organismes ont ainsi pu recevoir gratuitement des produits qui ne sont pas conçus pour une garde prolongée. Les organismes intéressés pouvaient communiquer avec notre équipe de dons et commandites pour en faire la demande, notamment dans le cadre d'événements-bénéfice. On a d'ailleurs répondu positivement à 284 demandes de dons en lien avec les produits alcooliques américains, pour une valeur de 1,2 M\$.



3,8 M\$ pour soutenir l'aide alimentaire

Cette année, grâce à nos clientèles et à nos équipes de succursale, on a remis 2,7 M\$ à Banques alimentaires du Québec dans le cadre de nos trois campagnes de financement mettant en vedette les produits québécois. C'est une contribution dont on tire une très grande fierté, parce que nos équipes sont mobilisées et travaillent fort pour lever ces fonds et les retourner auprès des gens les plus vulnérables de leur communauté. En 2025-2026, on a également octroyé une contribution supplémentaire de 1,1 M\$ à la suite de la mise en vente, dans nos succursales SAQ Dépôt et dans SAQ.COM, de produits américains dont la qualité pourrait être altérée. En 17 ans, ce sont plus de 25,3 M\$ que la SAQ a remis à la cause.



Jacques Farcy, président et chef de la direction – SAQ et
Martin Munger, directeur général de Banques alimentaires du Québec

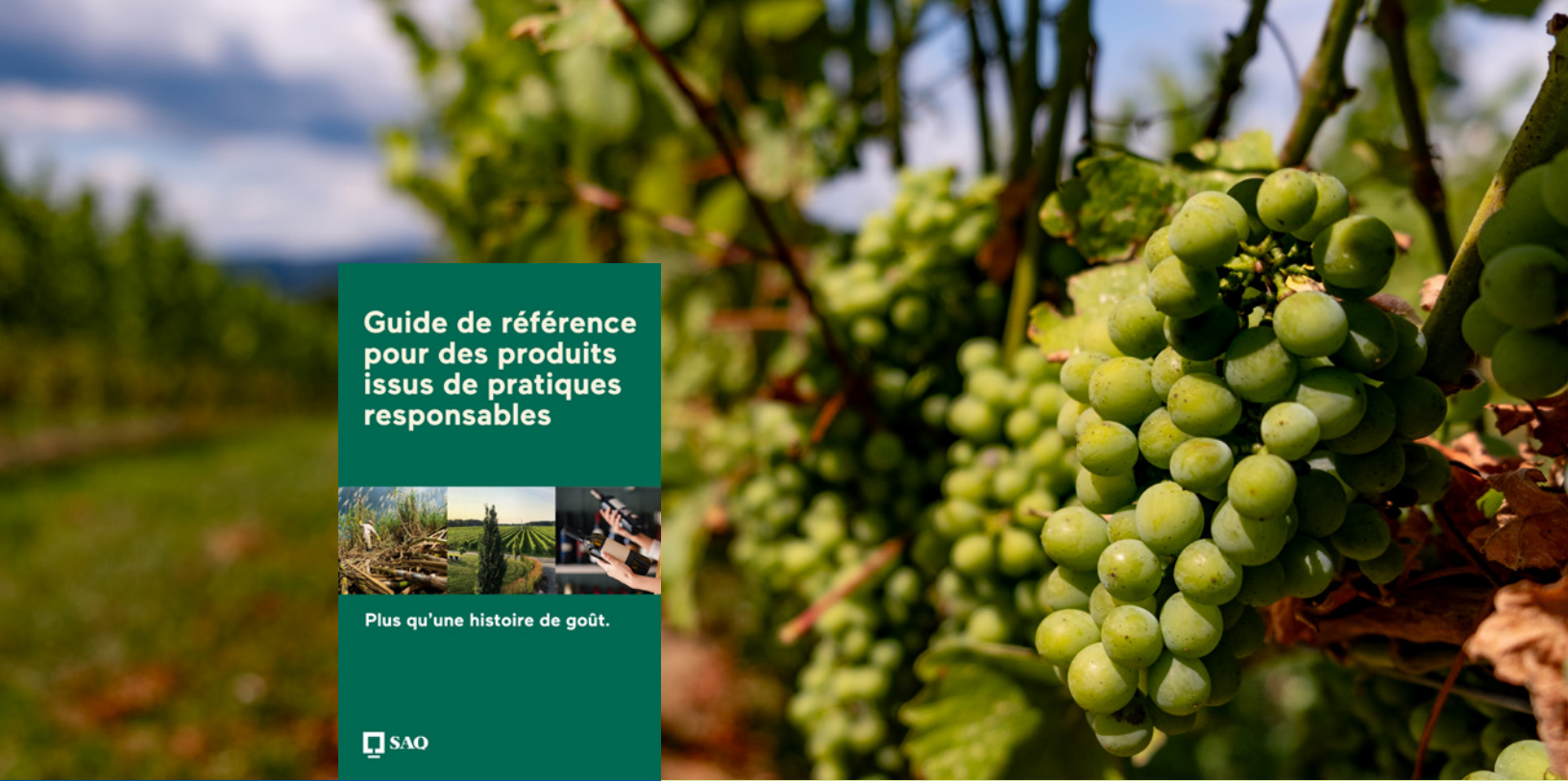
En plus de nos campagnes traditionnelles en succursale, 10 tonnes de légumes ont été cultivés dans la ferme agricole située sur nos terrains par la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve et remis aux familles vulnérables du quartier; nos équipes du Centre de distribution de Montréal ont participé à la collecte de denrées de l'organisme; et plus de 140 000 \$ ont été remis à La Tablée des Chefs.



Améliorer nos façons de faire pour diminuer nos impacts

La SAQ a récemment joint la Sustainable Wine Roundtable (SWR), un regroupement international qui rassemble des acteurs du milieu du vin qui veulent faire mieux, ensemble. L'intention derrière cette table ronde est de se fixer des objectifs communs et de partager des solutions concrètes pour rendre nos pratiques plus durables, que ce soit du côté de l'emballage, du verre allégé ou de la logistique. En échangeant avec d'autres membres de l'industrie et en participant à des discussions et des rencontres inspirantes, on se donne les moyens d'avancer encore davantage dans la réduction de notre empreinte environnementale.

On a d'ailleurs adhéré à l'Accord sur le poids des bouteilles de la SWR, qui incite ses signataires à réduire le poids des bouteilles de vin de 750 ml. Notre objectif : participer à réduire l'impact environnemental de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du vin en participant à une action concertée.



Guide de référence pour des produits issus de pratiques responsables



Plus qu'une histoire de goût.



Un nouveau Guide pour encourager les pratiques responsables

Parce qu'on souhaite continuer de rallier nos partenaires locaux, canadiens et internationaux autour d'objectifs concrets et mesurables et qu'on a l'ambition de faire progresser ensemble la durabilité au sein de notre industrie, on a lancé, dans les derniers mois, le Guide de référence pour des produits issus de pratiques responsables. Cet outil présente les approches qu'on privilégie dans nos critères d'achat, telles que encourager la réduction de l'empreinte environnementale grâce aux certifications et à l'écoconception des contenants et emballages et promouvoir des conditions de travail justes et sécuritaires dans les chaînes d'approvisionnement.

S'inspirer des meilleures pratiques

Tous les deux ans, le colloque Goûter aux changements climatiques réunit à Montréal des spécialistes du monde entier pour échanger sur les impacts des changements climatiques sur l'industrie vitivinicole. Cette année, en plus d'être la présentatrice officielle de l'événement, la SAQ a eu la chance de partager son expertise dans quelques panels de discussion. Notre présence à l'événement nous a permis de nous inspirer de pratiques innovantes et d'alimenter notre réflexion pour mieux accompagner l'industrie dans un contexte en constante évolution.

Sur la scène : **Michelle Bouffard**, sommelière, journaliste et organisatrice de Goûter aux changements climatiques et **Jacques Farcy**, président et chef de la direction de la SAQ



Une meilleure gestion de nos matières résiduelles

Au cours des derniers mois, plusieurs de nos équipes de succursale et de nos Centres de distribution se sont mobilisées pour améliorer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles. Leur engagement et leurs efforts soutenus ont porté fruit puisque 20 succursales supplémentaires ont obtenu une attestation du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC et que nos Centres de distribution ont fait progresser leur taux de valorisation des matières résiduelles. Deux réussites dont nos équipes peuvent être fières !



Maria Morin, analyste en responsabilité sociétale et Dominique Bottex Ferragne, caissier-vendeur, SAQ Sélection Mont-Royal Est – Papineau

Partager notre savoir

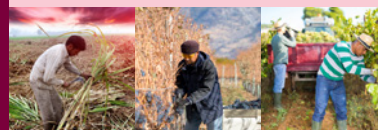
Faire connaître à nos équipes ce qu'on fait et pourquoi on le fait demeure un défi important, particulièrement en matière de responsabilité sociétale. Cette année, des capsules de sensibilisation animées par nos experts et expertes ont permis d'expliquer concrètement nos avancées, notamment en matière de contenants écoresponsables, de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, de certifications de produits, de gestion des matières résiduelles et d'embouteillage local. Notre objectif : mieux outiller nos équipes pour multiplier l'impact de nos actions.

Mieux comprendre nos impacts pour agir concrètement

Dans la dernière année, on a pris le temps de réfléchir en profondeur. On a finalisé notre analyse de matérialité d'impact qui sert de base à notre démarche de divulgation ESG. Cette étape importante nous a permis de mieux identifier les enjeux qui comptent vraiment : ceux qui ont les répercussions les plus importantes sur l'économie, l'environnement et les personnes.

On a aussi mené un exercice de priorisation pour structurer notre plan d'action visant à prévenir et lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

Rapport 2026 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants



SAQ



Tendances 2026 : des choix plus réfléchis

Les habitudes de consommation de nos clientèles continuent d'évoluer doucement. Cette année, on cherche toujours le plaisir, mais on porte une attention particulière à la qualité, à l'authenticité et au prix des produits qu'on achète. D'ailleurs, on s'assure d'offrir des produits pour tous les goûts et tous les budgets, avec notamment près d'une centaine de vins tranquilles à moins de 12 \$.



Vins : fraîcheur et personnalité

Les vins légers et accessibles poursuivent leur progression. On a un faible pour les vinifications douces, les produits moins boisés et les cépages moins traditionnels. Les vins bios continuent de charmer, tout comme les produits d'ici qui s'inscrivent très bien dans la tendance de fraîcheur et d'authenticité, notamment grâce à la réalité climatique du Québec.

Bulles : tout en finesse

Les mousseux demeurent incontournables. L'intérêt grandit autour des produits plus secs (brut nature et extra-brut) et autour des appellations reconnues pour leur équilibre et leur rapport qualité-prix. On pense, par exemple, aux cavas d'Espagne et aux proseccos d'Italie qui retiennent l'attention. Il y a toujours de petits bijoux à dénicher parmi les crémants de France : certaines cuvées, bien tendues et très élégantes, sont prisées.



Prêts-à-boire : moins sucrés et plus variés !

Les prêts-à-boire, on aime ça. Surtout ceux élaborés à partir de spiritueux qui proposent des recettes plus sobres, plus naturelles et moins sucrées. Dans la prochaine année, certains prêts-à-boire se présenteront même sans effervescence ! À surveiller également : des formats plus petits (250 ml) permettant une consommation spontanée et modérée.

Spiritueux : place à l'identité et à l'exclusivité

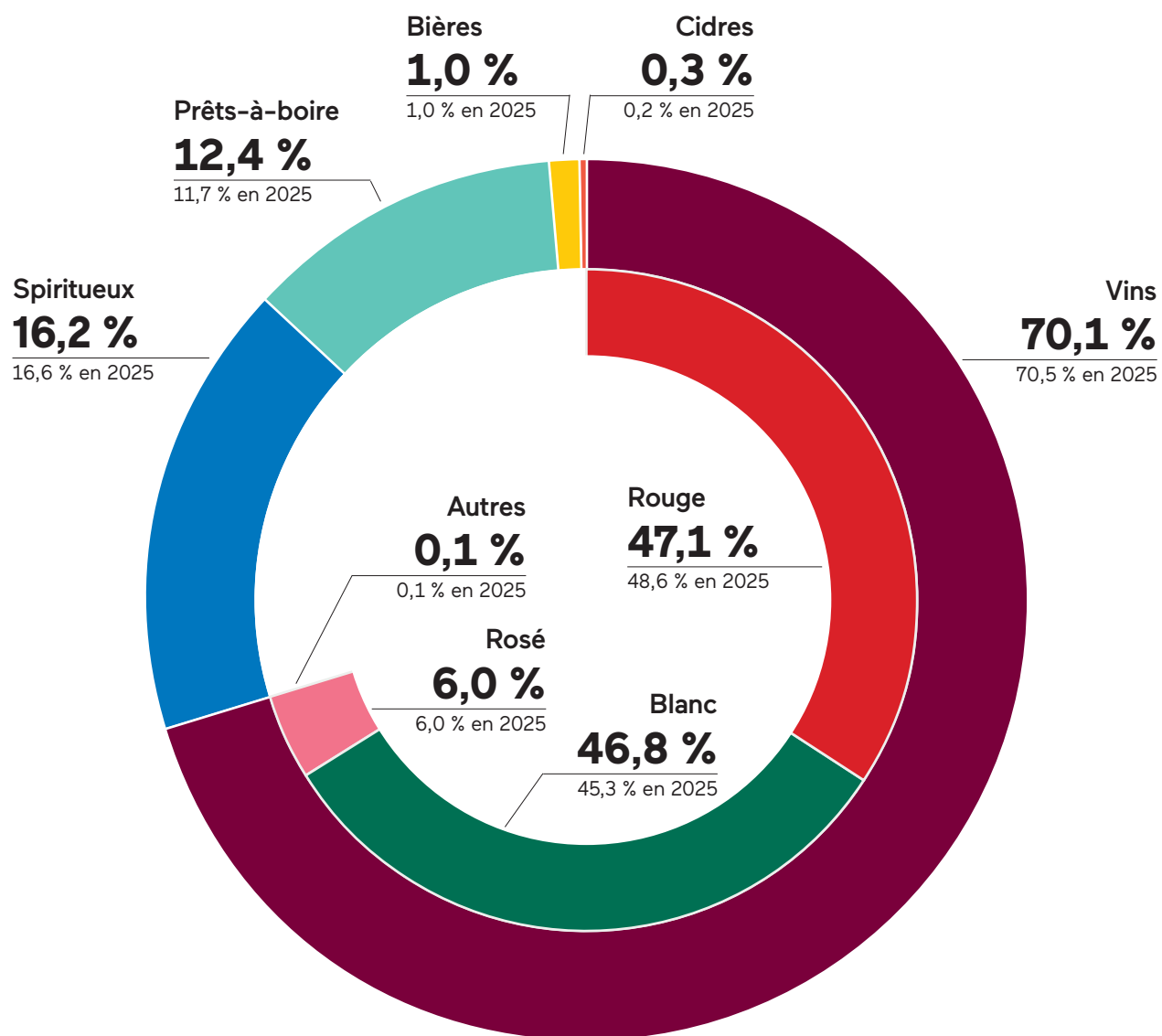
La tendance est claire : les spiritueux qui retiendront l'attention raconteront une histoire et offriront une expérience marquante. On continuera de se tourner vers les distilleries locales qui valorisent le terroir et le savoir-faire, en recherchant des produits dotés d'une personnalité inédite. On pense aux whiskys avec des finitions en fûts qui sortent de l'ordinaire, à des gins plus épurés et botaniques et à des rhums vieilliss. La téquila et le mezcal poursuivent également leur percée. Les éditions limitées et les collaborations spéciales sauront séduire une clientèle curieuse et avide de nouveautés.



Cocktails : simples et chics

En 2026, simplicité rime avec élégance : des recettes faciles à réaliser, des ingrédients peu nombreux mais bien choisis. Les saveurs locales et boréales s'invitent de plus en plus dans les classiques revisités.

Ventes par catégories de produits et par couleur des vins
(répartition des ventes en litres)
(succursales et centres spécialisés)



Provenance des vins : des changements subtils se dessinent

Globalement, les pays historiquement producteurs de vin restent bien installés dans leurs positions respectives. L'exercice qui vient de se terminer se distingue toutefois par quelques changements, principalement liés au retrait des produits des États-Unis depuis le 4 mars 2025. Les amateurs et amatrices de vins américains se sont tournés vers des vins d'autres provenances, laissant davantage de place aux autres pays, dont le Canada qui en a pleinement profité. Les vins canadiens, qui incluent les vins québécois, ont gagné en popularité et passent maintenant devant ceux de l'Australie. Par ailleurs, les vins d'Autriche, qui font leur entrée dans le palmarès, attirent de plus en plus l'attention, signe que nos clientèles sont curieuses et ouvertes à découvrir de nouvelles provenances. Des changements subtils, mais révélateurs de goûts en pleine évolution.

Vins tranquilles par pays d'origine (répartition des ventes en litres) (succursales et centres spécialisés)

	2026	2025
France	34,6 %	33,0 %
Italie	24,2 %	23,3 %
Espagne	12,0 %	11,2 %
États-Unis	s. o.	6,0 %
Portugal	5,5 %	5,1 %
Canada	4,1 %	3,7 %
Australie	4,0 %	3,7 %
Chili	3,5 %	3,0 %
Afrique du Sud	2,7 %	2,5 %
Argentine	2,3 %	2,1 %
Autriche	1,7 %	1,5 %
Autres	5,4 %	4,9 %

Spiritueux : ça baisse... sauf la téquila

Côté spiritueux, l'année est marquée par un net ralentissement des ventes en litres, presque toutes les catégories étant en baisse, à une exception près : la téquila, qui continue de tirer son épingle du jeu. Dans ce contexte, on observe aussi quelques changements dans le classement. La vodka dépasse maintenant les liqueurs, tandis que la téquila passe devant le brandy, confirmant l'engouement qu'elle suscite. C'est toutefois le whisky qui connaît la variation la plus marquée, avec une diminution de 10,1 % de ses ventes, principalement expliquée par le retrait des produits américains. Un portrait qui montre que, même en période de recul, les préférences évoluent et certains spiritueux réussissent à se démarquer.

Ventes par types de spiritueux (répartition des ventes en litres) (succursales et centres spécialisés)

	Parts de marché	Variation en litres
Vodka	23,1 %	(1,7) %
Liqueurs	22,9 %	(4,0) %
Rhum	18,5 %	(5,6) %
Whisky	12,6 %	(10,1) %
Gin	12,4 %	(7,2) %
Téquila	4,7 %	4,1 %
Brandy	4,4 %	(1,5) %
Autres spiritueux	1,4 %	(7,1) %



Quand le Québec se retrouve dans notre verre

On le ressent clairement en succursale : les produits québécois connaissent un véritable essor. Nos clientèles sont au rendez-vous et l'enthousiasme pour l'achat local est bien réel. Le retrait des produits américains de nos tablettes a d'ailleurs contribué à orienter naturellement les choix vers des produits d'ici.

Les produits *Origine Québec* se démarquent tout particulièrement, avec une impressionnante croissance de 69,4 %. Cet élan s'explique autant par l'intérêt grandissant de nos clientèles que par le reclassement de certains produits anciennement catégorisés sous l'identifiant *Préparés au Québec*.

Les produits *Embouteillé au Québec* suivent la même tendance positive. Leurs ventes ont augmenté de 7,9 %, preuve que les Québécois et Québécoises apprécient de plus en plus cette offre locale et de qualité.

Fait intéressant : aujourd'hui, près du quart des volumes vendus à la SAQ (21,9 %) provient de produits *Origine Québec*, *Préparé au Québec* ou *Embouteillé au Québec*. Un signal fort de la volonté de notre clientèle de soutenir les producteurs et productrices d'ici ainsi que l'économie locale.

Ventes des produits du Québec par identifiants

(en milliers de litres)
(variation des litres en pourcentage)
(succursales et centres spécialisés)

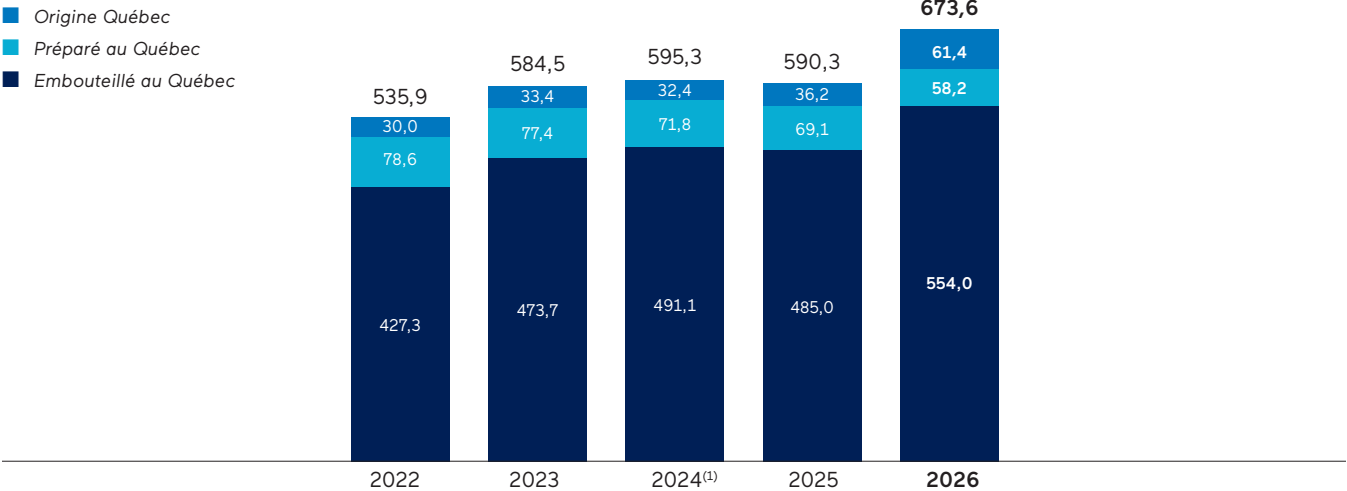
	Vins	Spiritueux	Bières, cidres et prêts-à-boire	Variation totale selon l'identifiant
	976,2 L 37,9 %	465,9 L 119,0 %	1 033,7 L 91,2 %	69,4 %
	5,9 L 3,5 %	1 153,2 L (13,1) %	654,5 L (22,3) %	(16,6) %
	11 018,9 L (2,0) %	11 529,6 L 17,1 %	11 272,0 L 9,9 %	7,9 %
Variation totale par catégories de produits	0,3 %	15,5 %	11,3 %	8,9 %



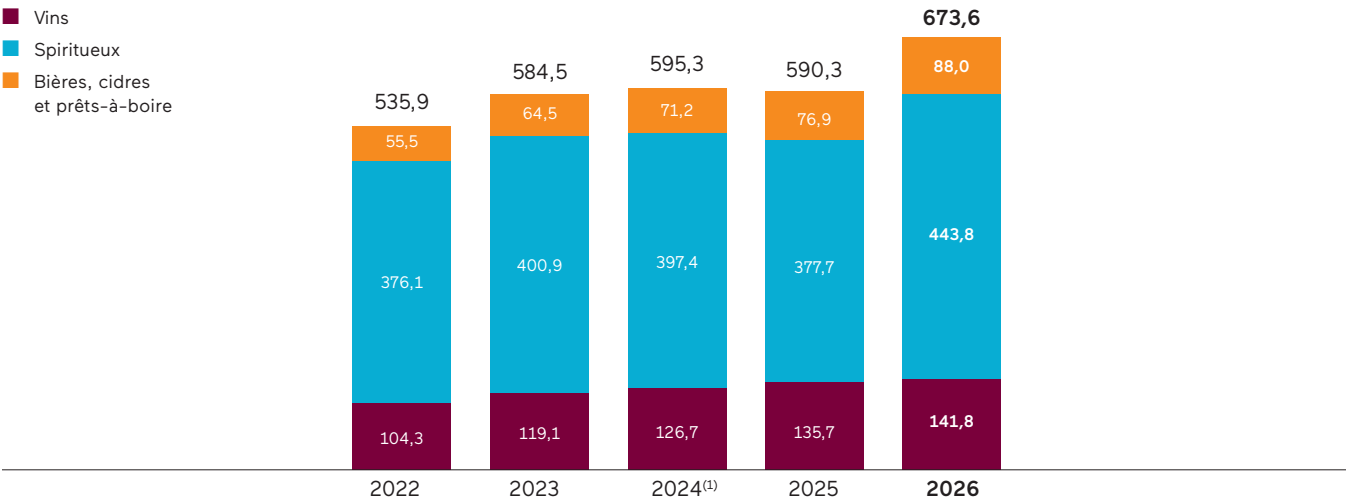
Évolution des ventes des produits du Québec



Évolution des ventes des produits du Québec par identifiants
(succursales et centres spécialisés)
(en millions de dollars canadiens)



Évolution des ventes des produits du Québec par catégories de produits
(succursales et centres spécialisés)
(en millions de dollars canadiens)



(1) Exercice financier de 53 semaines

Consommation d'alcool au Canada

Portrait de la consommation d'alcool annuelle au Canada selon Statistique Canada⁽¹⁾
(exercice financier 2024-2025 – données publiées le 5 mars 2026)
(consommation canadienne par personne de 15 ans et plus)

Total			Vin		Bière		Spiritueux		Cidres, coolers et autres boissons rafraîchissantes		Montant	
(en litres d'alcool absolu)			(en litres)		(en litres)		(en litres)		(en litres)		(en dollars)	
		Rang		Rang				Rang		Rang		Rang
Territoires du Nord-Ouest	10,9	1	8,9	9	66,3	3	13,8	1	17	3	1 462,60 \$	1
Yukon	10,5	2	11,8	3	79,4	1	9,5	2	24	1	1 088,10 \$	2
Terre-Neuve-et-Labrador	8,0	3	8,5	10	75,7	2	6,9	4	10	12	1 072,90 \$	3
Alberta	7,4	4	9,6	8	51,8	8	7,5	3	15	7	696,90 \$	10
Québec	7,3	5	21,0	1	62,3	4	3,9	12	3,0 ⁽²⁾	13	837,00 \$	4
Colombie-Britannique	7,2	6	13,3	2	48,7	12	5,7	6	16	4	660,40 \$	11
Île-du-Prince-Édouard	7,2	6	9,9	6	57,2	6	5,5	8	18	2	644,50 \$	12
Nouvelle-Écosse	6,9	8	10,2	5	55,6	7	5,5	8	14	8	818,10 \$	5
Nouveau-Brunswick	6,6	9	9,8	7	59,7	5	4,6	10	14	9	740,30 \$	6
Manitoba	6,6	9	8,1	11	48,7	12	6,3	5	15	6	714,60 \$	8
Ontario	6,3	11	11,3	4	50,3	10	4,5	11	11	11	711,50 \$	9
Saskatchewan	6,2	12	6,8	12	50,4	9	5,6	7	16	5	620,10 \$	13
Nunavut	4,3	13	4,0	13	50,0	11	1,4	13	13	10	723,10 \$	7
Canada	6,8		13,1		53,6		5,0		11,0		736,80 \$	

Consommation canadienne par personne de 15 ans et plus⁽¹⁾ de 2015 à 2025
(total par habitant, en litres absolus)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Québec	8,3	8,3	8,4	8,5	8,4	8,5	8,4	8,4	8,3	7,8	7,3
Canada	8,0	8,1	8,2	8,2	8,0	8,1	8,3	8,1	7,8	7,3	6,8

(1) Source : Statistique Canada, Tableau 10-10-0010-01 Ventes de boissons alcoolisées des régies des alcools et d'autres points de vente au détail, selon la valeur, le volume et le volume absolu

(2) Excluant les volumes des prêts-à-boire à base de malt vendus hors SAQ (épiceries, dépanneurs), dont les données sont comptabilisées dans la bière



Finances

Reddition de comptes

Résultats financiers

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens)

	2026 ⁽¹⁾		2025 ⁽¹⁾		2024 (53 semaines)		2023	
	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes	4 069,9 \$	4 125,0 \$	4 042,0 \$	4 114,0 \$	4 100,5 \$	4 155,0 \$	4 047,5 \$	3 911,0 \$
Bénéfice brut	2 061,2	2 098,0	2 019,5	2 064,0	2 031,7	2 089,0	2 039,6	1 966,0
Charges nettes ⁽²⁾⁽³⁾	672,0	679,0	618,7	627,0	603,6	630,0	613,5	606,0
Résultat net	1 389,2	1 419,0	1 400,8	1 437,0	1 428,1	1 459,0	1 426,1	1 360,0
Résultat global	1 388,3 \$	1 419,0 \$	1 399,0 \$	1 437,0 \$	1 424,2 \$	1 459,0 \$	1 425,7 \$	1 360,0 \$

- (1) Les activités des exercices 2025 et 2026 ont été impactées par la modernisation de la collecte sélective. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur les ventes, sur le bénéfice brut ainsi que sur les charges nettes.
- (2) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes (produits nets) de financement.
- (3) Les charges nettes de l'exercice 2026 incluent un montant non récurrent de 47,3 millions de dollars lié à la modernisation de la collecte sélective (9,1 millions de dollars pour l'exercice 2025).

Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025	2024 (53 semaines)	2023
Projets immobiliers – Centres de distribution et centres administratifs ⁽¹⁾	49 964,7 \$	46 605,1 \$	11 668,4 \$	8 015,8 \$
Réseau des succursales	5 120,2	7 903,0	9 258,6	10 999,5
Développement des systèmes informationnels ⁽¹⁾	21 060,4	15 215,5	18 701,5	11 670,1
Matériel roulant et équipement mobile	6 341,7	9 330,6	6 099,6	5 294,9
Équipement spécifique ⁽¹⁾	48 596,6	9 746,7	37 111,6	6 455,9
Total	131 083,6 \$	88 800,9 \$	82 839,7 \$	42 436,2 \$

- (1) Les investissements des exercices 2025 et 2026 comprennent notamment les coûts liés au projet du Centre automatisé de Montréal (CAM).

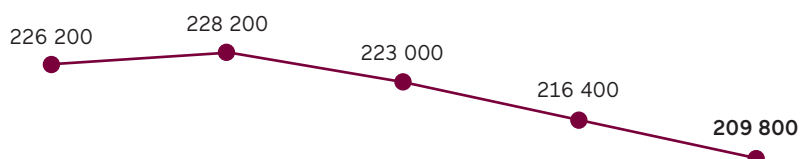
Données commerciales

Indicateurs de gestion des cinq derniers exercices

Variation des ventes en volume

(en milliers de litres)

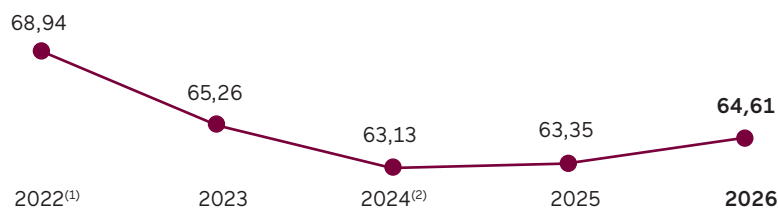
	2022 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽²⁾	2025	2026
Variation (%)	1,8	0,9	(2,3)	(3,0)	(3,0)



Variation de l'achat moyen en succursale et dans SAQ.COM⁽³⁾

(en milliers de transactions)

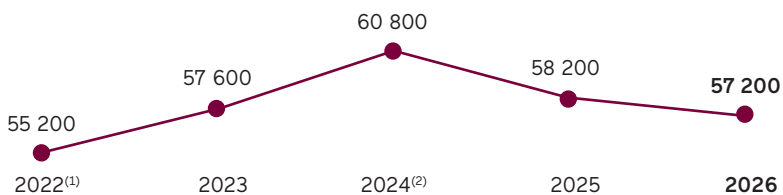
	2022 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽²⁾	2025	2026
Variation (%)	(9,3)	(5,3)	(3,3)	0,3	2,0



Variation de l'achalandage en succursale et dans SAQ.COM⁽⁴⁾

(en milliers de transactions)

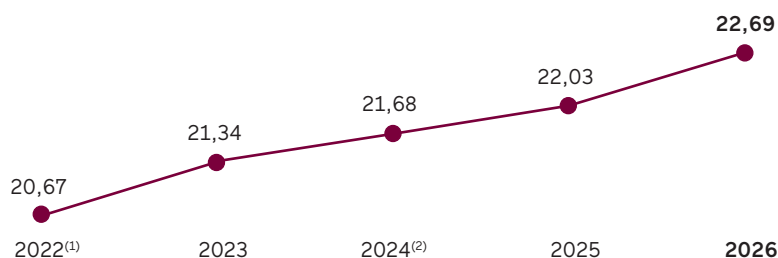
	2022 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽²⁾	2025	2026
Variation (%)	15,0	4,3	5,6	(4,3)	(1,7)



Variation du prix de vente moyen au litre en succursale et dans SAQ.COM⁽⁴⁾⁽⁵⁾

(en dollars)

	2022 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽²⁾	2025	2026
Variation (%)	1,7	3,2	1,6	1,6	3,0



(1) Les activités de l'exercice 2022 ont été impactées par la pandémie de COVID-19. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur la répartition des ventes effectuées auprès des différentes clientèles, sur la marge brute y afférente, ainsi que sur les charges nettes.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Déboursé moyen par les consommateurs et consommatrices (incluant les taxes de vente)

(4) Consommateurs et consommatrices

(5) Excluant les taxes de vente

Revue financière

Le présent Rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour l'exercice clos le 28 mars 2026, ainsi que sa situation financière à cette date. Ce Rapport doit être lu conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentés ci-après. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 28 mai 2026.

Résultats en bref

La SAQ a réalisé un résultat net de 1,389 milliard de dollars pour son exercice clos le 28 mars 2026, représentant une baisse de 11,6 millions de dollars ou 0,8 % comparativement à l'exercice précédent. Ce montant est remis entièrement sous forme de dividende à son unique actionnaire, le ministre des Finances du Québec. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits d'accise et de douane, de taxes à la consommation et de dividende se sont établis à 2,608 milliards de dollars.

Ventes

Pour l'exercice 2025-2026, les ventes se sont élevées à 4,070 milliards de dollars comparativement à 4,042 milliards de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une légère hausse de 27,9 millions de dollars ou 0,7 %. Les ventes en volume se sont établies à 209,8 millions de litres par rapport à 216,4 millions de litres pour l'exercice 2024-2025, soit une diminution de 6,6 millions de litres ou 3 %.

Par réseaux de vente

Les ventes du réseau des succursales et des centres spécialisés se sont chiffrées à 3,708 milliards de dollars comparativement à 3,682 milliards de dollars pour l'exercice 2024-2025, affichant ainsi une faible augmentation de 25,7 millions de dollars ou 0,7 %. Les ventes en volume de ce réseau ont atteint 174,2 millions de litres comparativement à 178,8 millions de litres au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 4,6 millions de litres ou 2,6 %. Par ailleurs, les ventes en ligne se sont établies à 106,1 millions de dollars alors qu'elles étaient de 107,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1,2 million de dollars ou 1,1 %. Elles représentent 3,5 % des ventes effectuées auprès des consommateurs et consommatrices.

Le panier moyen des achats effectués par les consommateurs et consommatrices s'est établi à 64,61 \$ comparativement à 63,35 \$ pour l'exercice 2024-2025, une hausse de 2 %. Au total, pour les ventes effectuées aux consommateurs et consommatrices, le prix de vente moyen au litre a augmenté à 22,69 \$ comparativement à 22,03 \$ pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les ventes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers se sont établies à 362,1 millions de dollars en comparaison de 359,9 millions de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une légère hausse de 2,2 millions de dollars ou 0,6 %. Les ventes en volume se sont chiffrées à 35,6 millions de litres comparativement à 37,6 millions de litres pour l'exercice 2024-2025, affichant ainsi une diminution de 2 millions de litres ou 5,3 %. Il est à noter que la SAQ agit comme grossiste auprès du réseau des épicerie et dépanneurs du Québec. À ce titre, les ventes réalisées auprès de ce réseau ne reflètent pas nécessairement les ventes effectuées par ces établissements auprès des consommateurs et consommatrices.

Par catégories de produits

Les ventes de vins au cours de l'exercice ont atteint 2,773 milliards de dollars comparativement à 2,746 milliards de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 27,7 millions de dollars ou 1 %. Les ventes en volume de cette catégorie ont totalisé 155,8 millions de litres comparativement à 161,4 millions de litres pour l'exercice 2024-2025, soit une diminution de 5,6 millions de litres ou 3,5 %. Les ventes de vins dans le réseau des succursales et des centres spécialisés ont affiché une augmentation de 23,4 millions de dollars ou 1 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes en volume de vins provenant de ce réseau ont totalisé 122 millions de litres, soit une baisse de 4,1 millions de litres ou 3,3 % comparativement à l'exercice précédent.

Les spiritueux ont quant à eux connu des ventes totalisant 1,113 milliard de dollars comparativement à 1,127 milliard de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, soit une diminution de 13,1 millions de dollars ou 1,2 %. Les volumes correspondants ont atteint 28,3 millions de litres comparativement à 29,7 millions de litres pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1,4 million de litres ou 4,7 %.

Les ventes de prêts-à-boire se sont, pour leur part, élevées à 156,8 millions de dollars comparativement à 145,6 millions de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 11,2 millions de dollars ou 7,7 %. Les ventes en volume se sont établies à 23,3 millions de litres par rapport à 23 millions de litres, représentant une augmentation de 0,3 million de litres ou 1,3 %.

Enfin, les ventes de la catégorie des bières, des cidres et des produits complémentaires se sont situées à 26,3 millions de dollars par rapport à 24,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, soit une augmentation de 2,1 millions de dollars ou 8,7 %. Les ventes en volume, quant à elles, se sont établies à 2,4 millions de litres comparativement à 2,3 millions de litres au cours de l'exercice précédent, affichant ainsi une hausse de 0,1 million de litres ou 4,3 %.

Coût des produits vendus et bénéfice brut

Le coût des produits vendus comprend leur coût d'acquisition, les frais de transport engagés pour les acheminer vers les Centres de distribution et les différents points de vente, ainsi que les droits d'accise et de douane afférents. Pour l'exercice 2025-2026, le coût des produits vendus s'est établi à 2,009 milliards de dollars, comparativement à 2,023 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Par conséquent, le bénéfice brut s'est élevé à 2,061 milliards de dollars alors qu'il était de 2,020 milliards de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, affichant ainsi une hausse de 41,7 millions de dollars ou 2,1 %.

Le taux de marge brute s'est, quant à lui, établi à 50,6 % comparativement à 50 % pour l'exercice précédent. L'augmentation du taux de marge brute s'explique par une hausse des prix, notamment afin de tenir compte des augmentations de coûts.

Charges nettes

Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes de financement.

Les charges nettes de l'exercice ont totalisé 672 millions de dollars par rapport à 618,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. En excluant les charges non récurrentes attribuables à la modernisation de la collecte sélective évaluées à 47,3 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026 et à 9,1 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, l'augmentation des charges nettes est de 15,1 millions de dollars ou 2,5 % sur des bases comparables. Sur ces mêmes bases, exprimé en fonction des ventes, le ratio des charges nettes présente un taux de 15,5 % alors qu'il était de 15,1 % pour l'exercice précédent. En incluant les charges non récurrentes attribuables à la modernisation de la collecte sélective, le ratio des charges nettes est de 16,5 % comparativement à 15,3 % pour l'exercice 2024-2025.

La rémunération du personnel, qui constitue la principale catégorie des charges nettes de l'organisation, a totalisé 447,6 millions de dollars par rapport à 442,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, soit une hausse de 5,1 millions de dollars ou 1,2 %. Exprimée en fonction des ventes, la rémunération du personnel s'est élevée à 11 % en comparaison de 10,9 % au cours de l'exercice précédent.

La seconde catégorie des charges nettes en importance, soit les frais d'occupation d'immeubles, s'est chiffrée à 98 millions de dollars alors qu'ils étaient de 98,3 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit une baisse de 0,3 million de dollars ou 0,3 %.

Les frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ont atteint 46,4 millions de dollars comparativement à 40,6 millions de dollars lors de l'exercice précédent, représentant une augmentation de 5,8 millions de dollars ou 14,3 % qui s'explique notamment par des augmentations des coûts technologiques.

Les frais de livraison et de communication ont totalisé 4,2 millions de dollars comparativement à 3,7 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 0,5 million de dollars ou 13,5 %.

Pour leur part, les autres charges se sont établies à 75,8 millions de dollars par rapport à 33,6 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. En excluant les charges non récurrentes attribuables à la modernisation de la collecte sélective évaluées à 47,3 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026 et à 9,1 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, les autres charges sont en hausse de 4 millions de dollars ou 16,3 % sur des bases comparables.

Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 28 mars 2026, le résultat net s'est élevé à 1,389 milliard de dollars comparativement à 1,401 milliard de dollars pour l'exercice précédent, soit une diminution de 11,6 millions de dollars ou 0,8 %. La marge nette affiche un taux de 34,1 % par rapport à 34,7 % pour l'exercice 2024-2025.

Le résultat global a, quant à lui, connu une baisse de 10,7 millions de dollars, pour se situer à 1,388 milliard de dollars pour l'exercice 2025-2026.

Revenus gouvernementaux

À titre de société d'État, la SAQ génère, aux deux paliers gouvernementaux, des revenus substantiels sous forme de taxes à la consommation, de droits d'accise et de douane et de résultat net tiré de son exploitation remis sous forme de dividende. Pour l'exercice 2025-2026, ces revenus ont atteint 2,608 milliards de dollars comparativement à 2,609 milliards de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, représentant une diminution de 1,1 million de dollars. Cette variation s'explique par une perception moins importante de la taxe spécifique, des droits d'accise et de douane, ainsi que par une baisse du résultat net, compensée par une perception plus importante des taxes à la consommation. Cette variation tient également compte d'un effet favorable de 27,6 millions de dollars découlant du congé de taxes sur les produits et services (TPS) accordé au cours de l'exercice précédent.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation
(en millions de dollars)

	2026	2025
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	1 389,2 \$	1 400,8 \$
Taxe de vente provinciale	433,4	431,9
Taxe spécifique	262,0	272,1
Taxe spécifique des titulaires de permis	25,3	25,4
	2 109,9	2 130,2
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	280,4	290,0
Taxe sur les produits et services	217,2	188,4
	497,6	478,4
Total	2 607,5 \$	2 608,6 \$

Les sommes redevables au Trésor québécois ont totalisé 2,110 milliards de dollars par rapport à 2,130 milliards de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 20,3 millions de dollars ou 1 %.

Quant aux sommes redevables au gouvernement du Canada, elles se sont chiffrées à 497,6 millions de dollars, une augmentation de 19,2 millions de dollars ou 4 %. De cette hausse, 27,6 millions de dollars s'expliquent par l'impact du congé de TPS accordé au cours de l'exercice précédent.

Investissements

Depuis le début de l'exercice, les investissements ont totalisé 131,1 millions de dollars. De ce montant, les investissements effectués dans le projet du Centre automatisé de Montréal (CAM) comprennent 47,6 millions de dollars pour l'acquisition d'équipement automatisé, 45,3 millions de dollars pour la construction de la bâtisse et 4,8 millions de dollars pour la mise en place des systèmes informationnels en lien avec le projet. Les autres investissements se sont chiffrés à 16,3 millions de dollars pour le développement des systèmes informationnels, 9,8 millions de dollars pour l'amélioration des établissements commerciaux et administratifs, ainsi que 7,3 millions de dollars pour la mise à niveau du matériel roulant et de l'équipement.

Situation financière

Au 28 mars 2026, l'actif total de la SAQ s'établissait à 1,374 milliard de dollars comparativement à 1,399 milliard de dollars au 29 mars 2025, soit une baisse de 24,9 millions de dollars. L'actif courant a diminué de 107,5 millions de dollars depuis la fin de l'exercice précédent, principalement en raison des baisses de 96,9 millions de dollars de la trésorerie, de 8,5 millions de dollars des dépôts et charges payées d'avance et de 3,8 millions des comptes clients et autres débiteurs. Les actifs non courants ont augmenté de 82,5 millions de dollars depuis le 29 mars 2025, une hausse principalement attribuable aux investissements dans le projet du CAM.

Au 28 mars 2026, le passif total de la SAQ s'établissait à 1,343 milliard de dollars comparativement à 1,367 milliard de dollars au 29 mars 2025, soit une baisse de 24,1 millions de dollars. Le passif courant a diminué de 5,1 millions de dollars depuis la fin de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement expliquée par des baisses de 17,6 millions de dollars du dividende à payer, de 13 millions de dollars des provisions et de 6,5 millions de dollars des comptes fournisseurs et autres charges à payer. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation des emprunts de 30,5 millions de dollars. Les passifs non courants ont connu une diminution de 19 millions de dollars, attribuable principalement aux remboursements des obligations locatives.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 32,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 1,488 milliard de dollars. Cette baisse s'explique principalement par la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de 26,8 millions de dollars, ainsi que par une baisse du résultat net de 11,6 millions de dollars.

Les activités d'investissement de la Société ont donné lieu à des sorties de fonds de 157,7 millions de dollars au cours de l'exercice, soit un montant supérieur de 91,2 millions de dollars comparativement à l'exercice 2024-2025. Cette variation est expliquée par l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 91 millions de dollars, principalement attribuable aux investissements dans le projet du CAM.

Par ailleurs, les activités de financement ont nécessité des liquidités totalisant 1,428 milliard de dollars au cours de l'exercice 2025-2026, comparativement à 1,433 milliard de dollars durant l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la variation nette des emprunts de 30,5 millions, compensée en partie par la hausse de 25,7 millions de dollars du dividende versé à l'actionnaire.

Au cours de l'exercice, les activités de la SAQ ont nécessité des liquidités de 96,9 millions de dollars, portant le solde de trésorerie au 28 mars 2026 à 48 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent qui a généré des liquidités de 21,9 millions de dollars et dont le solde de trésorerie se situait à 144,9 millions de dollars.

Financement des activités

La SAQ est responsable du financement de ses activités à l'intérieur de certaines limites fixées par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration, tel que précisé à la note 20 de ses états financiers. En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement à son actionnaire, le ministre des Finances du Québec, la SAQ doit recourir à des sources de financement externes pour assumer le financement de ses activités. À cet égard, l'entreprise est autorisée à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 600 millions de dollars. À la fin de l'exercice clos le 28 mars 2026, l'état de la situation financière montrait un emprunt de 30,5 millions de dollars. Au 29 mars 2025, la Société n'était redevable d'aucun emprunt.

Le financement des activités de la SAQ sur le marché monétaire a entraîné des revenus financiers nets de 1,5 million de dollars, comparativement à 6 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une diminution du surplus net moyen dans les activités de trésorerie au cours de l'exercice 2025-2026.

Les intérêts en vertu des obligations locatives ont totalisé 6 millions de dollars, un niveau stable par rapport à l'exercice précédent. Les intérêts nets relatifs au passif et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel ont totalisé 1,4 million de dollars contre 1,3 million de dollars au cours de l'exercice précédent.

Normes, modifications et interprétations nouvelles ou révisées

IFRS 18 États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'IFRS 18 États financiers : *présentation et informations à fournir* qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. L'IFRS 18 énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations y figurant soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité.

L'IFRS 18 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société poursuit présentement l'évaluation de l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur, mais ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur ses états financiers.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Société sont conçus, sous la supervision du président et chef de la direction et de la vice-présidente et cheffe de la direction financière, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction en temps opportun.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des CPCI a été effectuée en date du 28 mars 2026, sous la supervision et avec la participation de la direction. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et la vice-présidente et cheffe de la direction financière ont conclu que les CPCI sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et la vice-présidente et cheffe de la direction financière, a évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) selon le cadre et les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO 2013). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu, au 28 mars 2026, que le CIIF était conçu adéquatement et était efficace en ce qu'il fournissait une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Gestion des risques et incertitudes

La direction de la SAQ s'appuie sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques en intégrant une approche de gestion intégrée à ses activités courantes, à l'échelle de l'organisation. Ce processus, réalisé de façon continue, vise à atténuer les risques auxquels la SAQ est confrontée dans le cours normal de ses opérations et qui pourraient notamment avoir un impact sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière, la confiance du public et sa réputation. Il constitue également un levier pour soutenir l'atteinte des objectifs d'affaires et la prise de décision.

Afin de fournir un cadre de référence commun, la direction de la SAQ, en collaboration avec le conseil d'administration, s'est dotée d'une Politique de gestion intégrée des risques qui vise à décrire l'approche et la stratégie de la SAQ en matière de gestion intégrée des risques d'entreprise et à énoncer la structure formelle de la démarche. Cette approche structurée et efficace permet de cerner, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques, tant pour anticiper les situations d'incertitude que pour réagir de façon proactive lorsque celles-ci surviennent, en déployant des mesures appropriées visant à en atténuer les impacts. Ce processus est appuyé par une veille continue des environnements interne et externe, alimentée par un partage d'informations à l'échelle de l'organisation. Il s'appuie également sur des indicateurs clés de risques, qui permettent une évaluation plus juste et continue des niveaux de risques. Par ailleurs, une revue complète des risques a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan stratégique, afin d'assurer un arrimage étroit entre la gestion des risques, les objectifs stratégiques et la prise de décision, en cohérence avec les niveaux d'appétit et de tolérance au risque de l'organisation.

Ainsi, outre les risques financiers décrits à la note 23 des états financiers, la SAQ est exposée à des risques d'affaires qui font l'objet d'une attention particulière, dont les principaux sont présentés ci-après :

Marché et baisse de la demande

La SAQ évolue dans un environnement caractérisé par une diminution des volumes de vente de boissons alcooliques, attribuable notamment à l'évolution des habitudes de consommation, de même qu'à des facteurs économiques, démographiques et concurrentiels.

Le vieillissement de la population, combiné à une sensibilité accrue aux enjeux de santé et de bien-être, de même qu'aux habitudes distinctes observées chez les jeunes clientèles et les communautés culturelles, contribue à une baisse de la demande pour les boissons alcooliques au Québec, une tendance déjà amorcée qui pourrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par ailleurs, les ventes de ces produits demeurent étroitement liées à la conjoncture économique québécoise et au revenu disponible des ménages. Une période prolongée de ralentissement économique au Québec pourrait avoir des répercussions défavorables sur les ventes des produits commercialisés par la SAQ et, par conséquent, sur son rendement. Finalement, la demande en hausse pour d'autres produits alcooliques ou substituts sur le marché, tels que les produits à base de malt, les boissons sans alcool ou le cannabis, pourrait limiter la demande pour certains produits exclusifs vendus par la Société.

Afin d'atténuer les effets d'une baisse de la demande, la Société analyse de façon continue les habitudes et les tendances d'achat de sa clientèle et met en œuvre des stratégies commerciales visant à améliorer l'accessibilité à son offre et à maintenir une expérience de magasinage intégrée, cohérente et adaptée aux besoins de la clientèle.

Cadre réglementaire

La Société évolue dans un marché fortement réglementé qui encadre les activités d'importation, de distribution et de vente au détail de boissons alcooliques. Toute évolution du cadre réglementaire ou du modèle de commercialisation des boissons alcooliques décidée par les autorités publiques pourrait avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur la capacité de la Société de générer des ventes et des revenus.

À cet égard, certaines évolutions potentielles du cadre réglementaire et commercial, telles que l'ouverture accrue du commerce interprovincial des boissons alcooliques, l'accès élargi au marché pour des concurrents étrangers dans le contexte d'accords de libre-échange, la vente directe de producteurs aux consommateurs du Québec ou encore la libéralisation de la vente au détail de certains produits, pourraient entraîner une baisse de revenus et de profits pour la SAQ.

Performance et chaîne d'exploitation

Le contexte de ralentissement de la demande pourrait limiter la capacité de la Société de générer des gains d'efficacité opérationnels au sein de sa chaîne d'exploitation, notamment dans un environnement marqué par des pressions constantes sur les coûts. Une baisse de l'achalandage pourrait également affecter la performance du réseau de succursales.

La performance de la chaîne d'exploitation de la SAQ dépend par ailleurs de plusieurs facteurs externes, dont la stabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les produits commercialisés par la Société proviennent de plusieurs marchés internationaux et leurs conditions d'approvisionnement peuvent être influencées par des variations de l'offre et de la demande, ainsi que par des perturbations logistiques. En matière d'acquisition de produits, la SAQ est également en concurrence avec d'autres acheteurs sur les marchés internationaux, ce qui pourrait, en cas d'offre insuffisante, rendre plus difficile l'approvisionnement de certains produits.

Afin d'atténuer ces risques, la Société s'appuie sur des relations durables avec ses fournisseurs, met en œuvre une stratégie d'approvisionnement visant à limiter les risques de rupture de stock et poursuit des initiatives structurantes d'optimisation de sa chaîne d'exploitation. Celles-ci incluent notamment l'ajout d'un nouveau centre permettant l'automatisation d'une partie des activités du Centre de distribution de Montréal, dans le but d'améliorer la productivité, d'accroître la résilience opérationnelle et de soutenir les besoins de sa clientèle.

Main-d'œuvre et relations de travail

Dans le cadre de ses activités courantes, la SAQ emploie plus de 6 700 personnes réparties dans son réseau de succursales, ses Centres de distribution et ses centres administratifs. La capacité de la Société d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée constitue un risque qui pourrait avoir une incidence sur la conduite de ses activités, dans un contexte marqué par des changements démographiques et un marché du travail structurellement plus tendu. Différentes initiatives visant à favoriser l'attraction et la rétention du personnel permettent à la SAQ d'atténuer ce risque et de maintenir la qualité de sa prestation de service.

La majorité du personnel des succursales, des Centres de distribution et des services administratifs de la Société est syndiquée. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner des moyens de pression, des arrêts ou des ralentissements de travail susceptibles d'avoir une incidence négative sur les activités de la Société. Le maintien de bonnes relations de travail et d'un climat de collaboration demeure donc une priorité afin d'assurer la continuité de ses opérations.

Contrôle de la qualité des produits

Avec une gamme de près de 38 000 produits provenant de quelque 5 900 fournisseurs à travers le monde, la SAQ doit s'assurer d'un niveau de qualité irréprochable des produits qu'elle met en marché. La Société applique des standards élevés de contrôle de la qualité grâce à son laboratoire accrédité ISO 17025 et à son service de la qualité certifié ISO 9001. Par ailleurs, plusieurs mesures sont également en place afin d'assurer le respect de la réglementation émise par Santé Canada.

Environnement technologique et sécurité de l'information

Dans le cours de ses opérations, la SAQ exploite des entrepôts et un vaste réseau de succursales et de centres spécialisés qui dépendent d'une importante infrastructure en technologie de l'information. La continuité des opérations de la SAQ pourrait donc être perturbée advenant une non-disponibilité prolongée de ses systèmes informationnels.

De plus, la SAQ est également consciente des risques liés à la sécurité informatique de ses systèmes. La Société a mis en place des contrôles robustes et des plans de relève pour assurer la continuité de ses opérations et évalue continuellement les mesures de protection pour s'assurer de leur sécurité et de leur intégrité.

Enfin, la SAQ s'assure de protéger les renseignements personnels des personnes ayant des liens avec elle en conformité avec les dispositions protégeant la vie privée des Québécois et Québécoises.

Responsabilité sociétale

Les attentes de la collectivité à l'égard de la SAQ sont élevées en ce qui a trait à ses responsabilités environnementales, sociales et économiques. Un manquement à ses obligations pourrait exposer la Société à des critiques, des réprimandes, des revendications et même des poursuites.

La responsabilité sociétale de la SAQ est au cœur de ses priorités comme en témoigne la place centrale qu'elle occupe dans ses Plans stratégiques successifs. La santé et sécurité de son personnel, la vente responsable, le recyclage du verre et les changements climatiques sont des préoccupations réelles, non seulement pour la SAQ, mais pour l'ensemble de la collectivité, et des efforts soutenus sont déployés pour atteindre des objectifs ambitieux à ces égards.

De plus, la SAQ participe activement à la vie collective en contribuant au mieux-être économique et social des Québécois et Québécoises, que ce soit par son Programme de dons et de commandites, par sa campagne au profit de Banques alimentaires du Québec ou par sa contribution et celle de son personnel à la campagne Entraide. La SAQ est aussi pleinement engagée dans l'ensemble de ses activités à promouvoir l'achat québécois et responsable.

Perspectives

La SAQ entame la première année de son nouveau Plan stratégique 2027-2030, dont la vision est d'offrir à la clientèle un accès inégalé à la plus grande diversité de boissons alcooliques, dans l'intérêt du Québec. Ce Plan reflète l'engagement de la SAQ à demeurer proche de ses clientèles, à s'appuyer sur l'expertise de ses équipes et à agir avec responsabilité, dans l'intérêt collectif.

Dans un contexte marqué par une baisse de la demande de boissons alcooliques, qui devrait se poursuivre, la SAQ concentre ses actions sur la qualité de l'expérience offerte, l'efficacité de ses opérations et une saine gestion des coûts adaptée au niveau des ventes. Les initiatives qui seront déployées dans le cadre du Plan stratégique 2027-2030 visent à soutenir la performance globale de l'organisation tout en assurant la pérennité de son rôle économique et social.

Dans son Plan stratégique, la SAQ met au cœur de la relation avec ses clientèles une expérience d'achat fluide et personnalisée, ainsi qu'un accès à une offre de produits diversifiée. La mise en service du Centre de distribution automatisé, planifiée pour l'exercice 2027-2028, contribuera à élargir l'offre disponible et à en faciliter l'accès sur l'ensemble du territoire, tout en soutenant l'efficacité des opérations. L'organisation poursuit également l'adaptation de ses réseaux de vente afin de mieux desservir l'ensemble des clientèles, dans une logique de proximité et de complémentarité. Dans cette perspective, la SAQ continue de placer ses équipes au cœur du changement, en favorisant un milieu de travail respectueux, inclusif et sécuritaire, propice à l'engagement et à l'évolution des pratiques.

Enfin, la SAQ poursuit la mise en œuvre de son plan de décarbonation, amorcé lors de la planification stratégique précédente. L'ensemble des actions prévues au Plan stratégique 2027-2030 vise à créer de la valeur durable au bénéfice du Québec et à renforcer le rôle de la SAQ comme référence en matière de commerce responsable de boissons alcooliques.

Ventes par réseaux (en millions de dollars canadiens)	2026	2025	2024 (53 semaines)	2023	2022 ⁽¹⁾
Succursales et centres spécialisés	3 707,8 \$	3 682,1 \$	3 772,5 \$	3 683,5 \$	3 507,7 \$
Grossistes-épiciers	362,1	359,9	328,0	364,0	346,4
Total	4 069,9 \$	4 042,0 \$	4 100,5 \$	4 047,5 \$	3 854,1 \$

Ventes par catégories de produits (en millions de dollars canadiens)	2026	2025	2024 (53 semaines)	2023	2022 ⁽¹⁾
Vins	2 773,4 \$	2 745,7 \$	2 790,4 \$	2 767,4 \$	2 674,2 \$
Spiritueux	1 113,4	1 126,5	1 147,4	1 125,5	1 037,4
Bières, cidres et prêts-à-boire	183,1	169,8	162,7	154,6	142,5
Total	4 069,9 \$	4 042,0 \$	4 100,5 \$	4 047,5 \$	3 854,1 \$

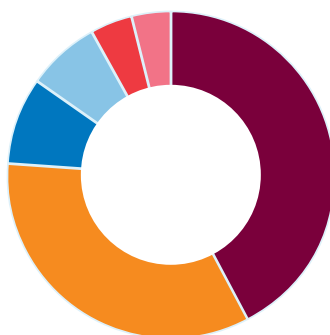
Résultats financiers (en millions de dollars canadiens)	2026 ⁽²⁾	2025 ⁽²⁾	2024 (53 semaines)	2023	2022 ⁽¹⁾
Ventes	4 069,9 \$	4 042,0 \$	4 100,5 \$	4 047,5 \$	3 854,1 \$
Coût des produits vendus	2 008,7	2 022,5	2 068,8	2 007,9	1 920,1
Charges nettes ⁽³⁾⁽⁴⁾	672,0	618,7	603,6	613,5	584,0
Résultat net	1 389,2	1 400,8	1 428,1	1 426,1	1 350,0
Résultat global	1 388,3 \$	1 399,0 \$	1 424,2 \$	1 425,7 \$	1 349,9 \$

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation (en millions de dollars canadiens)	2026	2025	2024 (53 semaines)	2023	2022 ⁽¹⁾
Dividende déclaré	1 389,2 \$	1 400,8 \$	1 428,1 \$	1 426,1 \$	1 350,0 \$
Taxes et droits	1 218,3	1 207,8	1 264,8	1 270,4	1 231,0
Total	2 607,5 \$	2 608,6 \$	2 692,9 \$	2 696,5 \$	2 581,0 \$

Composition de l'actif (en millions de dollars canadiens)	2026	2025	2024 (53 semaines)	2023	2022 ⁽¹⁾
Stocks	569,1 \$	567,3 \$	558,5 \$	579,2 \$	541,1 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	426,8	327,0	266,8	212,4	201,4
Autres postes de l'actif	378,1	504,6	483,1	645,8	700,4
Total	1 374,0 \$	1 398,9 \$	1 308,4 \$	1 437,4 \$	1 442,9 \$

- (1) Les activités de l'exercice 2022 ont été impactées par la pandémie de COVID-19. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur la répartition des ventes effectuées auprès des différentes clientèles, sur la marge brute y afférente, ainsi que sur les charges nettes.
- (2) Les activités des exercices 2025 et 2026 ont été impactées par la modernisation de la collecte sélective. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur les ventes, sur le bénéfice brut ainsi que sur les charges nettes.
- (3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes (produits nets) de financement.
- (4) Les charges nettes de l'exercice 2026 incluent un montant non récurrent de 47,3 millions de dollars lié à la modernisation de la collecte sélective (9,1 millions de dollars pour l'exercice 2025).

Répartition du prix de vente



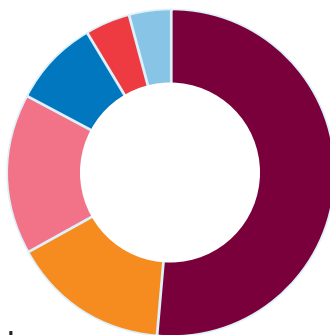
Vin importé⁽¹⁾, format 750 ml

(en dollars)
28 mars 2026

Majoration ⁽²⁾	6,37 \$
Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,08
Taxe de vente provinciale	1,30
Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	1,05
Taxe fédérale sur les produits et services	0,65
Droits d'accise et de douane versés au gouvernement du Canada	0,55
Prix de vente au détail (la bouteille)	15,00 \$

(1) En approvisionnement continu

(2) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.



Spiritueux local, format 750 ml

(en dollars)
28 mars 2026

Majoration ⁽¹⁾	13,38 \$
Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	4,03
Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	4,15
Taxe de vente provinciale	2,26
Taxe fédérale sur les produits et services	1,13
Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	1,05
Prix de vente au détail (la bouteille)	26,00 \$

(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

Attestation financière du président et chef de la direction et de la vice-présidente et cheffe de la direction financière

Nous, Jacques Farcy, président et chef de la direction, et Édith Filion, vice-présidente et cheffe de la direction financière de la Société des alcools du Québec, attestons ce qui suit :

1. Examen : Nous avons examiné les états financiers, la revue financière annuelle et le communiqué de presse visant les résultats annuels (ci-après désignés comme les « documents annuels ») de la Société des alcools du Québec (« la Société ») pour l'exercice clos le 28 mars 2026.

2. Aucune information fausse ou trompeuse : À notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par les documents annuels.

3. Image fidèle : À notre connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société à la date de clôture de l'exercice présenté dans les documents annuels ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice.

4. Responsabilité : Nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) pour la Société au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

5. Conception : Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, à la clôture de l'exercice, nous avons fait ce qui suit :

- a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que :
 - i) l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis; et
 - ii) l'information qui doit être présentée par la Société dans les documents annuels qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation; et
- b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

5.1 Cadre de contrôle : Le cadre de contrôle que nous avons utilisé pour concevoir le CIIF est celui proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO 2013).

5.2 Faiblesse importante du CIIF liée à la conception : s. o.

5.3 Limitation de l'étendue de la conception : s. o.

6. Évaluation : Nous, soussigné et soussignée, avons fait ce qui suit :

- a) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle nos conclusions en fonction de cette évaluation; et
- b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle l'information suivante :
 - i) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation; et
 - ii) les éléments sur chaque faiblesse importante liée au fonctionnement existant à la clôture de l'exercice : s. o.

7. Communication des modifications du CIIF : La Société a présenté dans sa revue financière annuelle toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le 30 mars 2025 et se terminant le 28 mars 2026 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.

8. Communication aux auditeurs, aux auditrices et au conseil d'administration ou au comité d'audit de la Société : Nous avons informé, en fonction de la dernière évaluation du CIIF, les auditeurs indépendants et auditrices indépendantes externes ainsi que le conseil d'administration de la Société ou son comité d'audit de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés et salariées jouant un rôle important dans le CIIF.



Jacques Farcy
Président et chef de la direction

Montréal, le 28 mai 2026



Édith Filion
Vice-présidente et cheffe de la direction financière

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers et dans les autres sections du Rapport annuel. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes IFRS de comptabilité, et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information alors disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service d'audit interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants et d'administratrices indépendantes. Ce comité révisé périodiquement les états financiers et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants et auditrices indépendantes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le Rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-après, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.



Jacques Farcy
Président et chef de la direction



Édith Fillion
Vice-présidente et cheffe de la direction financière

Montréal, le 28 mai 2026

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société des alcools du Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 28 mars 2026, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 28 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel 2026, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

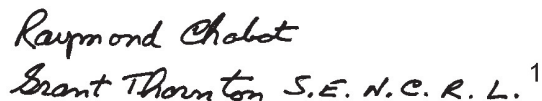
Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

Québec, le 28 mai 2026

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹



¹CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127023

Montréal, le 28 mai 2026

État du résultat global

Exercice clos le 28 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Ventes (note 6)	4 069 872 \$	4 042 023 \$
Coût des produits vendus (note 6)	2 008 642	2 022 533
Bénéfice brut (note 6)	2 061 230	2 019 490
Frais de vente et mise en marché et distribution	644 689	604 850
Frais d'administration	117 526	103 997
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	(96 157)	(91 420)
Résultat d'exploitation	1 395 172	1 402 063
Charges nettes de financement (note 8)	5 929	1 279
Résultat net de l'exercice	1 389 243	1 400 784
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
Réévaluation au titre des prestations définies du régime de retraite (note 18)	924	1 781
Résultat global de l'exercice	1 388 319 \$	1 399 003 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercice clos le 28 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats nets non distribués	Autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 30 mars 2024	30 000 \$	15 199 \$	(11 074) \$	34 125 \$
Résultat net de l'exercice	–	1 400 784	–	1 400 784
Autres éléments du résultat global (note 18)	–	–	(1 781)	(1 781)
Dividende	–	(1 400 784)	–	(1 400 784)
Solde au 29 mars 2025	30 000	15 199	(12 855)	32 344
Résultat net de l'exercice	–	1 389 243	–	1 389 243
Autres éléments du résultat global (note 18)	–	–	(924)	(924)
Dividende	–	(1 389 243)	–	(1 389 243)
Solde au 28 mars 2026	30 000 \$	15 199 \$	(13 779) \$	31 420 \$

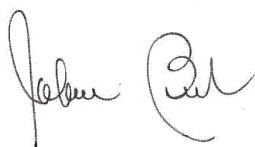
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 28 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	48 040 \$	144 883 \$
Comptes clients et autres débiteurs (note 10)	41 381	45 249
Stocks (note 11)	569 057	567 320
Dépôts et charges payées d'avance	35 712	44 234
	694 190	801 686
Immobilisations corporelles (note 12)	379 863	283 530
Immobilisations incorporelles (note 13)	46 897	43 494
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 14)	253 019	270 229
	1 373 969 \$	1 398 939 \$
Passif		
Passif courant		
Emprunt (notes 15 et 20)	30 500 \$	- \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 16)	541 956	548 497
Taxes et droits gouvernementaux à payer	138 219	138 651
Provisions (note 17)	18 025	30 962
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 14)	49 160	47 339
Dividende à payer (note 20)	315 243	332 784
	1 093 103	1 098 233
Obligations locatives (note 14)	216 156	234 733
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 18)	33 290	33 629
	1 342 549	1 366 595
Capitaux propres		
Capital-actions (note 19)	30 000	30 000
Résultats nets non distribués	15 199	15 199
Autres éléments du résultat global	(13 779)	(12 855)
	31 420	32 344
	1 373 969 \$	1 398 939 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Johanne Brunet
Présidente du conseil d'administration



René Leprohon
Président du comité d'audit

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 28 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Activités d'exploitation		
Résultat net	1 389 243 \$	1 400 784 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 678	20 148
Amortissement des immobilisations incorporelles	9 137	8 174
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	51 689	51 966
Pertes à la cession et à la radiation d'immobilisations corporelles	696	81
Radiation d'immobilisations incorporelles	798	-
Montants repris pour provisions	(644)	(4 290)
Charge au titre des crédits de congés de maladie	1 662	3 298
Charge au titre du régime de retraite	556	366
Ajustements pour charges nettes (produits nets) de financement et autres	4 513	(2)
	1 478 328	1 480 525
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 21)	18 035	44 776
Intérêts payés	(145)	(37)
Intérêts perçus	1 652	6 019
Intérêts en vertu des obligations locatives	(6 020)	(5 977)
Prestations versées au titre du régime des crédits de congés de maladie cumulés	(2 001)	(2 159)
Capitalisation de l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite	(1 364)	(2 030)
Prestations versées au titre du régime de retraite	(116)	(117)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 488 369	1 521 000
Activités d'investissement		
Acquisition d'un placement	-	(50 000)
Cession d'un placement	-	50 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(144 276)	(57 934)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13 456)	(8 787)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	39	173
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(157 693)	(66 548)
Activités de financement		
Variation nette des emprunts	30 500	-
Loyers versés en trésorerie en vertu des obligations locatives	(51 235)	(51 415)
Dividende	(1 406 784)	(1 381 098)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 427 519)	(1 432 513)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(96 843)	21 939
Trésorerie au début de l'exercice	144 883	122 944
Trésorerie à la fin de l'exercice	48 040 \$	144 883 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 28 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

1

Généralités, statuts et nature des activités

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec* (RLRQ, c. S-13). Son siège social est situé au 7500, rue Tellier, à Montréal, Québec, Canada. La Société a pour mandat de faire le commerce des boissons alcooliques.

Le 12 juin 2018, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, ce mandat a été modifié afin d'y inclure la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs et consommatrices au marché légal du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation de cannabis (article 16.1 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*). La Société exerce cette mission exclusivement par l'entremise de la Société québécoise du cannabis (SQDC), compagnie à fonds social, dont le siège social est situé au 7355, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, Canada, constituée en vertu de l'article 23.1 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*. La SQDC, bien qu'elle soit considérée comme une filiale de la Société dans la *Loi*, ne répond pas aux critères d'une filiale selon les Normes IFRS de comptabilité. Elle est plutôt considérée comme une entreprise associée. Par conséquent, les comptes de cette entité ne sont pas consolidés avec ceux de la Société. Les principaux éléments justifiant le traitement comptable de la participation de la Société dans la SQDC sont présentés à la note 9 : Participation dans une entreprise associée.

À titre de société d'État, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2

Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Les exercices financiers clos les 28 mars 2026 et 29 mars 2025 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.

3

Méthodes comptables significatives

Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 28 mai 2026.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et de l'actif net au titre des prestations définies du régime de retraite, dont la base d'évaluation est divulguée dans les méthodes comptables significatives.

Comptabilisation des produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec la clientèle sont comptabilisés lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré à la clientèle à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange d'un bien ou d'un service. Les revenus associés à la vente du bien ou à la prestation du service sont comptabilisés en fonction des obligations de prestation remplies, soit en transférant les biens ou les services à cette clientèle. Les produits des activités ordinaires tirés des ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs et consommatrices, aux Agences SAQ, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions) et aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont comptabilisés déduction faite des escomptes et retours.

Ventes de bières

La Société perçoit des frais de service liés à l'importation des produits sur le territoire du Québec auprès des titulaires d'un permis de brasseur et des titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers ». Puisque les titulaires d'un permis de brasseur transigent leurs bières vers leurs lieux de fabrication au Québec, ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société. Ces transactions d'achats et de ventes ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société.

Cartes-cadeaux

La Société vend des cartes-cadeaux à ses points de vente et par l'intermédiaire de tiers sélectionnés. Aucun produit n'est comptabilisé au moment où les cartes-cadeaux sont vendues. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de produits reportés et incluses au poste « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ». Le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées. La Société comptabilise également des produits lorsqu'il devient probable que le client ou la cliente n'exercera pas son droit d'échange. La valeur des cartes-cadeaux non échangées est évaluée selon les tendances historiques.

Programme de personnalisation de l'expérience client

Le programme de personnalisation de l'expérience client SAQ Inspire permet à la clientèle de cumuler des points sur ses achats effectués dans les succursales et par l'intermédiaire du site transactionnel de la Société. Ces points peuvent être échangés par la clientèle pour obtenir des rabais sur ses achats futurs. La juste valeur des points octroyés est comptabilisée en tant qu'élément distinct de la transaction de vente et sa comptabilisation à titre de produit est différée jusqu'à ce que ces points soient échangés. La détermination de cette juste valeur repose sur la valeur d'échange des points octroyés. La Société comptabilise également des produits lorsqu'il devient probable que le client ou la cliente n'exercera pas son droit d'échange. La valeur des points non échangés est évaluée selon les tendances historiques. Les produits reportés liés à ce programme sont comptabilisés au poste « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ». La Société est propriétaire de ce programme et en assure l'administration.

Autres produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les programmes publicitaires et promotionnels en coopération avec les représentants et représentantes des fournisseurs et les autres revenus sont comptabilisés séparément lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et lorsque les services sont rendus.

Participation comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence

Entité sous influence notable

L'entité sur laquelle la Société exerce une influence notable (la SQDC) est initialement comptabilisée au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Comptabilisation des contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs

Les contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties reçues ou à recevoir représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues ou à recevoir des fournisseurs sont comptabilisées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

Conversion des devises

Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien.

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date d'origine des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les stocks de fin et dans le coût des produits vendus.

Instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs financiers, à l'exception des comptes clients et autres débiteurs qui ne comportent pas une composante de financement importante et qui sont évalués au prix de transaction, sont évalués à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés à l'état du résultat global. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, lorsque applicable, dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti; ou
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN).

Le classement dépend à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; et
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la JVBRN :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti sont évalués à la JVBRN. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

En présence de compensation des actifs financiers et des passifs financiers, des droits et obligations sont présentés comme un montant net dans l'état de la situation financière uniquement lorsque la Société détient le droit juridiquement exécutoire de compenser et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Par la suite, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société peut également désigner des passifs à la JVBRN, c'est notamment le cas de l'ensemble des passifs financiers dérivés.

La Société a effectué le classement suivant de ses instruments financiers :

Actif/Passif	Classement selon l'IFRS 9 Instruments financiers
La trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs et les dépôts	« Coût amorti »
Instruments financiers dérivés (contrats de change)	« Juste valeur par le biais du résultat net »
Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des cartes-cadeaux en circulation, des produits reportés sur le programme SAQ Inspire et de la rémunération et avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer	« Coût amorti »

Dépréciation des actifs financiers

La Société applique, à chaque date de clôture, pour les actifs financiers évalués au coût amorti, un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues.

La Société estime les pertes de crédit attendues liées aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée est différente selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Dans le cas des comptes clients et autres débiteurs, la Société utilise une méthode simplifiée pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier.

Instruments financiers dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme. Ils sont évalués à la juste valeur en fin d'exercice et les variations de juste valeur sont reflétées à l'état du résultat global. La Société ne documente pas la relation de couverture selon les exigences des Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Hiérarchie de la juste valeur des éléments financiers

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des éléments financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation :

- niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Trésorerie

La trésorerie représente les liquidités déposées auprès d'institutions financières reconnues et porte intérêt aux taux du marché.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits d'accise et de douane afférents ainsi que les frais de livraison directs engagés pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente.

Immobilisations corporelles

Les terrains détenus à des fins administratives sont présentés à leur coût d'acquisition. Puisque aucune durée d'utilité définie ne peut être établie pour les terrains, ils ne sont pas amortis.

Les bâtisses, les améliorations locatives, le mobilier et équipement et le matériel roulant sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le gain ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à la fin de chaque exercice. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtisses :	
Structures et enveloppes des bâtisses	75 ans
Toitures et systèmes électromécaniques	20 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	10 et 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	8 à 15 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition et la construction d'un actif qualifié, soit un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé, font partie du coût de cet actif. Ces coûts d'emprunt sont composés des intérêts sur les emprunts à court terme de la Société qui financent les actifs qualifiés de façon générale et calculés en utilisant le taux d'intérêt actuel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges au poste « Charges nettes de financement » à l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne et de logiciels et licences acquis, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à condition qu'ils remplissent les exigences suivantes :

- l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- la Société a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- la Société a la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et la mettre en service; et
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses pour la phase de recherche d'un projet interne et celles de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l'inscription à l'actif sont comptabilisées en résultat net de l'exercice au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique qui ne satisfont pas aux critères d'inscription à l'actif sont passés en charges et comptabilisés en résultat net de l'exercice.

Un élément des immobilisations incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le gain ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à la fin de chaque exercice. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 15 ans

Les charges se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisées en résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes appelées unités génératrices de trésorerie (UGT). La Société considère chaque succursale de vente au détail comme une UGT distincte. Certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'UGT. Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les Centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente.

À la fin de chaque exercice, la Société détermine s'il existe un indice que les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation aient subi une perte de valeur. En fin d'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Les pertes de valeur liées aux UGT sont réparties au prorata des actifs de l'UGT. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Contrats de location

Lorsqu'elle conclut un contrat, la Société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la Société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. La Société s'est prévaluée de la mesure de simplification de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives déterminées sur la base de leur prix distinct relatif sur le coût de location. Le prix distinct relatif est déterminé en fonction du coût réel facturé par le fournisseur.

La Société comptabilise à l'état de la situation financière un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative lorsque le bien loué est mis à sa disposition.

Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme, les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés aux postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration ».

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, le montant de la réévaluation est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation se trouve déjà ramené à zéro.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la Société applique le modèle du coût. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la Société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Taxes et droits gouvernementaux à payer

Les taxes et droits gouvernementaux à payer sont comptabilisés au montant exigé par les lois.

Régimes d'avantages du personnel

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime non capitalisé de congés de maladie cumulés qui garantit à la plupart de son personnel le paiement des crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement des crédits de congés de maladie gagnés par le personnel de la Société qui participe au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ce personnel. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Le régime des crédits de congés de maladie cumulés est considéré comme un avantage à long terme plutôt que comme un avantage postérieur à l'emploi. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des crédits de congés de maladie cumulés avec le soutien d'actuaire indépendants en faisant une mise à jour du taux d'actualisation utilisé lors de la dernière évaluation actuarielle complète. Une nouvelle évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans. Si des événements ayant un effet significatif sur l'obligation au titre des crédits de congés de maladie surviennent, la direction procédera à une évaluation actuarielle complète. L'évaluation de l'obligation au titre d'avantages à long terme est fondée sur les taux standards d'inflation et les taux de mortalité. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux taux d'utilisation des congés de maladie et aux futures augmentations de salaire. Les taux d'actualisation sont déterminés à la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Régimes de retraite

Le personnel de la Société participe à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations définies. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants du personnel sont reçus.

La Société administre également un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années de salaires annuels les plus élevés durant la carrière du gestionnaire. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. Le régime est capitalisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2012.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaire indépendants et indépendantes. Une évaluation actuarielle complète est effectuée chaque année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantages postérieurs à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles similaires à celles décrites pour le régime des congés de maladie cumulés en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations et le rendement des actifs du régime excluant le revenu d'intérêts, sont comptabilisées immédiatement aux Autres éléments du résultat global (AÉRG) et au cumul des AÉRG sans reclassement au résultat net. Le coût des services courants et passés ainsi que les intérêts nets sur l'actif net ou le passif net au titre des prestations définies du régime de retraite sont passés en charges aux postes « Frais d'administration » et « Charges nettes de financement ».

L'actif (le passif) net lié au régime de retraite supplémentaire pour la haute direction, comptabilisé à l'état de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent du régime à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif.

Autres avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme, notamment les droits aux vacances, sont des passifs courants comptabilisés au poste « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » et évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de l'exercice, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

4

Normes, modifications et interprétations nouvelles ou révisées

IFRS 18 États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir* qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. L'IFRS 18 énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations y figurant soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité.

Les dispositions de l'IFRS 18 portent notamment sur :

- la présentation dans l'état du résultat global des nouveaux sous-totaux définis;
- les informations à fournir dans les notes complémentaires aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction; et
- des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

L'IFRS 18 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société poursuit présentement l'évaluation de l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur ses états financiers.

5

Utilisation d'estimations comptables et de jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Ces estimations et leurs hypothèses reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements critiques, hypothèses et estimations comptables importants sont présentées ci-dessous :

Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

La Société veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Provisions

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers en tant que provision ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques, le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont source d'incertitude quant aux estimations.

Stocks

Le principal élément pour lequel la direction établit des estimations et formule des hypothèses concerne l'évaluation de la provision pour déficiences ou désuétude.

Actif net et passif au titre des avantages du personnel

Le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et l'actif net au titre des prestations définies du régime de retraite sont sujets à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie et des taux d'inflation et de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de la Société.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque exercice. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité.

5. Utilisation d'estimations comptables et de jugements critiques (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif non financier a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif non financier ou une UGT a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'UGT doit être estimée.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats d'exploitation futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

Contrats de location

La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des succursales, les pratiques commerciales antérieures et la durée du bail avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur l'état de la situation financière et l'état du résultat global de la Société. Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la direction doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

Participation dans des entités

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle, qu'elle contrôle conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable. Une entité est contrôlée si la Société a le pouvoir sur cette entité, si elle est exposée aux rendements variables et si elle a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, soit celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. Puisque le pouvoir provient des droits, le pouvoir peut découler d'engagements contractuels. Les résultats des entités sur lesquelles la Société a le contrôle sont inclus dans les états financiers à partir de la date à laquelle le contrôle est acquis jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Certains engagements contractuels comprennent des droits définis dans le but de protéger la participation de la Société sans toutefois que celle-ci ait le pouvoir sur l'entité. Le classement des partenariats en fonction des critères de l'IFRS 11 *Partenariats* ou de placements dans des entreprises associées peut impliquer du jugement de la direction, principalement lorsque plusieurs ententes parallèles à l'entente de partenariat existent.

Le jugement de la relation est établi au moment de l'investissement initial et fait l'objet d'une réévaluation lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

6

Ventes, coût des produits vendus et bénéfice brut

	2026			2025		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total
Ventes	3 707 776 \$	362 096 \$	4 069 872 \$	3 682 072 \$	359 951 \$	4 042 023 \$
Coût des produits vendus	1 817 879	190 763	2 008 642	1 831 663	190 870	2 022 533
Bénéfice brut	1 889 897 \$	171 333 \$	2 061 230 \$	1 850 409 \$	169 081 \$	2 019 490 \$

Les ventes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur. Ces transactions d'achats et de ventes ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société. Les ventes et le coût des produits vendus résultant des transactions se sont élevés à 63 millions de dollars pour l'exercice clos le 28 mars 2026 (76,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2025).

7

Rémunération du personnel

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2026	2025
Frais de vente et mise en marché et distribution		
Salaires et autres avantages du personnel	302 406 \$	303 198 \$
Avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	73 397	71 440
	375 803	374 638
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	58 765	58 226
Avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	13 017	9 666
	71 782	67 892
	447 585 \$	442 530 \$

8

Charges nettes de financement

	2026	2025
Intérêts sur la trésorerie	(1 652)\$	(4 936)\$
Intérêts sur les placements	–	(1 083)
	(1 652)	(6 019)
Intérêts sur les emprunts à court terme	701	141
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	346	119
Intérêts capitalisés	(902)	(223)
	145	37
Intérêts en vertu des obligations locatives	6 020	5 977
Intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel	1 416	1 284
	7 581	7 298
	5 929 \$	1 279 \$

9

Participation dans une entreprise associée

Le 12 juin 2018, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, la Société a souscrit et détient l'unique action de catégorie « A » émise par la SQDC d'une valeur nominale de 1 000 \$. L'action non participante de catégorie « A » comporte uniquement le droit de voter à toute assemblée des actionnaires.

Le ministre des Finances a souscrit et détient pour sa part une action sans droit de vote de catégorie « B » d'une valeur nominale de 1 000 \$. Cette action de catégorie « B » comporte uniquement le droit de recevoir la totalité du dividende déclaré et de partager le reliquat des biens en cas de liquidation de la SQDC.

La Société a déterminé qu'elle ne détenait pas le contrôle sur la SQDC. Par conséquent, les comptes de la SQDC ne sont pas consolidés dans ceux de la Société. Bien qu'ayant une influence notable sur les activités pertinentes de celle-ci par sa capacité de nommer les membres du conseil d'administration, elle n'a pas droit aux rendements générés par les activités de vente de cannabis au Québec ni au reliquat des actifs nets en cas de dissolution de l'entité. Par conséquent, le solde de la participation correspond au coût de 1 000 \$ au 28 mars 2026 et est présenté au poste « Compte clients et autres débiteurs » à l'état de la situation financière.

10

Comptes clients et autres débiteurs

	2026	2025
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	29 762 \$	30 522 \$
Grossistes-épiciers	12 658	15 842
Sommes dues par la SQDC	999	793
Provision pour perte de crédit	(2 038)	(1 908)
	41 381 \$	45 249 \$

Sommes dues par la SQDC

La Société agit à titre de prestataire auprès de la SQDC pour la livraison de certains services. La valeur de ces services incluse au poste « Comptes clients et autres débiteurs » au 28 mars 2026 totalise 1 million de dollars (0,8 million de dollars au 29 mars 2025). Des explications supplémentaires sur la nature des services rendus à la SQDC sont présentées à la note 24 : Opérations entre parties liées.

11

Stocks

	2026	2025
Boissons alcooliques ⁽¹⁾	565 603 \$	563 873 \$
Fournitures diverses	3 454	3 447
	569 057 \$	567 320 \$

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé à l'état du résultat global correspond au coût des produits vendus.

À la demande du gouvernement du Québec, la Société a cessé la commercialisation des produits provenant des États-Unis dans ses réseaux de distribution. La vente de certains de ces produits a par la suite repris sous certaines conditions établies par le gouvernement du Québec. En conséquence, pour l'exercice clos le 28 mars 2026, la Société a comptabilisé un montant de 16,8 millions de dollars au coût des produits vendus pour la dépréciation des stocks de produits provenant des États-Unis afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

12

Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Total ⁽¹⁾
Coût						
Solde au 30 mars 2024	23 582 \$	178 877 \$	56 067 \$	212 350 \$	34 031 \$	504 907 \$
Acquisitions	–	47 754	3 612	22 619	6 266	80 251
Dispositions/radiations	–	(559)	(8 672)	(19 576)	(3 469)	(32 276)
Transferts	–	(6)	1	5	–	–
Solde au 29 mars 2025	23 582	226 066	51 008	215 398	36 828	552 882
Acquisitions	–	49 265	2 648	62 488	3 345	117 746
Dispositions/radiations	–	(151)	(1 838)	(8 824)	(486)	(11 299)
Transferts	–	(542)	–	542	–	–
Solde au 28 mars 2026	23 582 \$	274 638 \$	51 818 \$	269 604 \$	39 687 \$	659 329 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 30 mars 2024	– \$	93 673 \$	39 681 \$	129 539 \$	18 333 \$	281 226 \$
Amortissement	–	6 060	2 865	8 951	2 272	20 148
Dispositions/radiations	–	(559)	(8 665)	(19 569)	(3 229)	(32 022)
Solde au 29 mars 2025	–	99 174	33 881	118 921	17 376	269 352
Amortissement	–	5 397	3 115	9 508	2 658	20 678
Dispositions/radiations	–	(151)	(1 834)	(8 093)	(486)	(10 564)
Solde au 28 mars 2026	– \$	104 420 \$	35 162 \$	120 336 \$	19 548 \$	279 466 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 29 mars 2025	23 582 \$	126 892 \$	17 127 \$	96 477 \$	19 452 \$	283 530 \$
Solde au 28 mars 2026	23 582 \$	170 218 \$	16 656 \$	149 268 \$	20 139 \$	379 863 \$

(1) Des immobilisations corporelles, d'une valeur de 211,2 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2026 (118,4 millions de dollars au 29 mars 2025) et ne sont pas amorties. Ces projets sont constitués principalement de travaux de construction et de réaménagement des infrastructures physiques, de fabrication et d'installation d'équipement et d'acquisition de matériel roulant qui ne sont pas encore mis en service. Pour l'exercice clos le 28 mars 2026, des coûts d'emprunt de 0,9 million de dollars liés à des actifs qualifiés ont été capitalisés en utilisant un taux de capitalisation de 2,24 % (0,2 million de dollars pour l'exercice clos 29 mars 2025 en utilisant un taux de capitalisation de 4,67 %).

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans l'état du résultat global :

	2026	2025
Frais de vente et mise en marché et distribution	17 004 \$	16 548 \$
Frais d'administration	3 674	3 600
	20 678 \$	20 148 \$

13

Immobilisations incorporelles

	Logiciels et licences acquis	Logiciels développés à l'interne	Total ⁽¹⁾
Coût			
Solde au 30 mars 2024	12 143 \$	106 663 \$	118 806 \$
Acquisitions	–	8 551	8 551
Dispositions/radiations	(601)	(7 674)	(8 275)
Solde au 29 mars 2025	11 542	107 540	119 082
Acquisitions	18	13 320	13 338
Dispositions/radiations	(1 687)	(15 821)	(17 508)
Solde au 28 mars 2026	9 873 \$	105 039 \$	114 912 \$
Amortissement cumulé			
Solde au 30 mars 2024	11 430 \$	64 259 \$	75 689 \$
Amortissement	193	7 981	8 174
Dispositions/radiations	(601)	(7 674)	(8 275)
Solde au 29 mars 2025	11 022	64 566	75 588
Amortissement	159	8 978	9 137
Dispositions/radiations	(1 648)	(15 062)	(16 710)
Solde au 28 mars 2026	9 533 \$	58 482 \$	68 015 \$
Valeur comptable nette			
Solde au 29 mars 2025	520 \$	42 974 \$	43 494 \$
Solde au 28 mars 2026	340 \$	46 557 \$	46 897 \$

(1) Des immobilisations incorporelles, d'une valeur de 14,1 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2026 (7 millions de dollars au 29 mars 2025) et ne sont pas amorties. Ces projets sont constitués principalement des coûts de développement de logiciels à l'interne et de logiciels et de licences acquis qui ne sont pas encore mis en service.

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans l'état du résultat global :

	2026	2025
Frais d'administration	4 707 \$	4 254 \$
Frais de vente et mise en marché et distribution	4 430	3 920
	9 137 \$	8 174 \$

14

Contrats de location

La Société conclut des contrats de location relatifs aux succursales. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans et la quasi-totalité d'entre eux sont assortis d'options de renouvellement supplémentaires disponibles par la suite.

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 28 mars 2026 :

	Bâtisses
Coût	
Solde au 30 mars 2024	544 608 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	7 474
Prorogations de contrats de location et autres éléments	31 204
Radiations	(1 138)
Solde au 29 mars 2025	582 148
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	3 806
Prorogations de contrats de location et autres éléments	30 673
Radiations	(2 794)
Solde au 28 mars 2026	613 833 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 30 mars 2024	261 091 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	51 966
Radiations	(1 138)
Solde au 29 mars 2025	311 919
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	51 689
Radiations	(2 794)
Solde au 28 mars 2026	360 814 \$
Valeur comptable nette	
Solde au 29 mars 2025	270 229 \$
Solde au 28 mars 2026	253 019 \$

14. Contrats de location (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour l'exercice clos le 28 mars 2026 :

Solde au 30 mars 2024	294 806 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	7 474
Prorogations de contrats de location et autres éléments	31 207
Loyers versés en trésorerie en vertu des obligations locatives	(57 392)
Intérêts en vertu des obligations locatives	5 977
Solde au 29 mars 2025	282 072
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	3 806
Prorogations de contrats de location et autres éléments	30 673
Loyers versés en trésorerie en vertu des obligations locatives	(57 255)
Intérêts en vertu des obligations locatives	6 020
Solde au 28 mars 2026	265 316 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	49 160 \$
Obligations locatives	216 156
Total obligations locatives	265 316 \$

Le tableau qui suit présente les paiements de loyer minimaux futurs, au 28 mars 2026 et au 29 mars 2025 :

	2026	2025
Moins de 1 an	54 586 \$	54 827 \$
Entre 1 an et 5 ans	158 099	159 335
5 ans et plus	72 842	93 134
Total	285 527 \$	307 296 \$

Paiements de loyer qui ne sont pas comptabilisés comme des obligations locatives :

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charge de manière linéaire aux postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration ». En outre, la Société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier visant les immeubles loués et qui ne peuvent être comptabilisés comme des obligations locatives. Ces paiements sont également comptabilisés en charges au poste « Frais de vente et mise en marché et distribution » à mesure qu'ils sont encourus.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'établit comme suit :

	2026	2025
Paiements de loyer variables	6 070 \$	5 781 \$
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	189	89
Contrats de location à court terme	33	12
Total	6 292 \$	5 882 \$

14. Contrats de location (suite)

La Société est exposée à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives au montant de 1,6 million de dollars relativement à des contrats de location non encore en vigueur, comparativement à 2,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2025.

Les sorties de trésorerie pour l'exercice clos le 28 mars 2026 se sont élevées à 63,5 millions de dollars comparativement à 63,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2025.

15 Emprunts

	2026	2025
Emprunt	30 500 \$	– \$

Au 28 mars 2026, le solde est composé d'un emprunt contracté auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Cet emprunt porte intérêt à un taux de 2,34 % et vient à échéance le 30 mars 2026 (aucun emprunt au 29 mars 2025).

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire de 20 millions de dollars, renouvelable annuellement et venant à échéance le 31 décembre 2026. Les montants prélevés sur cette marge portent intérêt au taux préférentiel. Au 28 mars 2026 ainsi qu'au 29 mars 2025, celle-ci était entièrement disponible.

16 Comptes fournisseurs et autres charges à payer

	2026	2025
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	357 013 \$	369 453 \$
Rémunération et avantages du personnel à payer	105 767	103 235
Produits reportés sur le programme <i>SAQ Inspire</i>	45 302	42 965
Cartes-cadeaux en circulation	33 874	32 844
	541 956 \$	548 497 \$

17

Provisions et passifs éventuels

Provisions

	Litiges et indemnités	Contribution à la collecte sélective	Total
Valeur comptable au 30 mars 2024	28 224 \$	18 175 \$	46 399 \$
Charges de l'exercice	20 370	40 703	61 073
Règlements	(26 150)	(46 070)	(72 220)
Reprises	(4 290)	–	(4 290)
Valeur comptable au 29 mars 2025	18 154	12 808	30 962
Charges de l'exercice	11 327	71 708	83 035
Règlements	(10 812)	(84 516)	(95 328)
Reprises	(644)	–	(644)
Valeur comptable au 28 mars 2026	18 025 \$	– \$	18 025 \$

La provision pour litiges et indemnités est constituée des charges découlant de l'impact potentiel de divergences entre la Société et son personnel quant à l'interprétation de certaines conditions de travail, de réclamations diverses, ainsi que de litiges d'ordre commercial. Cette provision inclut également un montant alloué à l'application de la *Loi sur l'équité salariale* et à son maintien.

La provision pour contribution à la collecte sélective, dont la variation est comptabilisée au poste « Frais de vente et mise en marché et distribution », est composée principalement des charges nettes estimées de la collecte sélective à être assumées par la Société. Au 28 mars 2026, les sommes à être assumées par la Société ont été réglées.

Risques environnementaux

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou éventuel n'existe à leur égard à l'exception de la provision pour les programmes de collecte sélective mentionnée ci-haut.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent approximativement 3,9 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Puisque, selon la direction, le dénouement des réclamations et poursuites est incertain et que l'impact prévu sur les états financiers de la Société est non significatif, aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces passifs éventuels, à l'exception d'un litige dont le risque est évalué à 1,5 million de dollars.

18

Passif au titre des avantages du personnel

Régimes généraux et obligatoires

Le personnel de la Société participe au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,09 % à 8,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,67 % à 11,23 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations du personnel. Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice 2026 s'élèvent à 22,5 millions de dollars (22,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2025) et sont comptabilisées aux postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration » à l'état du résultat global. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeur.

Crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite à prestations définies

Afin de déterminer l'OPD, à la date de fin d'exercice, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	Régime des crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2026	2025	2026	2025
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	5,25 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,60 %	3,60 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie selon le groupe d'employé(e)s	de 70 % à 90 %	de 65 % à 85 %	-	-
Espérance de vie moyenne (années) :				
Homme, âgé de 65 ans à la fin de l'exercice	-	-	91,5	90,0
Femme, âgée de 65 ans à la fin de l'exercice	-	-	91,8	90,8
Homme, âgé de 45 ans à la fin de l'exercice	-	-	92,4	89,3
Femme, âgée de 45 ans à la fin de l'exercice	-	-	92,9	90,6

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants et d'évaluatrices actuarielles indépendantes. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme l'OPD de la Société de l'exercice et elles sont considérées comme étant la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation et des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'OPD de la Société.

18. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le plus susceptible d'avoir un impact important sur l'état de la situation financière et le résultat global.

Crédits de congés de maladie cumulés

Le coût des prestations futures au titre de paiement des crédits de congés de maladie est établi en fonction du taux de rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues au régime. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'obligation.

Régime de retraite supplémentaire de la haute direction

La valeur actualisée de l'OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée de l'OPD. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'OPD, bien que, selon les attentes, cette augmentation sera partiellement contrebalancée par une augmentation de la juste valeur des actifs du régime.

Achat de rentes

Le régime de retraite supplémentaire de la haute direction a procédé à l'achat de rentes au cours de l'exercice clos le 28 mars 2026, entraînant ainsi une liquidation. La valeur actualisée de l'OPD qui a été réglée au moyen de l'achat de rentes prescrites était de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au cours de l'exercice clos le 29 mars 2025). Le paiement effectué requis par la convention de retraite était de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au cours de l'exercice clos le 29 mars 2025). Ainsi, il n'y a eu aucune perte résultant de la liquidation (aucune perte pour l'exercice clos le 29 mars 2025).

18. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Rapprochement de l'actif net au titre des prestations définies

La juste valeur des actifs du régime et les OPD de la Société peuvent être rapprochées des montants présentés dans l'état de la situation financière de la façon suivante :

	Régime des crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2026	2025	2026	2025
Rapprochement des obligations au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies au début	33 629 \$	32 490 \$	10 292 \$	9 117 \$
Coût de l'employeur pour le service courant (temps plein)	1 168	1 103	539	504
Coût de l'employeur pour le service courant (temps partiel)	35	155	–	–
Prestations payées au titre d'une liquidation	–	–	(91)	(122)
Prestations versées	(2 001)	(2 159)	(116)	(117)
Intérêts sur l'OPD	1 457	1 484	511	477
Pertes résultant d'une liquidation	–	–	13	20
Pertes (gains) actuariels – expérience du régime	694	–	(120)	(15)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses économiques	(842)	556	(920)	428
(Gains) pertes actuariels – hypothèses démographiques	(850)	–	317	–
Obligations au titre des prestations définies à la fin	33 290 \$	33 629 \$	10 425 \$	10 292 \$
Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime				
Actifs du régime au début			13 827 \$	11 562 \$
Capitalisation de l'obligation par l'employeur			1 364	2 030
Prestations payées au titre d'une liquidation			(91)	(122)
Frais administratifs			(45)	(42)
Intérêts sur les actifs du régime			719	677
Rendement sur les actifs du régime (excluant les montants compris dans les intérêts nets)			(899)	(278)
Actifs du régime à la fin			14 875 \$	13 827 \$
Les actifs du régime se détaillent comme suit :				
Titres à revenu fixe			7 195 \$	6 830 \$
Impôt remboursable			7 680	6 997
			14 875 \$	13 827 \$
Rapprochement de l'actif net au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies			(10 425)\$	(10 292)\$
Juste valeur des actifs du régime			14 875	13 827
Actif net au titre des prestations définies avant plafonnement			4 450	3 535
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies			(4 450)	(3 535)
Actif net au titre des prestations définies à la fin			– \$	– \$

18. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Charges comptabilisées en résultat net et aux AÉRG

Les charges comptabilisées en résultat net à l'égard du régime se détaillent comme suit :

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2026	2025
Charges comptabilisées en résultat net		
Coût de l'employeur pour le service courant	539 \$	504 \$
Frais administratifs	45	42
Perte résultant d'une liquidation	13	20
Produits d'intérêts nets	(41)	(200)
Charges comptabilisées en résultat net	556 \$	366 \$

Les charges comptabilisées aux AÉRG au titre de l'OPD du régime se détaillent comme suit :

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2026	2025
Charges comptabilisées aux AÉRG		
Rendement des actifs (excluant les montants compris dans les intérêts nets)	899 \$	278 \$
Variation de l'effet de plafonnement	748	1 090
(Gains) pertes actuariels nets sur l'OPD du régime de retraite	(723)	413
Charges comptabilisées aux AÉRG	924 \$	1 781 \$

La meilleure estimation des cotisations que la Société juge devoir verser au régime de retraite supplémentaire de la haute direction pendant le prochain exercice de présentation de l'information financière est de 1,5 million de dollars.

La duration de l'OPD du régime au 28 mars 2026 est de 16,9 années (17,1 années au 29 mars 2025).

18. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Analyse de sensibilité

L'hypothèse actuarielle importante pour la détermination de l'obligation au titre des crédits de congés de maladie cumulés et de l'OPD du régime de retraite est le taux d'actualisation. Le calcul de l'obligation de chacun des régimes respectifs est sensible à cette hypothèse. Le tableau suivant résume l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % du taux d'actualisation sur l'obligation.

	2026		2025	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Modification de l'hypothèse actuarielle importante – Taux d'actualisation				
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des crédits de congés de maladie	(2 112)\$	2 432 \$	(2 165)\$	2 514 \$
(Diminution) augmentation de l'OPD du régime de retraite	(1 462)\$	1 963 \$	(1 569)\$	1 999 \$

La valeur actuelle de l'obligation au titre des crédits de congés de maladie et l'OPD du régime de retraite sont calculées, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que pour le calcul de ces obligations dans l'état de la situation financière. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'obligation au titre des crédits de congés de maladie et de l'OPD du régime de retraite, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

19

Capitaux propres

Capital-actions

La Société mère est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société mère se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui sont émises et payées.

Résultats nets non distribués

En vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Le ministre déclare annuellement le dividende d'un montant égal au résultat net établi conformément aux Normes IFRS de comptabilité, jusqu'à concurrence du montant maximal qui n'entame pas le capital de la Société. Il détermine également les modalités de paiement du dividende.

20

Gestion du capital

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer en tout temps la protection de ses fonds. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du résultat net, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 600 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de chaque exercice.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2026	2025
Dividende à payer	315 243 \$	332 784 \$
Capitaux propres	31 420	32 344
Emprunt	30 500	–
	377 163 \$	365 128 \$

21

Informations sur le tableau des flux de trésorerie

	2026	2025
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	3 868 \$	(1 767) \$
Stocks	(1 737)	(8 790)
Dépôts et charges payées d'avance	8 522	(11 082)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	20 107	39 559
Taxes et droits gouvernementaux à payer	(432)	38 003
Provisions	(12 293)	(11 147)
	18 035 \$	44 776 \$
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	13 928 \$	40 576 \$

21. Informations sur le tableau des flux de trésorerie (suite)

Rapprochement du passif issu des activités de financement

	Passifs		Capitaux propres	Total
	Dividende à payer	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 30 mars 2024	313 098 \$	294 806 \$	15 199 \$	623 103 \$
Sans effet sur la trésorerie :				
Entrées de contrats de location, déduction faite de la résiliation de contrats		7 474		7 474
Prorogations de contrats de location et autres éléments		31 207		31 207
Résultant des flux de trésorerie :				
Loyers versés en trésorerie en vertu des obligations locatives		(51 415)		(51 415)
Dividende payé	19 686		(1 400 784)	(1 381 098)
Autres variations liées aux capitaux propres			1 400 784	1 400 784
Solde au 29 mars 2025	332 784	282 072	15 199	630 055
Sans effet sur la trésorerie :				
Entrées de contrats de location, déduction faite de la résiliation de contrats		3 806		3 806
Prorogations de contrats de location et autres éléments		30 673		30 673
Résultant des flux de trésorerie :				
Loyers versés en trésorerie en vertu des obligations locatives		(51 235)		(51 235)
Dividende payé	(17 541)		(1 389 243)	(1 406 784)
Autres variations liées aux capitaux propres			1 389 243	1 389 243
Solde au 28 mars 2026	315 243 \$	265 316 \$	15 199 \$	595 758 \$

22

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La valeur comptable des instruments financiers venant à échéance à court terme correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs, les dépôts, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des cartes-cadeaux en circulation, des produits reportés sur le programme SAQ *Inspire* et de la rémunération et des avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer.

La juste valeur des contrats de change à terme est de (1,9) million de dollars au 28 mars 2026. Celle-ci est comptabilisée au poste « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ». Cette valeur était de 0,4 million de dollars au 29 mars 2025.

23

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie ainsi que les emprunts à court terme à taux variables, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable. Pour l'exercice clos le 28 mars 2026, le solde moyen de ces instruments financiers correspond à un emprunt moyen net de 11,8 millions de dollars (29 mars 2025 : actifs financiers nets de 106,2 millions de dollars). Les instruments financiers ont porté intérêt à des taux variant de 2,25 % à 4,95 % en 2026 (3,05 % à 7,20 % en 2025). Les emprunts à court terme à taux variables ont comporté des échéances variant de 1 à 4 jours en 2026 (échéances variant de 1 à 4 jours en 2025).

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variables n'aurait pas eu un impact important sur les résultats et les capitaux propres de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

23. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change de la Société provient principalement d'achats faits en euros et en dollars américains. Le risque de change est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation.

Au 28 mars 2026, les comptes fournisseurs libellés en devises étrangères représentent 26,6 millions de dollars (16,4 millions d'euros et 0,4 million de dollars américains). Au 29 mars 2025, ils étaient de 20,9 millions de dollars (12,4 millions d'euros et 1 million de dollars américains).

Au cours de l'exercice, les achats en devises étrangères présentés en dollars canadiens s'établissent comme suit :

	2026	2025
Euro	445 633 \$	423 683 \$
Dollar américain	95 901	34 377
	541 534 \$	458 060 \$

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance.

Bien que l'exposition au cours de change varie durant l'exercice en fonction du volume des opérations réalisées à l'étranger, la Société évalue qu'une variation de 1 % dans le taux de change n'aurait pas eu un impact important sur les résultats et les capitaux propres.

Au 28 mars 2026, la Société a conclu des contrats de change à terme libellés en euros et en dollars américains, ceux-ci ayant une date de début et de fin s'échelonnant sur une période de sept mois à compter du 30 mars 2026 et venant à échéance périodiquement jusqu'en octobre 2026. Au 29 mars 2025, la Société avait conclu des contrats de change à terme libellés en euros et en dollars américains pour lesquels la date de début et de fin s'échelonnait sur une période de sept mois se terminant en octobre 2025.

Les informations concernant les contrats de change à terme se détaillent comme suit :

	2026		2025	
	Cours à moyen terme pondéré	Montant contractuel	Cours à moyen terme pondéré	Montant contractuel
Euro	1,5756	121 013 \$	1,5536	115 904 \$
Dollar américain	1,3566	5 969 \$	1,4228	7 967 \$

23. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptabilisée à l'état de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit. Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de crédit sont composés de la trésorerie ainsi que des comptes clients et autres débiteurs.

Pour réduire son risque de crédit associé aux comptes clients et autres débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de sa clientèle et examine l'historique de crédit pour toute nouvelle clientèle. La Société ne détient aucun actif en garantie des comptes clients et autres débiteurs. En raison de la diversité de ses clientèles et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Au cours des dernières années, la Société n'a connu aucune perte significative relativement au risque de crédit.

Certains comptes clients et autres débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture. Le tableau suivant présente le classement chronologique des comptes clients et autres débiteurs en souffrance et la provision pour perte de crédit afférente. La provision est établie en fonction du classement chronologique et du statut des dossiers de la clientèle.

	2026	2025
En souffrance :		
30 jours et moins	6 273 \$	8 836 \$
Plus de 30 jours	967	943
	7 240	9 779
Non en souffrance :		
Sommes dues par la SQDC	999	793
Autres	35 180	36 585
	43 419	47 157
Provision pour perte de crédit résultant de comptes en souffrance	(2 038)	(1 908)
	41 381 \$	45 249 \$

La perte de crédit sur les comptes clients et autres débiteurs est présentée au poste « Frais d'administration ».

L'évolution de la provision pour perte de crédit se détaille comme suit :

	2026	2025
Solde au début	1 908 \$	1 971 \$
Récupérations de provision pour pertes de créances	(23)	(58)
Créances radiées	153	(5)
Solde à la fin	2 038 \$	1 908 \$

Pour réduire son exposition au risque de crédit associé à la trésorerie, la Société effectue le placement de ses liquidités auprès d'institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ».

23. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des cartes-cadeaux en circulation, des produits reportés sur le programme SAQ *Inspire* ainsi que de la rémunération et avantages du personnel à payer) et le dividende à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par ses activités d'exploitation, par son niveau de trésorerie, par son niveau de comptes clients récupérables, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer à brève échéance les passifs financiers.

Les échéances des passifs financiers non dérivés se détaillent comme suit :

	2026		2025	
	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	335 900 \$	21 113 \$	352 368 \$	17 085 \$
Dividende à payer	315 243	-	332 784	-
Emprunt	30 500	-	-	-
	681 643 \$	21 113 \$	685 152 \$	17 085 \$

24

Opérations entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent une entreprise associée et les principaux dirigeants et principales dirigeantes de la Société.

Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements, ce qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées, à l'exception de son emprunt auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que de la participation dans l'entité associée présentée plus loin. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24 *Information relative aux parties liées* concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers annuels.

24. Opérations entre parties liées (suite)

Principaux dirigeants et principales dirigeantes

Les principaux dirigeants et principales dirigeantes de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les vice-présidents et vice-présidentes qui composent le comité de direction.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants et principales dirigeantes :

	2026	2025
Salaires et avantages à court terme	5 300 \$	4 768 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	975	615
	6 275 \$	5 383 \$

Entreprise associée

Conformément aux termes et conditions prévus à la convention de services entre la Société et la SQDC, la SQDC retient les services de la Société pour bénéficier de son expertise dans le cadre de l'exploitation de son entreprise. Ces services, ci-après nommés « facturation selon l'entente de services », sont reliés aux expertises suivantes : technologies de l'information, Centre de relation clientèle, acquisition en biens et services, et autres de nature administrative. Cette entente, renouvelable annuellement, est d'une durée indéterminée et peut être modifiée ou résiliée selon les conditions prévues à celle-ci.

Les détails des transactions et soldes entre la Société et la SQDC sont présentés ci-dessous :

	2026	2025
Transactions		
Facturation selon l'entente de services	6 362 \$	5 761 \$
Autres prestations de services et remboursements	1 253	1 732
Soldes des comptes		
Comptes clients et autres débiteurs		
Montant à recevoir relativement à la facturation selon l'entente de services	532	500
Autres montants à recevoir	467	293
	999 \$	793 \$

Informations trimestrielles

Exercices clos les 28 mars 2026 et 29 mars 2025
(chiffres non audités)

2026⁽¹⁾

	Exercice 52	T4 12	T3 16	T2 12	T1 12
--	----------------	----------	----------	----------	----------

Résultats financiers

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	4 069,9 \$	773,0 \$	1 433,4 \$	950,3 \$	913,2 \$
Bénéfice brut	2 061,2	384,1	727,7	485,5	463,9
Charges nettes ⁽²⁾⁽³⁾	672,0	164,1	202,5	149,0	156,4
Résultat net	1 389,2	220,0	525,2	336,5	307,5
Résultat global	1 388,3	219,1	525,2	336,5	307,5
Dividende payé	1 406,8	429,0	380,0	211,8	386,0

Ventes par réseaux

(en millions de dollars canadiens)

Succursales et centres spécialisés					
Consommateur(trice)s – Succursales	2 907,1 \$	533,5 \$	1 024,1 \$	692,4 \$	657,1 \$
Consommateur(trice)s – SAQ.COM	106,1	21,5	41,5	20,8	22,3
Consommateur(trice)s	3 013,2	555,0	1 065,6	713,2	679,4
Titulaires de permis	497,7	94,1	155,1	123,3	125,2
Agences SAQ et autres clients	196,9	37,3	63,8	52,2	43,6
	3 707,8	686,4	1 284,5	888,7	848,2
Grossistes-épiciers	362,1	86,6	148,9	61,6	65,0
Total	4 069,9 \$	773,0 \$	1 433,4 \$	950,3 \$	913,2 \$

Ventes en volume par réseaux

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés					
Consommateur(trice)s – Succursales	140,1 L	25,4 L	45,9 L	35,8 L	33,0 L
Consommateur(trice)s – SAQ.COM	3,0	0,6	1,0	0,7	0,7
Consommateur(trice)s	143,1	26,0	46,9	36,5	33,7
Titulaires de permis	18,5	3,5	5,7	4,7	4,6
Agences SAQ et autres clients	12,6	2,4	3,8	3,5	2,9
	174,2	31,9	56,4	44,7	41,2
Grossistes-épiciers	35,6	8,7	14,3	6,0	6,6
Total	209,8 L	40,6 L	70,7 L	50,7 L	47,8 L

Ventes en volume par catégories de produits

(en millions de litres)

Vins	155,8 L	31,0 L	54,8 L	35,2 L	34,8 L
Spiritueux	28,3	5,4	9,8	6,7	6,4
Bières, cidres et prêts-à-boire	25,7	4,2	6,1	8,8	6,6
Total	209,8 L	40,6 L	70,7 L	50,7 L	47,8 L

(1) Les activités des exercices 2025 et 2026 ont été impactées par la modernisation de la collecte sélective. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur les ventes, sur le bénéfice brut ainsi que sur les charges nettes.

(2) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes de financement.

(3) Les charges nettes de l'exercice 2026 incluent un montant non récurrent de 47,3 millions de dollars lié à la modernisation de la collecte sélective (9,1 millions de dollars pour l'exercice 2025).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés.

Exercices clos les 28 mars 2026 et 29 mars 2025
(chiffres non audités)

2025⁽¹⁾

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12

Résultats financiers

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	4 042,0 \$	781,6 \$	1 410,3 \$	946,7 \$	903,4 \$
Bénéfice brut	2 019,5	396,8	703,8	474,2	444,7
Charges nettes ⁽²⁾⁽³⁾	618,7	154,5	189,7	136,4	138,1
Résultat net	1 400,8	242,3	514,1	337,8	306,6
Résultat global	1 399,0	240,5	514,1	337,8	306,6
Dividende payé	1 381,1	423,0	380,0	204,1	374,0

Ventes par réseaux

(en millions de dollars canadiens)

Succursales et centres spécialisés					
Consommateur(trice)s – Succursales	2 905,7 \$	547,8 \$	1 027,6 \$	688,8 \$	641,5 \$
Consommateur(trice)s – SAQ.COM	107,3	21,0	43,3	19,9	23,1
Consommateur(trice)s	3 013,0	568,8	1 070,9	708,7	664,6
Titulaires de permis	480,2	90,8	151,5	116,3	121,6
Agences SAQ et autres clients	188,9	35,3	60,4	49,4	43,8
	3 682,1	694,9	1 282,8	874,4	830,0
Grossistes-épiciers	359,9	86,7	127,5	72,3	73,4
Total	4 042,0 \$	781,6 \$	1 410,3 \$	946,7 \$	903,4 \$

Ventes en volume par réseaux

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés					
Consommateur(trice)s – Succursales	144,8 L	26,7 L	47,9 L	36,6 L	33,6 L
Consommateur(trice)s – SAQ.COM	3,2	0,7	1,1	0,7	0,7
Consommateur(trice)s	148,0	27,4	49,0	37,3	34,3
Titulaires de permis	18,4	3,5	5,7	4,6	4,6
Agences SAQ et autres clients	12,4	2,2	3,8	3,4	3,0
	178,8	33,1	58,5	45,3	41,9
Grossistes-épiciers	37,6	9,2	13,2	7,5	7,7
Total	216,4 L	42,3 L	71,7 L	52,8 L	49,6 L

Ventes en volume par catégories de produits

(en millions de litres)

Vins	161,4 L	32,6 L	55,6 L	37,3 L	35,9 L
Spiritueux	29,7	5,7	10,3	7,1	6,6
Bières, cidres et prêts-à-boire	25,3	4,0	5,8	8,4	7,1
Total	216,4 L	42,3 L	71,7 L	52,8 L	49,6 L

(1) Les activités des exercices 2025 et 2026 ont été impactées par la modernisation de la collecte sélective. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur les ventes, sur le bénéfice brut ainsi que sur les charges nettes.

(2) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes de financement.

(3) Les charges nettes de l'exercice 2026 incluent un montant non récurrent de 47,3 millions de dollars lié à la modernisation de la collecte sélective (9,1 millions de dollars pour l'exercice 2025).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés.

Rétrospective des 10 derniers exercices

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2026⁽¹⁾

2025⁽¹⁾

2024
(53 semaines)

Résultats financiers

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	4 069,9 \$	4 042,0 \$	4 100,5 \$
Bénéfice brut	2 061,2	2 019,5	2 031,7
Charges nettes ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	672,0	618,7	603,6
Résultat net ⁽³⁾	1 389,2	1 400,8	1 428,1
Résultat global	1 388,3	1 399,0	1 424,2

Situation financière

(en millions de dollars canadiens)

Actif total ⁽⁵⁾	1 374,0 \$	1 398,9 \$	1 308,4 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	426,8	327,0	266,8
Fonds de roulement net ⁽⁵⁾	(398,9)	(296,5)	(238,0)
Passif non courant ⁽⁵⁾	249,4	268,4	278,2
Capitaux propres	31,4	32,3	34,1

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 488,4 \$	1 521,0 \$	1 484,0 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	157,7	66,7	69,7
Dividende payé	1 406,8	1 381,1	1 501,1

(1) Les activités des exercices 2025 et 2026 ont été impactées par la modernisation de la collecte sélective. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur les ventes, sur le bénéfice brut ainsi que sur les charges nettes.

(2) Les activités des exercices 2021 et 2022 ont été impactées par la pandémie de COVID-19. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur la répartition des ventes effectuées auprès des différentes clientèles, sur la marge brute y afférente, ainsi que sur les charges nettes.

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes (produits nets) de financement ainsi que la quote-part du résultat net d'une participation comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence qui a pris fin en 2018.

(4) Les charges nettes de l'exercice 2026 incluent un montant non récurrent de 47,3 millions de dollars lié à la modernisation de la collecte sélective (9,1 millions de dollars pour l'exercice 2025).

(5) Reflètent l'adoption, au 31 mars 2019, de la norme IFRS 16 *Contrats de location*

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés.

2023	2022 ⁽²⁾	2021 ⁽²⁾	2020	2019	2018 (53 semaines)	2017
4 047,5 \$	3 854,1 \$	3 590,2 \$	3 488,7 \$	3 293,9 \$	3 251,7 \$	3 122,6 \$
2 039,6	1 934,0	1 803,8	1 762,0	1 670,8	1 652,9	1 654,1
613,5	584,0	584,7	536,5	524,9	539,2	568,4
1 426,1	1 350,0	1 219,1	1 225,5	1 145,9	1 113,7	1 085,7
1 425,7	1 349,9	1 217,7	1 225,7	1 144,5	1 113,6	1 085,4
1 437,4 \$	1 442,9 \$	1 362,4 \$	1 283,7 \$	913,8 \$	813,1 \$	827,7 \$
212,4	201,4	204,3	196,0	193,8	201,9	222,4
(182,9)	(175,6)	(176,9)	(168,2)	(118,4)	(129,6)	(150,8)
300,0	293,5	288,0	289,5	35,8	33,0	32,4
38,1	38,5	38,5	39,9	39,7	41,1	41,2
1 445,0 \$	1 429,9 \$	1 269,1 \$	1 353,8 \$	1 228,2 \$	1 095,5 \$	1 135,4 \$
43,5	24,1	31,2	32,5	17,9	23,4	22,3
1 418,0	1 354,1	1 191,5	1 171,9	1 126,7	1 097,7	1 097,0

Se référer à la page 88 pour les notes

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2026

2025

2024
(53 semaines)**Ventes par réseaux**

(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés

Consommateur(trice)s – Succursales	2 907,1 \$ 140,1 L	2 905,7 \$ 144,8 L	2 986,8 \$ 152,8 L
Consommateur(trice)s – SAQ.COM	106,1 3,0 L	107,3 3,2 L	104,6 2,9 L
	3 013,2 143,1 L	3 013,0 148,0 L	3 091,4 155,7 L
Titulaires de permis	497,7 18,5 L	480,2 18,4 L	495,4 19,4 L
Agences SAQ et autres clients	196,9 12,6 L	188,9 12,4 L	185,7 12,4 L
	3 707,8 174,2 L	3 682,1 178,8 L	3 772,5 187,5 L
Grossistes-épiciers	362,1 35,6 L	359,9 37,6 L	328,0 35,5 L
Total	4 069,9 \$ 209,8 L	4 042,0 \$ 216,4 L	4 100,5 \$ 223,0 L

Ventes par catégories de produits

(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)

Vins	2 773,4 \$ 155,8 L	2 745,7 \$ 161,4 L	2 790,4 \$ 166,4 L
Spiritueux	1 113,4 28,3 L	1 126,5 29,7 L	1 147,4 31,3 L
Bières, cidres et prêts-à-boire	183,1 25,7 L	169,8 25,3 L	162,7 25,3 L
Total	4 069,9 \$ 209,8 L	4 042,0 \$ 216,4 L	4 100,5 \$ 223,0 L

(1) Les activités des exercices 2021 et 2022 ont été impactées par la pandémie de COVID-19. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur la répartition des ventes effectuées auprès des différentes clientèles, sur la marge brute y afférente, ainsi que sur les charges nettes.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés.

2023	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽¹⁾	2020	2019	2018 (53 semaines)	2017
2 918,3 \$ 152,1 L	2 935,7 \$ 158,6 L	2 834,5 \$ 154,6 L	2 528,3 \$ 143,3 L	2 345,0 \$ 135,6 L	2 328,7 \$ 138,1 L	2 238,8 \$ 126,6 L
93,3 2,8 L	106,4 3,4 L	96,9 3,8 L	42,0 1,4 L	35,6 1,2 L	30,3 1,1 L	19,8 0,7 L
3 011,6 154,9 L	3 042,1 162,0 L	2 931,4 158,4 L	2 570,3 144,7 L	2 380,6 136,8 L	2 359,0 139,2 L	2 258,6 127,3 L
498,0 19,9 L	302,8 12,5 L	101,9 4,6 L	423,8 19,6 L	428,7 20,3 L	418,7 20,4 L	390,1 19,5 L
173,9 12,0 L	162,8 11,8 L	164,6 12,1 L	143,1 10,3 L	137,7 9,9 L	131,3 9,4 L	127,9 8,9 L
3 683,5 186,8 L	3 507,7 186,3 L	3 197,9 175,1 L	3 137,2 174,6 L	2 947,0 167,0 L	2 909,0 169,0 L	2 776,6 155,7 L
364,0 41,4 L	346,4 39,9 L	392,3 47,2 L	351,5 42,9 L	346,9 41,7 L	342,7 41,3 L	346,0 42,3 L
4 047,5 \$ 228,2 L	3 854,1 \$ 226,2 L	3 590,2 \$ 222,3 L	3 488,7 \$ 217,5 L	3 293,9 \$ 208,7 L	3 251,7 \$ 210,3 L	3 122,6 \$ 198,0 L
2 767,4 \$ 172,1 L	2 674,2 \$ 172,9 L	2 535,7 \$ 176,6 L	2 503,8 \$ 174,8 L	2 393,8 \$ 169,6 L	2 387,9 \$ 173,1 L	2 320,1 \$ 163,8 L
1 125,5 31,7 L	1 037,4 30,2 L	949,3 28,2 L	890,8 27,3 L	816,6 25,5 L	787,3 25,1 L	726,9 23,7 L
154,6 24,4 L	142,5 23,1 L	105,2 17,5 L	94,1 15,4 L	83,5 13,6 L	76,5 12,1 L	75,6 10,5 L
4 047,5 \$ 228,2 L	3 854,1 \$ 226,2 L	3 590,2 \$ 222,3 L	3 488,7 \$ 217,5 L	3 293,9 \$ 208,7 L	3 251,7 \$ 210,3 L	3 122,6 \$ 198,0 L

Se référer à la page 90 pour les notes

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)2026⁽¹⁾2025⁽¹⁾2024
(53 semaines)**Charges nettes⁽³⁾⁽⁴⁾**

(en millions de dollars canadiens)

Rémunération du personnel ⁽⁵⁾	447,6 \$	442,5 \$	438,0 \$
Frais d'occupation d'immeubles ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	98,0	98,3	97,1
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	46,4	40,6	42,9
Frais de livraison et communication	4,2	3,7	3,3
Autres charges ⁽⁴⁾⁽⁷⁾	75,8	33,6	22,3
Total	672,0 \$	618,7 \$	603,6 \$

Ratios d'exploitation

(en pourcentages des ventes)

Bénéfice brut	50,6 %	50,0 %	49,5 %
Résultat net ⁽⁷⁾	34,1 %	34,7 %	34,8 %
Charges nettes ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾	15,5 %	15,1 %	14,7 %

Autres renseignements

(à la fin de l'exercice)

Nombre d'employé(e)s ⁽⁸⁾	5 088	5 341	5 403
Nombre de succursales	401	408	410
Nombre d'Agences SAQ	460	429	423
Nombre de Zones SAQ	57	–	–
Nombre de produits commercialisés ⁽⁹⁾	15 300	16 200	16 200

Superficie des locaux

(en milliers de pieds carrés)

Succursales	1 887,0	1 899,4	1 907,6
Centres de distribution et entrepôts	1 461,4	1 461,4	1 461,4

(1) Les activités des exercices 2025 et 2026 ont été impactées par la modernisation de la collecte sélective. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur les ventes, sur le bénéfice brut ainsi que sur les charges nettes.

(2) Les activités des exercices 2021 et 2022 ont été impactées par la pandémie de COVID-19. Ces impacts ont eu des répercussions financières sur la répartition des ventes effectuées auprès des différentes clientèles, sur la marge brute y afférente, ainsi que sur les charges nettes.

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également les charges nettes (produits nets) de financement ainsi que la quote-part du résultat net d'une participation comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence qui a pris fin en 2018.

(4) Les charges nettes de l'exercice 2026 incluent un montant non récurrent de 47,3 millions de dollars lié à la modernisation de la collecte sélective (9,1 millions de dollars pour l'exercice 2025). Sur des bases comparables, en excluant les charges non récurrentes attribuables à la modernisation de la collecte sélective, le ratio des charges nettes de l'exercice 2026 est de 15,5 % (15,1 % pour l'exercice 2025). Sans cet ajustement, il s'élève à 16,5 % (15,3 % pour l'exercice 2025).

(5) La rémunération du personnel inclut la masse salariale, les avantages sociaux, les coûts relatifs aux régimes de retraite ainsi que d'autres frais liés aux avantages du personnel.

(6) Incluant les charges d'amortissements et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation

(7) Reflètent l'adoption, au 31 mars 2019, de la norme IFRS 16 *Contrats de location*

(8) Le nombre d'employés et employées est établi sur la base d'équivalence de personne/année en temps complet.

(9) Nombre de produits commercialisés au cours de l'exercice (excluant les importations privées)

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés.

2023	2022 ⁽²⁾	2021 ⁽²⁾	2020	2019	2018 (53 semaines)	2017
440,8 \$	413,0 \$	409,9 \$	383,4 \$	371,7 \$	380,9 \$	392,3 \$
94,6	94,5	96,7	95,1	96,5	99,2	98,6
44,7	36,9	38,9	35,3	39,8	42,1	48,8
3,7	4,0	5,3	3,4	3,2	2,8	7,0
29,7	35,6	33,9	19,3	13,7	14,2	21,7
613,5 \$	584,0 \$	584,7 \$	536,5 \$	524,9 \$	539,2 \$	568,4 \$
50,4 %	50,2 %	50,2 %	50,5 %	50,7 %	50,8 %	53,0 %
35,2 %	35,0 %	34,0 %	35,1 %	34,8 %	34,2 %	34,8 %
15,2 %	15,2 %	16,3 %	15,4 %	15,9 %	16,6 %	18,2 %
5 609	5 584	5 517	5 169	5 044	5 159	5 277
410	410	409	410	409	407	405
428	426	429	426	428	432	436
–	–	–	–	–	–	–
15 500	15 900	15 800	15 700	14 350	13 300	13 200
1 909,1	1 916,5	1 934,1	1 947,8	1 952,0	1 947,8	1 969,7
1 477,2	1 477,2	1 477,2	1 477,2	1 477,2	1 464,4	1 464,4

Se référer à la page 92 pour les notes

The background features a light pink color. Large, stylized numbers are scattered across the page: a brown '2' in the top left, a dark purple '0' in the top right, a dark red '2' in the bottom left, and a pink '0' in the bottom right. Several thin, light yellow circles of varying sizes are overlaid on the page, some intersecting the numbers. A thin yellow line connects the top of the brown '2' to the top of the dark purple '0'.

Gouvernance

Rapport du conseil d'administration

La Société des alcools du Québec (SAQ) a le ministre des Finances comme seul et unique actionnaire. Son conseil d'administration, qui doit être composé de 9 à 15 personnes nommées par le gouvernement, s'assure que les affaires de la Société soient administrées conformément aux lois et règlements en vigueur. Il voit à ce que les membres de la direction de l'entreprise prennent les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. En ce sens, le conseil examine, avec la direction, les propositions, scénarios et orientations stratégiques qui influencent les actions et l'évolution de la SAQ. Au 28 mars 2026, le conseil d'administration de la Société était composé de 14 personnes nommées par le gouvernement, plus précisément 7 femmes et 7 hommes, ce qui correspond à l'objectif de parité fixé par le gouvernement du Québec. Parmi eux et elles, 13 membres se qualifiaient à titre de membres indépendants et indépendantes. Aussi, le conseil d'administration est heureux de compter parmi ses membres une personne âgée de 35 ans et moins au moment de sa nomination ainsi qu'une personne représentative de la diversité de la société québécoise.

En cours d'exercice, le gouvernement du Québec, sur la recommandation du conseil d'administration, a procédé à la nomination de trois nouvelles membres, soit M^{me} Dominique-Ann Coffin, M^{me} Anne-Julie Lapensée et M^{me} Dominique Savoie. Chacune d'elles a été nommée sur la base d'un profil de compétences et d'expériences pertinentes et souhaitables dans la composition du conseil d'administration, lequel profil peut être consulté dans le site Internet de la Société sous l'onglet Gouvernance de la section À propos. Aussi, M^{me} Roxanne Hamel et M. Marc Tremblay ont cessé leurs fonctions après avoir siégé au conseil plus de 3 ans chacun(e).

Le conseil d'administration est soutenu par quatre comités, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de communications, le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité des pratiques commerciales. La présidence de ces comités fait rapport au conseil d'administration de ses activités après chacune de ses séances.

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le conseil d'administration a tenu sept séances, dont trois extraordinaires.

Lors de ces séances, la direction a présenté un suivi des affaires de la Société et les dossiers qui ont été à l'étude au cours des travaux des comités ont également été discutés. Une session à huis clos, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des séances du conseil et de ses comités.

Planification et orientations stratégiques

L'exercice financier 2025-2026 marquait la dernière année du Plan stratégique 2024-2026. Ainsi, tout au long de l'année, le conseil a procédé à un suivi trimestriel des indicateurs de performance présentés dans le Tableau de bord de l'entreprise et il a analysé les principaux risques et enjeux organisationnels ainsi que l'avancement des initiatives prévues dans ce Plan stratégique.

De plus, des travaux majeurs ont été réalisés pour élaborer le nouveau Plan stratégique 2027-2030, processus auquel les membres de la direction ainsi que ceux du conseil d'administration ont contribué activement à toutes les étapes. À l'issue de ces travaux, les membres du conseil d'administration ont recommandé au gouvernement de procéder à son approbation. De plus, plusieurs dossiers importants ont fait l'objet d'analyses et de discussions au sein du conseil d'administration, dont la négociation de la convention collective avec les membres du Syndicat du personnel technique et professionnel de la Société des alcools du Québec, la stratégie d'entreprise et le déploiement de nouvelles initiatives commerciales, ainsi que le suivi du projet de transformation du Centre de distribution automatisé de Montréal.

Rapports d'activité des comités

Rapport d'activité du comité de gouvernance, d'éthique et de communications

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications de la Société des alcools du Québec supervise notamment les politiques et les pratiques de gouvernance de la Société et s'assure que celle-ci maintient les plus hautes normes à cet égard.

Il élabore et propose au conseil d'administration des profils de compétences et d'expertise pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction. De plus, outre les questions de communications dont il assure le suivi, le comité voit également à examiner et recommander au conseil le Plan d'action de développement durable et assure la vigie de sa mise en œuvre.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications était composé à la fin de l'exercice financier de six membres indépendants et indépendantes, dont son président, M. Christian Leblanc. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le comité s'est réuni à quatre occasions.

Lors de ses séances, le comité s'est notamment intéressé à la question de la vente responsable des produits alcooliques, au risque réputationnel de l'entreprise et à la stratégie globale de ses communications.

Outre les fonctions énoncées à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a également :

- assuré le suivi des risques d'entreprise sous sa responsabilité;
- recommandé la composition des comités du conseil d'administration;
- discuté de la contribution de la SAQ à l'organisme Éduc'alcool et de ses actions;
- proposé des modifications à la Politique de dons et commandites de l'entreprise et pris acte du bilan de ses dons et commandites 2024-2025;
- analysé et proposé l'adoption du rapport qui doit être produit en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*;
- suivi les questions d'éthique et autres plaintes formulées en vertu de la ligne confidentielle établie par la SAQ; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Aussi, conformément à son mandat, le comité de gouvernance, d'éthique et de communications a établi et proposé aux membres du conseil d'administration des critères en vue de procéder à l'évaluation de sa performance, de celles de sa présidente, des comités et de leurs présidents et présidentes, y compris l'autoévaluation des administrateurs et administratrices et de leurs pairs. Le comité a aussi procédé à l'analyse des résultats de l'évaluation du conseil et de ses comités, analyse qui a été transmise au conseil d'administration, qui en a pris acte.

Rapport d'activité du comité d'audit

Le comité d'audit voit principalement à l'intégrité de l'information financière et s'assure que les mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société sont adéquats et efficaces. À la fin de l'exercice financier, il était composé de cinq membres indépendants et indépendantes, dont son président, M. René Leprohon. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le comité d'audit s'est réuni à quatre occasions.

Le comité a rempli toutes les fonctions énoncées à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 29 mars 2025 après les avoir examinés avec les auditeurs et auditrices du Vérificateur général du Québec et de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et s'être assuré qu'ils reflétaient fidèlement la situation financière de l'entreprise. Pour leur part, les états financiers du présent exercice, clos le 28 mars 2026, ont été approuvés par le conseil sur la recommandation du comité d'audit, après la clôture de l'exercice, comme il se doit, soit le 28 mai 2026;
- l'approbation du calendrier et du Plan de mission d'audit externe pour l'exercice financier se terminant le 28 mars 2026; et

- l'approbation de la Revue financière des Rapports annuels 2025 et 2026 ainsi que les communiqués de presse traitant des résultats financiers de la SAQ⁽¹⁾.

De plus, le comité d'audit a :

- assuré le suivi des risques d'entreprise sous sa responsabilité;
- procédé à la revue annuelle des risques critiques de l'entreprise;
- traité des questions relatives aux technologies de l'information, notamment celles du risque d'obsolescence de certaines de ses composantes, du risque de cybersécurité, ainsi que de l'efficacité et de la performance de la SAQ en la matière;
- examiné et approuvé les Rapports financiers intermédiaires 2025-2026 de la Société, pris acte des rapports présentés par le comité de divulgation de l'information financière ainsi qu'étudié l'impact financier des services offerts par la SAQ à sa filiale, la Société québécoise du cannabis (SQDC);
- pris connaissance des résultats des audits effectués par le Service d'audit interne et des actions subséquentes de la direction, assuré le suivi des travaux prévus au Plan annuel d'audit interne 2025-2026 et approuvé le Plan d'audit interne pour l'exercice 2026-2027;
- rencontré à huis clos la directrice du Service d'audit interne, la vice-présidente et cheffe de la direction financière et le responsable de la sécurité des systèmes d'information (CISO) à chacune de ses réunions;
- validé que l'équipe du Service d'audit interne est en mesure d'agir de manière indépendante de la direction;
- effectué des suivis à l'égard des initiatives d'optimisation des ressources de l'entreprise;
- effectué le suivi des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- pris acte de la reddition de comptes requise par la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*;
- pris acte du bilan des incidents et fraudes internes; et
- réalisé l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité d'audit a de plus rencontré périodiquement, à huis clos, les auditeurs et auditrices du Vérificateur général du Québec et de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., qui assistaient aux séances. Le comité s'assure également, et de façon annuelle, de l'indépendance des auditeurs et auditrices externes.

Les honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour le mandat d'audit annuel 2025-2026 ont été de 219 000 \$.

(1) Les états financiers et le Rapport annuel pour l'exercice clos le 28 mars 2026 ont été approuvés par le conseil d'administration lors de sa séance du 28 mai 2026.

Rapport d'activité du comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société relativement à l'achat et la mise en marché ainsi que la distribution de ses produits. De plus, il s'assure du respect de la Politique en matière de contrats et de gestion contractuelle.

Le comité des pratiques commerciales était composé, à la fin de l'exercice financier, du président et chef de la direction de la Société et de cinq membres indépendants et indépendantes, dont son nouveau président, M. Michael L. Vineberg, lequel a remplacé M. Denis Chamberland durant l'année. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le comité des pratiques commerciales s'est réuni à quatre occasions.

Le comité s'est particulièrement intéressé aux initiatives commerciales de la Société telles que les projets pilotes notamment avec les plateformes collaboratives pour des besoins de dépannage et l'implantation des Zones SAQ. Il a également suivi l'évolution du projet d'agrandissement du Centre de distribution de Montréal, lequel facilitera la préparation de commandes en intégrant un équipement automatisé.

Le comité a aussi effectué le suivi des risques d'entreprise sous sa responsabilité et des questions importantes liées aux activités commerciales et opérationnelles de la SAQ. Il a de plus traité des relations d'affaires avec les partenaires de la Société et de l'évolution des prix des produits qu'elle met en vente.

Le comité a, entre autres, recommandé au conseil d'administration :

- d'approuver les ajustements à la majoration des prix des produits;
- d'approuver le calendrier marketing;
- d'adopter le Plan de développement du réseau des succursales et des Agences SAQ 2026-2027; et
- d'autoriser la Société à procéder à des engagements financiers selon sa Politique en matière de contrats et de la gestion contractuelle.

Finalement, le comité a procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Rapport d'activité du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a principalement pour mandat d'examiner et de recommander au conseil d'administration des politiques et des orientations stratégiques relatives à la gestion des ressources humaines de la Société et d'en assurer le suivi.

Au 28 mars 2026, le comité des ressources humaines était composé de six membres indépendants et indépendantes, dont sa présidente, M^{me} Carolina Vellucci-Willsher. Des réunions des membres du comité des ressources humaines ont eu lieu à six occasions. Le comité s'est intéressé aux relations de travail avec le personnel de la Société, notamment celui de ses équipes professionnelles et techniques pour lesquelles une nouvelle convention collective a été conclue durant l'année. Ses travaux ont également porté sur la santé et la sécurité du personnel, la planification de la relève de direction et l'expérience des employés et employées.

Le comité des ressources humaines a rempli toutes les fonctions énoncées à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et a notamment recommandé au conseil d'administration :

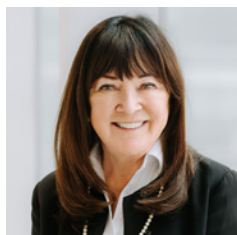
- l'adoption des objectifs du président et chef de la direction;
- l'adoption de la rémunération globale des membres de la direction, de son personnel non syndiqué et de ses cadres; et
- la nomination d'un nouveau vice-président aux technologies de l'information.

De plus, le comité des ressources humaines a :

- revu les risques d'entreprise sous sa responsabilité;
- suivi le Plan d'action 2025-2026 relativement à la gestion de la présence au travail;
- traité des questions d'équité, diversité et inclusion;
- examiné les questions relatives aux régimes de retraite; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Informations sur les membres du conseil d'administration

Johanne Brunet



Présidente du conseil d'administration

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Nommée présidente du conseil d'administration le 19 août 2015 pour un mandat de cinq ans (décret 725-2015)
- Renouvellement le 19 août 2020 pour un mandat de cinq ans (décret 678-2020)
- Renouvellement le 26 novembre 2025 pour un mandat se terminant le 18 août 2026 (décret 1425-2025)
- Membre indépendante

Professeure titulaire

- Département de marketing à HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. M^{me} Brunet détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal et finaliste *Business Professor of the Year Award 2013* de la compétition du célèbre hebdomadaire *The Economist*. Elle a été directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle est présidente du conseil d'administration de la Société québécoise du cannabis (SQDC), ainsi que de celui du Groupe TCJ, en plus de siéger à ceux de la Banque Laurentienne et du Théâtre du Rideau Vert.

Jacques Farcy



Administrateur

- Nommé le 26 juin 2023 pour un mandat de cinq ans (décret 1000-2023)

Président et chef de la direction

- Société des alcools du Québec

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres exécutifs (EMBA) de HEC Montréal – Université McGill, ainsi que d'un diplôme de l'Institut commercial de Nancy (France), Jacques Farcy possède 30 années d'expérience dans le développement et la direction de stratégies d'entreprise. Il a œuvré au sein de nombreuses entreprises de toutes tailles, dans des secteurs d'activité variés, tant en Europe qu'au Canada.

Nommé président et chef de la direction de la SAQ en 2023, il a piloté au cours de la dernière année l'élaboration du Plan stratégique 2027-2030 qui porte une vision claire : celle d'offrir aux Québécois et Québécoises un accès inégalé aux produits qu'ils et elles aiment, tout en créant de la valeur durable pour le Québec. Lucide, responsable et ambitieux, ce Plan vise à assurer la pérennité de la SAQ et à jeter les bases d'une culture d'entreprise tournée vers l'avenir, passionnée, agile, proche et responsable.

Auparavant, M. Farcy a notamment occupé le poste de président et chef de la direction de la Société québécoise du cannabis, exercé diverses fonctions de vice-président au sein de la SAQ et été directeur général de dunhumby France et de dunhumby Canada. Il est très impliqué dans la communauté d'affaires, auprès de laquelle il apprend et partage volontiers son savoir ainsi que son expérience en participant à divers événements au Canada et en Europe.

Jacques Farcy croit en la parole libérée, la contribution de chacun et la force de l'équipe.

Patrice Attanasio



Administrateur

- Nommé le 13 mars 2019 pour un mandat de quatre ans (décret 194-2019)
- Renouvellement le 29 mars 2023 pour un mandat de quatre ans (décret 639-2023)
- Membre indépendant

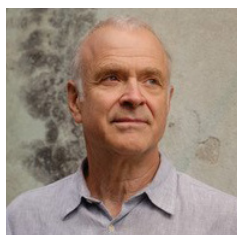
Président et consultant principal

- AGO Communications

Détenteur de diplômes en relations industrielles et en relations publiques de l'Université de Montréal, ainsi que d'une certification du Collège des administrateurs de sociétés, le désignant comme administrateur de sociétés certifié (ASC), Patrice Attanasio est un gestionnaire chevronné au profil multidisciplinaire qui compte plus de 30 années d'expérience en communication et marketing. Ayant principalement œuvré au sein d'agences de communication, il dirige depuis plus de 15 ans sa propre firme, spécialisée dans l'élaboration et l'implantation de plans de communication, de stratégies de notoriété et de programmes de commandites. Reconnu comme un développeur de solutions novatrices, créatives et multidisciplinaires axées sur les résultats, il compte de nombreuses réalisations en matière de planification stratégique, publicité et relations publiques, ainsi qu'en évaluation, gestion et activation de partenariats et en marketing relationnel et événementiel.

Au cours de sa carrière, M. Attanasio a été récipiendaire de plusieurs prix et récompenses en relations publiques, en commandites et en publicité. Il a également siégé à une dizaine de conseils d'administration, dont près d'une dizaine d'années à la Société québécoise des professionnels en relations publiques (SQPRP). Il est également membre du conseil d'administration de Esplanade Québec, un incubateur et accélérateur d'entreprises axé sur les retombées sociales, dont il préside aussi le Comité de gouvernance, éthique et ressources humaines.

Denis Chamberland



Administrateur

- Nommé le 7 février 2018 pour un mandat de deux ans (décret 82-2018)
- Renouvellement le 1^{er} avril 2020 pour un mandat de quatre ans (décret 407-2020)
- Renouvellement le 1^{er} avril 2024 pour un mandat de quatre ans (décret 53-2024)
- Membre indépendant

Administrateur de sociétés

Diplômé en administration des affaires de HEC Montréal et membre *fellow* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Denis Chamberland détient également une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec, le désignant comme administrateur de sociétés certifié.

Doté d'une forte fibre entrepreneuriale, M. Chamberland a conseillé de nombreux entrepreneurs dans le développement de leur entreprise et a occupé des postes de direction tant dans l'industrie des services professionnels que dans l'entreprise privée. Il agit présentement à titre de conseiller de même que de membre de conseils d'administration et de comités consultatifs de sociétés privées. Au cours de sa carrière, M. Chamberland a été administrateur de nombreux organismes de bienfaisance.

Dominique-Ann Coffin



Administratrice

- Nommée le 18 juin 2025 pour un mandat de trois ans (décret 796-2025)
- Membre indépendante

Administratrice de sociétés

Détentrice d'un baccalauréat en sociologie de l'Université de Carleton et de deux certifications niveau 2 du Wine & Spirit Education Trust sur les vins et spiritueux, Dominique-Ann Coffin détient également le titre d'administratrice de sociétés certifiée décerné par l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A).

Cheffe d'entreprise chevronnée, M^{me} Coffin a œuvré dans l'industrie des vins et spiritueux tout au long de sa carrière. Présidente et directrice générale de LCC Vins et Spiritueux Inc. et Clos des Vignes, elle a propulsé l'entreprise familiale dans le top 5 des agences de représentation de vins et spiritueux au Québec en attirant et en faisant rayonner des marques de renom international pendant près de 30 ans. Reconnue pour sa pensée stratégique, son expertise en négociation et sa capacité d'influence, M^{me} Coffin a également été administratrice de A3 Québec (association des agences de vins, bières et spiritueux – anciennement l'AQAVBS) en plus d'en occuper la présidence de 2000 à 2004 et de 2017 à 2018.

M^{me} Coffin est membre du conseil d'administration de la Fondation des Canadiens pour l'enfance. Elle s'est aussi, au fil des ans, impliquée dans les conseils d'administration d'Éduc'alcool et de la Young Entrepreneurs' Organization (YEO), en plus d'avoir été membre du cabinet de la campagne majeure de financement de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins de 2018 à 2022. Elle s'investit actuellement à titre de bénévole auprès des jeunes, notamment comme lectrice au sein du programme Lire et faire lire, ainsi que de mentore auprès de jeunes entrepreneurs à la Base entrepreneuriale HEC Montréal.

France Desharnais



Administratrice

- Nommée le 14 juillet 2024 pour un mandat de quatre ans (décret 996-2024)
- Membre indépendante

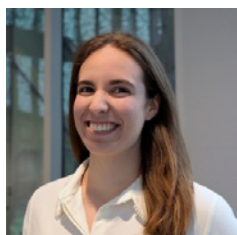
Administratrice de sociétés

Membre associée de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, France Desharnais est détentrice d'une maîtrise en administration (MBA) option finance de HEC Montréal, d'un baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité de l'Université de Sherbrooke et du titre d'administratrice de sociétés décerné par le Collège des administrateurs de sociétés du Québec.

Au cours de sa carrière, M^{me} Desharnais a œuvré principalement à titre de cadre supérieure en développement des affaires pour de grandes entreprises telles que Ernst & Young au Canada et à l'international, Siebel Systems Canada et CGI. Pendant 10 ans, elle a également agi à titre de gestionnaire au sein du Mouvement Desjardins. Elle y a entre autres été responsable du redressement de caisses en difficulté et de la supervision de groupes de caisses avec actifs sous gestion de deux à quatre milliards de dollars.

M^{me} Desharnais met actuellement ses connaissances à profit au sein du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec, où elle agit à titre d'administratrice et de présidente du comité d'audit. Elle est également membre du conseil d'administration et du comité d'audit d'Evol. Au cours des dernières années, elle a été membre notamment des conseils d'administration de Avison Young, de l'Association des MBA du Québec, de la Société canadienne du cancer – division Québec et de Virage.

Anne-Julie Lapensée



Administratrice

- Nommée le 18 juin 2025 pour un mandat de quatre ans (décret 796-2025)
- Membre indépendante

Pharmacienne

- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Détentrice d'un doctorat de premier cycle en pharmacie ainsi que d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée de l'Université de Montréal, Anne-Julie Lapensée œuvre au CHUM à titre de pharmacienne. Elle représente l'institution au sein de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec depuis janvier 2025 à titre de membre du groupe de liaison. Elle est reconnue par ses pairs pour son engagement professionnel et social.

M^{me} Lapensée s'est impliquée pendant plus de cinq ans auprès de l'Association québécoise des jeunes parlementaires, où elle a d'ailleurs agi à titre de présidente du conseil d'administration en 2024 et 2025. Elle s'est également impliquée auprès du Parlement jeunesse du Québec de 2017 à 2025, où elle a entre autres été première ministre de la 74^e législature et présidente du comité exécutif en 2023.

Au cours des dernières années, Anne-Julie Lapensée a été membre du comité exécutif du Groupe d'intérêt en santé autochtone et bénévole au sein de l'organisme Les Petits Frères et de la Fondation Ressources pour les enfants diabétiques.

Christian Leblanc



Président du comité de gouvernance, d'éthique et de communications

- Nommé le 13 mars 2019 pour un mandat de quatre ans (décret 194-2019)
- Renouvellement le 29 mars 2023 pour un mandat de quatre ans (décret 639-2023)
- Membre indépendant

Associé principal

- Fasken Martineau

Diplômé en droit de l'Université de Montréal, membre du Barreau du Québec, de l'Association du Barreau canadien et du Barreau de Montréal, Christian Leblanc est associé principal au sein de l'étude Fasken Martineau. Spécialisé en droit civil et commercial, en propriété intellectuelle ainsi qu'en droit des médias et des communications, il possède une feuille de route balisée de prestigieuses marques de reconnaissance, son nom apparaissant aux répertoires *The Best Lawyers in Canada*, *The Canadian Legal Lexpert Directory*, *Legal500* et *Managing Intellectual Property IP Star Handbook*. M. Leblanc a été nommé *Litigation Star* (vedette du litige) par Benchmark et Lexpert l'a classé parmi les *Top 40 Under 40* (40 jeunes étoiles montantes) au Canada.

Au cours de sa carrière, l'expertise de M. Leblanc l'a amené à plaider des causes d'envergure tant en Cour supérieure et en Cour d'appel qu'à la Cour suprême du Canada. Il a également été président de la Canadian Media Lawyers Association.

M. Leblanc siège aux conseils d'administration de Metrocom, de la Société historique du lac Saint-Louis ainsi que de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

René Leprohon



Président du comité d'audit

- Nommé le 7 février 2018 pour un mandat de trois ans (décret 82-2018)
- Renouvellement le 16 décembre 2020 pour prolonger le mandat de quatre ans (décret 1387-2020)
- Renouvellement le 18 juin 2025 pour un mandat de trois ans (décret 796-2025)
- Membre indépendant

Administrateur de sociétés

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut des auditeurs internes et de l'Association canadienne des conseillers en management, René Leprohon détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal ainsi qu'une certification en assurance de gestion des risques (CRMA).

Associé retraité de KPMG, M. Leprohon y a dirigé durant plus d'une douzaine d'années la pratique d'audit interne et de gestion de risques d'entreprise. Au cours de sa carrière, il a également occupé les postes de vice-président principal et actionnaire au sein de Meloche Monnex (devenu TD Assurances) et d'associé chez EY, où il a, en outre, eu la chance de développer son expertise dans les domaines des ressources humaines, de la gestion du changement, du contrôle interne, de la réingénierie des processus d'entreprise, des fusions et acquisitions et de la planification stratégique.

Au fil des ans, M. Leprohon a pris part à ou été membre de nombreux conseils d'administration, comités d'audit et autres comités de gouvernance de sociétés cotées en bourse, de sociétés d'État et d'organismes à but non lucratif. Il siège toujours au conseil d'administration de l'Institut des auditeurs internes (chapitre de Montréal) à titre de président du comité de finances et d'audit. Il est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Société québécoise du cannabis depuis septembre 2018 et il y préside le comité des ressources humaines depuis décembre 2019.

Alain Pinsonneault



Administrateur

- Nommé le 23 janvier 2024 pour un mandat de quatre ans (décret 53-2024)
- Membre indépendant

Professeur

- Université McGill – Faculté de gestion Desautels

Détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université Aix-Marseille en France, d'un doctorat en administration de l'Université de Californie aux États-Unis, d'une maîtrise en gestion – transformation numérique des organisations de HEC Montréal ainsi que d'un baccalauréat en administration de l'Université Concordia de Montréal, Alain Pinsonneault est professeur à la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill à Montréal. Il est membre de la Société royale du Canada, membre *fellow* de l'Association for Information Systems, titulaire de la Chaire Imasco et professeur distingué James McGill. En 2016, il a été nommé chevalier de l'Ordre national du Québec en reconnaissance de son exceptionnelle contribution scientifique internationale dans le domaine des technologies et de la digitalisation des entreprises.

Les recherches de M. Pinsonneault portent sur la gestion des technologies de l'information et la digitalisation des entreprises, l'alignement stratégique et l'implantation des technologies de l'information, la gestion du changement technologique, les nouveaux modèles d'affaires numériques et de plateformes et la gestion de l'intelligence artificielle en entreprise. En plus d'être un chercheur prolifique de renom international, il est engagé dans les milieux scientifiques, universitaires et professionnels, ayant dirigé des programmes d'enseignement à HEC Montréal et à l'Université McGill, géré plusieurs équipes multidisciplinaires de recherche et siégé à de nombreux comités d'évaluation d'organismes subventionnaires de même qu'à plus d'une trentaine de comités éditoriaux de revues et conférences scientifiques internationales. M. Pinsonneault est le cofondateur et codirecteur du programme EMBA McGill – HEC Montréal.

Stéphanie Raymond-Bougie



Administratrice

- Nommée le 20 octobre 2021 pour un mandat de quatre ans (décret 1338-2021)
- Renouvellement le 25 mars 2026 pour un mandat de trois ans (décret 501-2026)
- Membre indépendante

Directrice des affaires juridiques, marché de l'épargne

- Fonds de solidarité FTQ

Diplômée en droit de l'Université de Montréal, détentric d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université McGill, membre du Barreau du Québec, de l'Association du Barreau canadien et de l'Association canadienne des conseillers juridiques d'entreprises (ACCJE), Stéphanie Raymond-Bougie est directrice des affaires juridiques – marché de l'épargne au Fonds de solidarité FTQ. M^{me} Raymond-Bougie détient également le titre d'administratrice de sociétés certifiée décerné par l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A).

Spécialisée en droit des sociétés, M^{me} Raymond-Bougie est reconnue pour sa pensée stratégique et ses compétences en développement organisationnel ainsi que sa passion pour la diversité et l'inclusion. Au cours de sa carrière, elle a œuvré à titre d'avocate au sein d'entreprises telles que Intelcom, Novalex, Consultation LEJ inc., Heenan Blaikie, Stikeman Elliott LLP et Desjardins Ducharme. Elle est membre du comité d'examen indépendant (CEI) de Banque Nationale Investissements (BNI) ainsi qu'administratrice de l'Association d'entraide du Chaînon. Elle a aussi siégé aux conseils d'administration de la Clinique juridique Novalex, de l'OSBL Les Amis du Devoir, d'Entreprendre ICI, du Groupe 3737 et de la Jeune Chambre de commerce haïtienne.

Dominique Savoie



Administratrice

- Nommée le 16 juillet 2025 pour un mandat de quatre ans (décret 978-2025)
- Membre indépendante

Administratrice de sociétés

Titulaire d'une maîtrise en psychologie de l'Université de Montréal, Dominique Savoie a 38 années d'expérience dans la fonction publique québécoise. Elle y a occupé divers postes stratégiques, notamment à titre de sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au ministère des Transports et de la Mobilité durable et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle a également agi à titre de secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif de 2023 à 2025.

Administratrice de sociétés certifiée, M^{me} Savoie est présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec depuis janvier 2025.

Carolina Vellucci-Willsher



Présidente du comité des ressources humaines

- Nommée le 24 mars 2021 pour un mandat de quatre ans (décret 398-2021)
- Renouvellement le 18 juin 2025 pour un mandat de trois ans (décret 796-2025)
- Membre indépendante

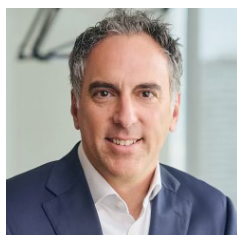
Vice-présidente associée, Ressources humaines

- Université Concordia

Diplômée de l'Université McGill en relations industrielles, Carolina Vellucci-Willsher est une leader certifiée en ressources humaines (CHRL) et une coach personnelle et professionnelle certifiée (PPCC). Depuis 2009, elle dirige le Service des ressources humaines de l'Université Concordia, où elle offre un soutien stratégique en matière de ressources humaines tout en supervisant des équipes de professionnels et professionnelles en ce qui a trait aux avantages sociaux, à la rémunération, aux relations de travail et aux pensions, notamment. Au fil des ans, elle a supervisé diverses initiatives stratégiques et opérationnelles, dont la négociation et la signature de plusieurs contrats de travail. À ces expériences s'ajoutent celles acquises au sein de différentes organisations, dans les secteurs autant privé que parapublic.

Au cours de sa carrière, M^{me} Vellucci-Willsher a également été active à titre de bénévole au sein d'organismes communautaires, dont plus récemment à titre de vice-présidente d'Alphabétisation sans limites (Literacy Unlimited), qui est dédié à l'alphabétisation des adultes. Elle est actuellement conseillère auprès du conseil d'administration de ce même organisme. Jusqu'en octobre 2024, après trois mandats, elle était membre du Conseil des gouverneurs ainsi que présidente du Comité des ressources humaines du Collège Marianopolis.

Michael L. Vineberg



Administrateur

- Nommé le 7 février 2018 pour un mandat de trois ans (décret 82-2018)
- Renouvellement le 7 février 2021 pour un mandat de quatre ans (décret 1387-2020)
- Renouvellement le 18 juin 2025 pour un mandat de trois ans (décret 796-2025)
- Membre indépendant

Associé et responsable de la gestion

- TorQuest Partners inc.

Professeur associé

- HEC Montréal

Michael L. Vineberg est associé et chef de la gestion de portefeuille chez TorQuest Partners, l'une des principales sociétés de capital-investissement du marché intermédiaire au Canada, gérant plus de cinq milliards de dollars d'actifs, où il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de création de valeur de la société.

Fort d'une carrière de 25 ans couvrant le capital-investissement, la restructuration d'entreprises et des postes de direction, M. Vineberg a bâti, transformé et gouverné des entreprises partout en Amérique du Nord et en Europe. Il a précédemment occupé le poste d'associé en opérations chez L Catterton, la plus importante société au monde de capital-investissement axée sur la consommation, ainsi que celui de président et chef de la direction de Les Aliments Alasko. Plus tôt dans sa carrière, il était associé au sein du groupe Redressement et restructuration de Raymond Chabot Grant Thornton.

Professeur associé en management au programme de MBA de HEC Montréal, M. Vineberg est titulaire d'un baccalauréat ès arts, économie et gestion de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de HEC Montréal, où il a terminé premier de sa promotion. Il est également certifié par l'Institut des administrateurs de sociétés en tant qu'administrateur de sociétés (IAS.A).

Présence des administrateurs et administratrices aux réunions du conseil d'administration et de ses comités

Exercice financier 2025-2026

	CA		CGEC		CAT		CPC		CRH		AD HOC	
Nombre de séances	7		4		4		4		6		2	
	SN	SCD	SN	SCD	SN	SCD	SN	SCD	SN	SCD	SN	SCD
Johanne Brunet* (présidente du CA)	4	3	4	s. o.	4	s. o.	4	s. o.	4	2	1	s. o.
Jacques Farcy	4	3	4	s. o.	4	s. o.	4	s. o.	4	2	2	s. o.
Patrice Attanasio	4	3	4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	4	2	s. o.	s. o.
Denis Chamberland	4	3	s. o.	s. o.	4	s. o.	4	s. o.	s. o.	s. o.	2	s. o.
Dominique-Ann Coffin ⁽¹⁾	3/3	3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
France Desharnais	4	3	4	s. o.	4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxanne Hamel ⁽²⁾	1/1	s. o.	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Anne-Julie Lapensée ⁽³⁾	3/3	3	2/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Christian Leblanc	4	2	3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1	s. o.
René Leprohon	4	3	s. o.	s. o.	4	s. o.	s. o.	s. o.	4	2	1	s. o.
Alain Pinsonneault	4	2	s. o.	s. o.	4	s. o.	3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Stéphanie Raymond-Bougie	4	3	4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	4	2	s. o.	s. o.
Dominique Savoie ⁽⁴⁾	3/3	3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	2	s. o.	s. o.
Marc Tremblay ⁽⁵⁾	3/3	1/2	s. o.	s. o.	2/3	s. o.	s. o.	s. o.	3/3	1/1	s. o.	s. o.
Carolina Vellucci-Willsher	4	3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	s. o.	4	2	2	s. o.
Michael L. Vineberg	4	3	2/2	s. o.	s. o.	s. o.	4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Les administrateurs et administratrices justifient leurs absences aux réunions d'un comité ou du conseil d'administration auprès du Secrétariat général de la SAQ.

* Membre d'office de tous les comités

- (1) Nomination le 18 juin 2025
 (2) Fin de mandat le 18 juin 2025
 (3) Nomination le 18 juin 2025
 (4) Nomination le 16 juillet 2025
 (5) Démission le 2 février 2026

CA : conseil d'administration – 3 ajouts au calendrier
 CGEC : comité de gouvernance, d'éthique et de communications
 CAT : comité d'audit
 CPC : comité des pratiques commerciales
 CRH : comité des ressources humaines – 2 ajouts au calendrier
 Ad hoc : 2 ajouts au calendrier pour travaux sur le Plan stratégique
 SN : séances normales
 SCD : séances de courte durée

Rémunération des administrateurs et administratrices

Exercice financier 2025-2026
(en dollars canadiens)

	Rémunération versée pour la participation au conseil d'administration ⁽¹⁾		Rémunération versée pour la participation aux comités ⁽²⁾		Autres avantages imposables	Total F = A + B + C + D + E
	Présidence	Membre	Présidence ⁽³⁾	Membre		
	A	B	C	D		
Johanne Brunet	29 755			19 926	s. o.	49 681 \$
Patrice Attanasio		15 912		6 669	s. o.	22 581
Denis Chamberland		15 912		7 410	s. o.	23 322
Dominique-Ann Coffin ⁽⁴⁾		12 606		1 482	s. o.	14 088
France Desharnais		15 912		5 928	s. o.	21 840
Roxanne Hame ⁽⁵⁾		3 305		1 482	s. o.	4 787
Anne-Julie Lapensée ⁽⁶⁾		12 606		1 482	s. o.	14 088
Christian Leblanc		15 541	6 660	741	s. o.	22 942
René Leprohon		15 912	7 401	4 446	s. o.	27 759
Alain Pinsonneault		15 541		5 187	s. o.	20 728
Stéphanie Raymond-Bougie		15 912		6 669	s. o.	22 581
Dominique Savoie ⁽⁷⁾		11 702		2 223	s. o.	13 925
Marc Tremblay ⁽⁸⁾		12 527		4 076	s. o.	16 603
Carolina Vellucci-Willsher		15 912	8 142	2 964	s. o.	27 018
Michael L. Vineberg		15 912		4 446	s. o.	20 358
Total						322 301 \$

(1) Comprend la rémunération annuelle et la rémunération forfaitaire prévues au décret n° 610-2006 du 28 juin 2006. Selon le décret n° 610-2006 du 28 juin tel qu'amendé, une rémunération annuelle de 23 666 \$ est prévue pour la présidente du conseil d'administration et de 11 836 \$ pour les administrateurs et administratrices indépendant(e)s. De plus, un montant forfaitaire de 1 107 \$ pour la participation à une séance est payé pour la présidente du conseil d'administration et de 741 \$ pour les administrateurs et administratrices indépendant(e)s. Ce montant est réduit de moitié si la séance est de courte durée.

(2) Comprend la rémunération forfaitaire pour la participation aux travaux des comités du conseil d'administration ainsi que la rémunération annuelle versée aux président(e)s des comités, s'il y a lieu

(3) Selon le décret n° 610-2006 tel qu'amendé, la présidence de l'un des 3 comités statutaires prévus à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* est assortie d'une rémunération annuelle de 4 437 \$.

(4) Nomination le 18 juin 2025

(5) Fin de mandat le 18 juin 2025

(6) Nomination le 18 juin 2025

(7) Nomination le 16 juillet 2025

(8) Démission le 2 février 2026

Rémunération des dirigeants et des dirigeantes

Rémunération variable

La rémunération variable fait partie de la rémunération globale offerte aux membres de la direction. Le versement de la rémunération variable repose d'abord sur la performance globale de l'entreprise, laquelle se mesure par l'atteinte de l'objectif du résultat net. Ce dernier sert de déclencheur dans le versement de la rémunération variable totale. Conséquemment, lorsqu'il est atteint en deçà de 94 %, aucune rémunération variable n'est payée. Le paiement de la rémunération variable n'est ni automatique ni garanti.

Présidence

La rémunération variable cible du président et chef de la direction correspond à 15 % du salaire de base offert pour ce poste. Le maximum versé est de 100 % de la rémunération variable cible.

Vice-présidence

La rémunération variable cible des membres de la vice-présidence correspond à 25 % du salaire de base offert pour ces postes. Le maximum versé est de 120 % de la rémunération variable cible. La rémunération variable comporte 3 mesures de performance :

1. la performance du résultat net (40 %);
2. la performance budgétaire (30 %) :
 - a. ratio des charges nettes sur les ventes nettes (15 %); ainsi que
 - b. charges nettes en dollars (15 %); et
3. la performance individuelle (30 %).

Régime d'intéressement à long terme (RILT)

Aucun régime d'intéressement à long terme n'est offert aux dirigeants et dirigeantes de la Société.

Régimes de retraite de base

Tout le personnel de la Société, à l'exception du président et chef de la direction, participe, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec, à savoir le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes à prestations déterminées assurent une rente aux participants et participantes selon une formule de rente équivalant à 2 % du salaire admissible (sujet aux limitations fiscales) par année de participation. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent aux cotisations de la part employeur.

Le président et chef de la direction participe pour sa part au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), également administré par Retraite Québec, et bénéficie d'un taux d'accumulation annuel de rente de 3 % de son salaire.

Régime de retraite supplémentaire

Les vice-présidents et vice-présidentes et cadres supérieurs et supérieures de la Société qui voient leur rente de retraite plafonnée en raison des limites fiscales sont admissibles au Régime de retraite supplémentaire de la Société des alcools du Québec. Ce Régime prévoit un taux d'accumulation annuel de rente de 2 % de la portion de leur salaire excédant le salaire maximum admissible au régime de retraite de base. Les coûts associés à ce Régime de retraite supplémentaire sont entièrement à la charge de la Société. Certains vice-présidents et certaines vice-présidentes se voient reconnaître des années de service additionnelles au Régime de retraite supplémentaire liées à leur promotion ou leur embauche conformément aux dispositions prévues au Régime.

Boni de signature

Aucun boni de signature n'est offert aux membres de la direction de la Société.

Indemnité de départ

La Société détient un Guide de détermination des indemnités offertes aux membres de la direction en cas de congédiement sans cause juste et suffisante. L'indemnité est versée sous forme de montant forfaitaire unique. De façon exceptionnelle, le versement de l'indemnité est étalé sur le nombre de semaines d'indemnité consenties. La formule de calcul suggérée de l'indemnité de départ à offrir tient compte du Code civil et de la jurisprudence, dont notamment du nombre d'années de service continu, du poste occupé et de l'âge.

Autres avantages

Les montants divulgués comme autres avantages versés ou accordés correspondent à l'allocation automobile et au paiement des contingents, ainsi qu'aux avantages imposables liés aux achats de boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles, au bilan de santé et aux assurances collectives.

Rémunération des plus haut(e)s salarié(e)s et membres de la direction

Exercice financier 2025-2026
(en dollars canadiens)

Nom	Fonction	Rémunération de base versée	Rémunération variable versée ⁽¹⁾	Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État ⁽²⁾	Autres avantages versés ou accordés ⁽³⁾	Rémunération globale pour l'exercice financier
		A	B	C	D	E = A + B + C + D
Jacques Farcy	Président et chef de la direction	568 732	74 159	24 011	55 397	722 299
Édith Filion	Vice-présidente et cheffe de la direction financière	379 179	82 603	81 608	29 266	572 656
Luc Bourdeau	Vice-président, Développement stratégique – Chaîne d'approvisionnement	330 658	72 916	77 408	35 454	516 436
Anju Bissessur⁽⁴⁾	Vice-présidente, Technologies de l'information	154 431	68 739	42 311	224 751	490 232
Martin Lévesque	Vice-président, Opérations – Chaîne d'approvisionnement	313 895	67 304	68 208	21 668	471 075
Sandrine Bourlet	Vice-présidente, Commercialisation	313 895	67 832	58 808	28 638	469 173

(1) Rémunération variable versée au cours de l'exercice financier 2025-2026

(2) Les montants correspondent à la cotisation versée à Retraite Québec pour le régime de retraite de base additionné de la valeur du coût du service rendu de la rente accumulée au régime supplémentaire de retraite au cours de l'année financière, à l'exception des années additionnelles de service octroyées conformément aux modalités du régime supplémentaire et dont le coût est reconnu seulement lorsque la période de service donnant droit à cette prestation est complétée. Cette dernière valeur est calculée selon les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la comptabilisation des coûts au cours de l'exercice financier. Le président et chef de la direction participe pour sa part au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), dont les coûts additionnels sont entièrement assumés par le gouvernement et non par la société d'État.

(3) Avantages imposables liés aux achats de boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles, au bilan de santé et aux assurances collectives sur la base de l'année civile 2025, ainsi que les allocations automobile et le paiement des contingents

(4) A quitté ses fonctions le 28 septembre 2025. Son salaire de base annuel était de 316 725 \$. Sa contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État aurait été de 43 308 \$ et les autres avantages versés ou accordés auraient été de 191 248 \$ (incluant une indemnité de départ de 182 218 \$).

La rémunération des dirigeants et dirigeantes de sa filiale, la Société québécoise du cannabis, est divulguée dans le Rapport annuel de cette dernière.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « *Loi* »). Comme l'indique son titre, l'objectif de cette *Loi* est de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre et de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Du 30 mars 2025 au 28 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

	Nombre de contrats	Montant
Personnes morales	37	16 001 \$
Personnes physiques	2	217
Total	39	16 218 \$

Effectif

Au 28 mars 2026
(par sexes et divisions)

Division	Femmes	Hommes	Personnes non binaires	Total
Affaires corporatives et secrétariat général	13	4	–	17
Affaires publiques, communications et responsabilité sociétale	14	4	–	18
Commercialisation	89	49	–	138
Développement stratégique – Chaîne d'approvisionnement	9	10	–	19
Direction financière	90	35	–	125
Exploitation des réseaux de vente	2 574	2 454	2	5 030
Opérations – Chaîne d'approvisionnement	103	934	–	1 037
Présidence et direction générale	18	36	–	54
Talents et expérience employé	72	25	–	97
Technologies de l'information	43	141	–	184
Total	3 025	3 692	2	6 719

Répartition de l'effectif en heures rémunérées

Du 30 mars 2025 au 28 mars 2026

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées ⁽¹⁾	Nombre d'employé(e)s
Ouvrier(ère)s, personnel d'entretien et de service ⁽²⁾	8 623 863	202 078	8 825 941	5 918
Personnel professionnel	1 474 917	19 295	1 494 212	801
Total	10 098 780	221 373	10 320 153	6 719

(1) Pour l'exercice 2025-2026, le total de l'effectif n'a pas excédé la cible fixée par le gouvernement.

(2) Inclut les employé(e)s de succursale et d'entrepôt, les contremaître(tresse)s et les directeur(trice)s de succursale

Les heures rémunérées incluent les heures travaillées effectuées en temps supplémentaire ainsi que celles indemnisées ou en prestation (payées ou non par la SAQ).

Dans l'objectif d'une gestion responsable des fonds publics et conformément à la convention de services partagés intervenue entre la SAQ et la Société québécoise du cannabis (SQDC), la SAQ partage certaines de ses expertises et de ses infrastructures technologiques avec la SQDC. Ces expertises incluent notamment les technologies de l'information, le Centre de relation clientèle et l'acquisition de biens et services. Ainsi, une portion des heures rémunérées des employé(e)s de la SAQ, et incluses dans le tableau précédent, ont servi à fournir la prestation de service à la SQDC.

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

La SAQ se conforme aux exigences de la *Charte de la langue française*, qui établit le français comme la langue de travail quotidienne pour tout son personnel. La vice-présidente aux Affaires corporatives et secrétaire générale de la SAQ, M^{me} Martine Comtois, est l'émissaire de la langue française de l'entreprise. Elle chapeaute une équipe qui, au cours du dernier exercice financier, a notamment :

- poursuivi sa collaboration avec le ministère de la Langue française du Québec en vue de finaliser la rédaction d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français ;
- conseillé les membres du personnel de la SAQ eu égard au devoir d'exemplarité de l'État québécois concernant l'utilisation, la promotion, le rayonnement et la protection de la langue française ; et
- veillé à effectuer les rappels et suivis appropriés concernant ce devoir d'exemplarité, lorsque requis, auprès du personnel de la SAQ et de ses partenaires.

La SAQ maintient dans son intranet, accessible à tout son personnel, des publications relatives au devoir d'exemplarité de l'État en matière de français. S'y trouve notamment l'information en lien avec la Politique linguistique de l'État. Enfin, l'entreprise n'a pas eu recours aux dispositions de temporisation prévues par règlement.

Règles d'éthique

La Société des alcools du Québec a un Code d'éthique et de conduite du personnel inspiré des valeurs de l'entreprise. Ce Code fournit à ses employés et employées des repères solides en matière d'éthique. Les principes qu'il contient sont clairement communiqués aux équipes de l'entreprise.

Pour sa part, le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration détermine les règles applicables aux personnes qui siègent au conseil d'administration de la SAQ. Selon ces règles, les membres du conseil d'administration doivent produire une déclaration d'intérêt et confirmer annuellement leur adhésion au Code. Durant le dernier exercice financier, aucune personne membre du conseil d'administration n'a commis de gestes nécessitant une enquête ou un processus disciplinaire.

Les textes du Code d'éthique et de conduite du personnel et du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration peuvent être consultés à la section Gouvernance, sous l'onglet À propos, dans SAQ.COM.

Évaluation de l'efficacité et de la performance

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration de la SAQ évalue l'efficacité et la performance de la Société, notamment en se comparant à des entreprises similaires. À cette fin, la SAQ réalise un exercice d'étalonnage tous les trois ans afin de mesurer son rendement et suit les indicateurs qui en découlent.

Bilan de notre Plan stratégique 2024-2026

L'exercice 2025-2026 marque la dernière des trois années de mise en œuvre de notre Plan stratégique 2024-2026. Les efforts consacrés par nos équipes, en collaboration avec nos différents partenaires, ont permis d'atteindre plusieurs objectifs associés à nos trois grandes orientations stratégiques : contribuer à façonner la SAQ de demain, faire vivre une expérience personnalisée à notre clientèle et contribuer de façon durable à la société, notamment par notre engagement à atteindre l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2040.

Ce Plan stratégique s'est déployé dans un contexte marqué par plusieurs dynamiques exerçant une pression à la baisse sur la demande de boissons alcooliques. L'évolution des habitudes de consommation, combinée aux changements démographiques, à la montée en popularité de produits de substitution et à un environnement économique moins dynamique qu'anticipé, a influencé plusieurs indicateurs de performance du Plan. Dans ce contexte, et afin de limiter la baisse de la demande, la SAQ a mis en œuvre de nombreuses initiatives au cours des trois années du Plan, ce qui a permis d'atteindre 9 des 16 cibles prévues au Plan stratégique 2024-2026.

Tous SAQ : une marque employeur qui rayonne

Dans le cadre de l'orientation « Contribuer à façonner la SAQ de demain », nous avons poursuivi nos efforts afin d'offrir un milieu de travail sain, sécuritaire, inclusif et propice à l'engagement de nos équipes. Dans la période couverte par le Plan stratégique, des avancées ont notamment été réalisées grâce à la consolidation du virage en santé et sécurité, incluant la mise en place d'une démarche structurée d'identification des risques psychosociaux. Toutefois, la réduction des accidents avec perte de temps a été moins marquée que la baisse globale des heures travaillées, ce qui a eu pour effet d'influencer à la hausse le taux de fréquence observé lors de la dernière année du Plan.

Le Plan stratégique s'est également inscrit dans un contexte de transformation organisationnelle et de renouvellement des conventions collectives des groupes SEMB et SPTP. Cette période a eu une incidence sur certains indicateurs, notamment le taux de fierté mesuré auprès de nos employé(e)s. Les ententes conclues ont toutefois permis de jeter les bases d'un climat de travail stable et mobilisateur pour les prochaines années.

Par ailleurs, le rayonnement de la marque employeur Tous SAQ, l'évolution des pratiques de gestion vers une meilleure reconnaissance de la contribution de nos employé(e)s, ainsi que l'identification et la communication des priorités en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ont permis de réaliser des progrès importants en lien avec les objectifs associés à l'expérience employé, tout au long de l'application du Plan stratégique 2024-2026.

Un taux de satisfaction moyen de 93 % au cours des 3 dernières années

Dans le cadre de l'orientation « Faire vivre une expérience personnalisée à notre clientèle », nous avons déployé plusieurs initiatives structurantes au fil de l'application du Plan stratégique 2024-2026 afin d'enrichir l'expérience client, tant en succursale que sur les plateformes numériques, tout en répondant mieux à la baisse de la demande observée sur le marché. Ces actions ont contribué à soutenir la performance commerciale globale dans un contexte moins favorable. Malgré une baisse des volumes de plus de 8 %, la SAQ a atteint 97 % de la cible de ventes prévue au Plan. Elles se sont également traduites par le maintien d'un haut niveau de satisfaction de la clientèle, avec un taux moyen de 93 % sur l'ensemble de la période.

En succursale, l'approche de personnalisation a été renforcée par le déploiement de nouveaux appareils mobiles destinés aux équipes en magasin, favorisant un accompagnement plus personnalisé de la clientèle. La bonification du programme *Inspire* s'est poursuivie avec l'ajout d'arrivages personnalisés et l'introduction de la facture électronique. Par ailleurs, l'offre produit a évolué, notamment par le développement de produits à faible teneur en alcool et l'intégration de produits mieux adaptés aux attentes de la génération Z et des communautés culturelles. Des initiatives visant à améliorer l'accessibilité de l'offre et des services ont également été mises en œuvre, entre autres par le déploiement des Zones SAQ et l'ouverture de nouvelles Agences SAQ. Enfin, de nouveaux concepts de succursales (SAQ Pop et Express 2.0) ont été testés, de même qu'un nouvel aménagement des produits, afin d'optimiser le parcours client et de mieux répondre à la diversité de leurs besoins.

Sur le plan numérique, l'offre en ligne a été bonifiée, notamment par l'intégration d'une partie de l'offre des importations privées à SAQ.COM. L'accessibilité aux produits a également été améliorée par le déploiement de nouvelles modalités de livraison, incluant la livraison à date choisie et une offre de livraison de dépannage réalisée en collaboration avec des plateformes collaboratives.

Les initiatives mises en œuvre pour bonifier l'expérience des titulaires de permis d'alcool ont produit les résultats escomptés, les ventes réalisées auprès de cette clientèle atteignant 1,473 G\$, soit un niveau supérieur à la cible de 1,459 G\$ prévue au Plan stratégique 2024-2026.

Enfin, la construction du Centre de distribution automatisé de Montréal, réalisée au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique, constitue un levier important d'efficacité opérationnelle. Sa mise en service, prévue au cours des années du prochain Plan stratégique, permettra de soutenir l'évolution de notre modèle logistique et contribuera, à terme, à l'amélioration de l'expérience client, notamment en matière de disponibilité des produits, de rapidité et de fiabilité des services.

Les résultats obtenus à la suite de l'application du Plan se reflètent par ailleurs dans la performance des principaux piliers de l'expérience client suivis par sondage, pour lesquels les cibles ont été atteintes, voire dépassées. Dans un contexte de transformation des habitudes de consommation et d'évolution des attentes de la clientèle, l'ensemble des initiatives déployées a permis de consolider notre proposition de valeur et de renforcer durablement la satisfaction, la confiance et l'engagement de la clientèle.

Une contribution de plus de 4,2 G\$ sur 3 ans

Dans le cadre de l'orientation visant à contribuer de façon durable à la société, nous avons poursuivi nos actions en plaçant la responsabilité sociétale au cœur de nos décisions et de nos pratiques. Tout au long de la période couverte par notre Plan stratégique 2024-2026, nos interventions ont cherché à soutenir le développement des collectivités, à favoriser des choix responsables et à répondre aux attentes de la société québécoise dans un contexte de transformation économique et sociale.

Notre engagement envers l'achat local s'est traduit par des résultats probants. Les ventes de produits du Québec aux consommateurs et Agences SAQ ont connu une croissance marquée pendant ces 3 années, atteignant une progression de 16,1 %, soit un niveau nettement supérieur à la cible initialement prévue. Ce résultat témoigne de l'engouement de la clientèle pour l'achat local dans un contexte géopolitique sous tension, mais aussi de nos efforts soutenus pour mettre en valeur l'offre de l'ensemble des producteurs du Québec.

Nous avons par ailleurs poursuivi le renforcement de nos pratiques en matière de responsabilité sociétale et de vente responsable. Les mesures mises en place pour encadrer les ventes ont permis de maintenir un taux élevé de refus d'achat auprès des clientèles mineures. Les résultats associés à notre pilier de responsabilité sociétale démontrent les efforts que nous déployons à l'égard de notre rôle d'entreprise responsable.

Sur le plan environnemental, nous avons poursuivi nos efforts afin de réduire l'empreinte de nos activités, tout en reconnaissant les défis rencontrés ces dernières trois années. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a pas permis d'atteindre l'ensemble des cibles visées, notamment en raison de contraintes liées à l'électrification du transport. Ces constats nous ont amenés à ajuster nos approches, en explorant des solutions de transition, telles que l'intégration de carburants alternatifs et l'adoption de technologies à plus faible empreinte environnementale. En parallèle, nous avons contribué à des initiatives structurantes, dont la modernisation de la consigne et poursuivi nos démarches auprès de partenaires afin de favoriser l'utilisation de contenants plus légers et moins énergivores. Ces actions s'inscrivent dans notre engagement à progresser vers l'objectif de carboneutralité à l'horizon 2040.

Enfin, malgré un contexte d'affaires plus contraignant, nos résultats financiers ont permis de maintenir une contribution importante au bénéfice de la collectivité québécoise, avec un résultat net de 4,218 G\$ au cours des 3 exercices financiers couverts par notre Plan stratégique. Cette contribution, appuyée par une gestion rigoureuse et efficiente de nos coûts, constitue une retombée concrète de l'ensemble de nos actions et soutient notre capacité de poursuivre, dans le prochain cycle stratégique, des initiatives structurantes au service d'une contribution durable à la société québécoise.

Indicateurs du Plan stratégique 2024-2026

Orientations/Objectifs	Indicateurs	Résultats	Cibles au terme du Plan
Contribuer à façonner la SAQ de demain			
Offrir un milieu de travail sain et sécuritaire	Taux de fréquence : Nombre d'événements accidentels avec perte de temps par 200 000 heures travaillées	6,3	4,9
Accroître l'engagement et la fierté de nos employé(e)s	Indice de fierté des employé(e)s : Cote globale moyenne sur 10	6,6	7,4
Offrir un milieu de travail qui assure la diversité et l'inclusion	Taux de représentativité des employé(e)s appartenant aux groupes sous-représentés	11,6 %	10,0 %

Faire vivre une expérience personnalisée à notre clientèle

Indicateurs globaux	Taux de satisfaction des client(e)s ⁽¹⁾	93 %	92 %
	Ventes (M\$) ⁽²⁾	12 212 \$	12 636 \$
Personnaliser l'expérience sur l'ensemble du parcours client omnicanal	Pilier découverte : Taux d'accord des client(e)s avec la promesse de découverte	76 %	70 %
Faciliter le processus d'achat sur tous les canaux	Pilier accessibilité : Taux d'accord des client(e)s avec la promesse d'accessibilité	83 %	80 %
Adapter l'offre, le réseau et le modèle logistique à l'omnicanal	Pilier choix : Taux d'accord des client(e)s avec la promesse de choix de produits	83 %	82 %
Bonifier l'expérience des titulaires de permis d'alcool	Ventes aux titulaires de permis d'alcool (M\$) ⁽²⁾⁽³⁾	1 473 \$	1 459 \$

Contribuer de façon durable à la société et atteindre l'objectif de zéro émission en 2040

Indicateurs globaux	Résultat net (M\$) ⁽²⁾	4 218 \$	4 440 \$
	Pilier responsabilité sociétale : Taux d'accord des client(e)s avec la promesse de responsabilité sociétale	70 %	74 %
Améliorer nos opérations transversales de l'acquisition à la vente et valoriser nos actifs	Ratio des charges nettes sur ventes ⁽⁴⁾	15,5 %	15,2 %
Poursuivre l'évolution des technologies de l'information et des fonctions commerciales et administratives	Taux annuel de modernisation des applications technologiques ⁽¹⁾	16,4 %	12,5 %
Accroître notre contribution sociale par nos interventions et faire des ventes responsables	Taux de refus d'achat aux client(e)s-mystères mineur(e)s ⁽¹⁾	95 %	95 %
Favoriser des choix durables et réduire l'empreinte environnementale dans toutes les sphères de nos activités	Taux de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence 2021-2022 (champs 1 et 2) ⁽⁵⁾	11 %	(18) %
Collaborer avec les producteur(trice)s du Québec afin de dynamiser l'achat local	Croissance des ventes des produits du Québec ⁽²⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾	16,1 %	9,4 %

(1) Calcul basé sur la moyenne des 3 années du Plan

(2) Résultat cumulatif de la somme sur 3 ans

(3) Les ventes aux titulaires de permis comprennent les ventes en succursale, dans les centres spécialisés et des importations privées.

(4) En excluant les charges non récurrentes attribuables à la modernisation de la collecte sélective, le ratio des charges nettes de l'exercice 2026 est de 15,5 %. Sans cet ajustement, il s'élève à 16,5 %.

(5) Émissions de GES de champ 1 (émissions directes de GES de la SAQ) et de champ 2 (émissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie par la SAQ)

(6) L'indicateur mesure la croissance des ventes en dollars aux consommateur(trice)s et aux Agences SAQ.

(7) Comprend les produits *Origine Québec*, *Préparés au Québec* et *Embouteillés au Québec*

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Compte rendu des demandes d'accès à l'information

La Société des alcools du Québec traite les demandes d'accès à des documents conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, elle a reçu 92 demandes d'accès. Les tableaux ci-dessous présentent le bilan de celles qui ont été traitées durant cette période, c'est-à-dire les dossiers pour lesquels une réponse a été envoyée entre le 30 mars 2025 et le 28 mars 2026.

Nombre total de demandes reçues : 92 demandes reçues du 30 mars 2025 au 28 mars 2026

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'exercice financier		
	Demandes d'accès		Rectification (nombre)
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	
0 à 20 jours	21	16	0
21 à 30 jours	41	8	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	63	24	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'exercice financier			Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées
	Demandes d'accès		Rectification (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
Acceptée (entièrement)	24	7	0	1, 9, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 31, 32, 35, 37, 38, 39, 41, 53, 54, 86.1, 87, 88, 137.1, art. 5 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> , art. 3 et 35 du <i>Code civil du Québec</i>
Partiellement acceptée	28	8	0	
Refusée (entièrement)	6	6	0	
Autres (désistements et absence des documents)	5	3	0	Absence de documents et désistements

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable : 0

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information : 2

Motifs de refus

Les motifs de refus d'accès aux documents détenus par la SAQ qui ont été invoqués concernaient ou contenaient :

- des informations relatives à des tiers ayant refusé la divulgation d'informations;
- des informations confidentielles;
- des renseignements personnels; ou
- des renseignements de nature commerciale.

The image features a light teal background. Large, stylized numbers are arranged around the central text: a teal '2' at the top left, a blue '0' at the top right, a brown '2' at the bottom left, and an olive green '6' at the bottom right. The text 'Responsabilité sociétale de l'entreprise' is centered in white, bold, sans-serif font. A thin, light orange line forms a geometric shape, connecting points on the '0', the '2' at the bottom left, and the '6'.

Pour gérer de façon responsable nos enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à la SAQ, on a choisi une approche claire, structurée et transparente en matière de développement durable.

Dans cette section, on fait le point sur l'avancement de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028 tout en présentant notre divulgation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour l'exercice financier 2025-2026 : les résultats de notre analyse de matérialité d'impact, ainsi que l'information que l'on rend publique selon les normes de la GRI (Global Reporting Initiative).

Ces éléments, combinés à notre Rapport 2026 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement, montrent concrètement ce qu'on a réalisé, les progrès qu'on a accomplis et notre volonté de continuer de nous améliorer.

Pour en savoir plus sur notre démarche, consulter la section Développement durable dans [SAQ.COM](https://www.saq.com)

Bilan 2025-2026 de la mise en œuvre de notre

Plan d'action de développement durable 2023-2028

À la SAQ, le développement durable est une démarche vivante, évolutive et qu'on aime voir se transformer dans le temps au gré de nos apprentissages et des relations qu'on développe. C'est un parcours fait d'ajustements continus, nourri par l'écoute, l'action et la collaboration.

En 2025-2026, on a continué d'avancer et de s'adapter. On a, par exemple, mis à jour notre Plan d'action de développement durable afin de l'ajuster aux réalités actuelles et à nos ambitions futures. On a aussi évalué la durabilité de notre Plan stratégique 2027-2030, une étape clé pour nous assurer que nos orientations à long terme tiennent pleinement compte des enjeux environnementaux et sociaux actuels et à venir.

La publication de notre *Guide de référence pour des produits issus de pratiques responsables* a aussi marqué la dernière année. Ce nouvel outil vient enrichir les échanges avec nos fournisseurs partout dans le monde. Il vise à encourager la réduction de l'empreinte environnementale, notamment en réitérant l'importance qu'on accorde aux certifications et à l'écoconception des contenants et des emballages, tout en mettant de l'avant des conditions de travail justes et sécuritaires dans les chaînes d'approvisionnement. Notre objectif : faire progresser notre industrie vers un avenir toujours plus responsable.

Le Bilan qui suit témoigne du chemin qu'on a parcouru au cours du dernier exercice financier et de notre volonté constante de poser des gestes concrets pour diminuer notre impact.

Les quatre priorités de notre Plan d'action de développement durable :

Offrir des produits responsables	Réduire notre empreinte environnementale	Soutenir notre monde	Mieux faire les choses
Mettre à profit notre pouvoir d'achat et d'influence pour accroître l'offre et la mise en valeur de produits écoresponsables, locaux et faibles en alcool, afin de soutenir la transition écologique, de répondre aux attentes de la clientèle et de réduire l'empreinte environnementale collective de la chaîne de valeur	Réduire notre empreinte environnementale en priorisant la décarbonation de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement et l'amélioration continue de notre gestion des matières résiduelles et de nos chantiers de construction, de rénovation et de démolition	Soutenir notre monde en offrant à nos équipes un milieu de travail sain, sécuritaire, inclusif et mobilisant, en valorisant leur engagement et en contribuant activement au mieux-être des communautés que nous desservons	Mieux faire les choses en assurant le commerce responsable des boissons alcooliques, en intégrant les principes de développement durable au cœur de notre modèle d'affaires et en renforçant nos pratiques d'acquisition et de commandites responsables

Offrir
des produits
responsables



ACTION 1

Accroître l'offre de produits conditionnés dans un contenant écoresponsable⁽¹⁾

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Proportion de produits en approvisionnement continu conditionnés dans un contenant écoresponsable	51 %	59 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - adhésion à la Sustainable Wine Roundtable (SWR) et au Bottle Weight Accord visant à amener l'industrie du vin à adopter des bouteilles de vin tranquille de 750 ml avec un poids moyen de moins de 420 g d'ici la fin de l'année 2026 ; - réalisation d'ateliers avec des groupes d'acheteurs de la SAQ visant notamment à aborder les défis et les opportunités liés aux contenants alternatifs écoresponsables ; - poursuite de l'allègement des contenants pour les vins effervescents de 200 \$ et moins en produits courants (RA) et les spécialités en achat continu (SA) ; et - publication de capsules de sensibilisation à l'intention du personnel de la SAQ sur les contenants écoresponsables et l'embouteillage local.			

(1) Contenant répondant aux exigences de verre allégé ou contenant alternatif recyclable dont l'empreinte carbone est moindre que celle d'un contenant de verre traditionnel selon les résultats de l'analyse de cycle de vie sur les contenants réalisée par le Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable (CIRAIG) en 2021-2022

Offrir
des produits
responsables



ACTION 2
Accroître l'offre de produits
certifiés écoresponsables⁽¹⁾

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Croissance annuelle de l'offre de produits certifiés écoresponsables	20 %	4 % ⁽²⁾	NON ATTEINTE
Explication de la non-atteinte de la cible : La rationalisation de notre offre et la réduction du nombre de nouveaux produits ont limité notre capacité d'atteindre l'objectif. De plus, comme l'information sur les produits certifiés repose sur l'autodéclaration des fournisseurs, les données transmises à la SAQ sont inégales. Ces facteurs nous ont empêchés de démontrer pleinement les progrès attendus, ce qui nous amène à revoir nos méthodes afin d'améliorer la qualité des données et l'atteinte des résultats. Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - réalisation d'ateliers avec des groupes d'acheteurs de la SAQ visant notamment à aborder les défis et les opportunités liés aux certifications de pratiques responsables; - élaboration d'un plan d'affaire visant à clarifier les certifications reconnues par la SAQ, rehausser les critères de sélection des nouveaux produits et améliorer le processus de validation; et - réalisation de rencontres avec différents monopoles de l'alcool canadiens et nordiques pour échanger sur les meilleures pratiques relatives à l'analyse et à la mise en valeur des certifications de pratiques responsables.			

(1) Produits issus de l'agriculture biologique ou biodynamique ayant obtenu le sceau d'un programme de certification reconnu par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vertu du Régime Bio-Canada. Il s'agit également de produits issus de pratiques de production durable (agriculture raisonnée, gestion environnementale, pratiques socialement responsables et équitables) certifiés par un label reconnu par la SAQ. Actuellement, la SAQ reconnaît une quarantaine de certifications utilisées par l'industrie des boissons alcooliques.

(2) Les produits américains ont été exclus de la comptabilisation de l'année précédente afin d'assurer une base de comparaison équivalente pour l'analyse de la croissance annuelle du nombre de produits certifiés écoresponsables offerts.



Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Croissance annuelle des ventes en litres des produits certifiés écoresponsables	10 %	10 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - mise en valeur de produits écoresponsables en succursale et dans l'ensemble de nos canaux de communication, notamment dans nos infolettres, sur les réseaux sociaux, dans SAQ.COM et dans nos succursales; et - publication d'une capsule de sensibilisation à l'intention du personnel de la SAQ sur les certifications biologiques et les certifications de pratiques responsables.			
Croissance des ventes en dollars des produits du Québec ⁽¹⁾	3,2 %	14,8 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - mise en place d'une gestion par catégories des spiritueux québécois permettant d'avoir une offre de produits optimale et rationalisée tout en laissant place à des nouveautés qui répondent aux besoins de la clientèle; - formation des équipes de succursale dans des vignobles, des distilleries et des cidreries du Québec; - nouvelle formation virtuelle de plus de 1 000 employés et employées de succursale sur les spiritueux du Québec; - plusieurs formations organisées en succursale par le Conseil des vins du Québec (CVQ) avec des ambassadrices de renom; - mise en valeur des produits du Québec grâce à de nombreuses campagnes de visibilité dans nos infolettres, SAQ.COM et nos succursales; - association des ventes de produits québécois à nos trois campagnes au profit des Banques alimentaires du Québec (BAQ) (1 produit québécois = 1 repas aux BAQ); - campagne de visibilité visant à amplifier les efforts du Conseil des vins du Québec (CVQ) pour célébrer la journée thématique du 12 septembre « J'achète un vin québécois » et ceux des producteurs de cidre du Québec dans le cadre de la Semaine du cidre; et - maintien des espaces additionnels dédiés aux produits québécois en succursale à la suite du retrait des produits américains en mars 2025.			

(1) L'indicateur mesure la variation des ventes aux consommateur(trice)s et aux Agences SAQ pour les produits représentés par les trois identifiants : *Origine Québec*, *Préparé au Québec* et *Embouteillé au Québec*.



Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Croissance annuelle des ventes en litres des produits faibles en alcool	15 %	28 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - développement de segments en croissance et à fort potentiel, dont une introduction plus importante de nouveautés dans les catégories de prêts-à-boire, de vins blancs et de vins effervescents faibles en alcool; - poursuite d'une campagne de publicité multimédia majeure visant à positionner la SAQ comme destination pour les produits faibles en alcool; - sensibilisation des équipes en succursale sur la catégorie des produits faibles en alcool et priorisation de cette catégorie dans nos différentes stratégies de communication en succursale (ex.: campagne des fêtes, campagne été, etc.); - mise en vedette des produits faibles en alcool par le biais d'une promotion ciblée lors du mois de janvier 2026; - augmentation de l'espace promotionnel attribué aux produits faibles en alcool; et - publication d'une capsule de sensibilisation à l'intention du personnel de la SAQ sur les produits faibles en alcool.			

Réduire
notre empreinte
environnementale



ACTION 5

Atteindre l'objectif de zéro émission
de gaz à effet de serre (GES)
en 2040⁽¹⁾

Camion porteur au gaz naturel comprimé

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de réduction des émissions de GES par rapport à 2021-2022	(18) %	11 %	NON ATTEINTE
Explication de la non-atteinte de la cible : La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'exercice 2025-2026 n'a pas été atteinte. Ce résultat s'explique principalement par le transfert d'émissions de GES du champ 3 vers le champ 1, ce qui a augmenté le total des émissions en lien avec cet indicateur. Ce déplacement n'a pas eu d'impact sur les émissions globales associées aux activités de la SAQ. De plus, le report de l'achat de camions électriques, l'ajout de nouvelles activités de transport auparavant faites par des tiers et des émissions ponctuelles liées à la construction du Centre automatisé de Montréal ont aussi contribué à ce résultat. Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - mise à jour de notre inventaire de GES pour l'exercice 2025-2026 ; - mise en service de 6 camions porteurs au gaz naturel comprimé (GNC) en remplacement de véhicules au diesel, permettant de réduire nos émissions de GES associées au transport ; et - publication d'une capsule de sensibilisation à l'intention du personnel de la SAQ sur les changements climatiques et la gestion des émissions de GES.			

(1) Émissions de champs 1 et 2 pour lesquelles la SAQ a le contrôle opérationnel, c'est-à-dire les véhicules et bâtiments qui lui appartiennent ou ceux qu'elle exploite. Les cibles sont basées sur son inventaire de gaz à effet de serre pour l'année 2021-2022.



Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Augmentation du taux moyen d'acheminement à des fins de recyclage et de valorisation des matières résiduelles de nos Centres de distribution	3 %	7,8 % ⁽¹⁾	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - réalisation d'études de caractérisation des matières résiduelles au Centre de distribution de Montréal (CDM) et au Centre de distribution de Québec (CDQ); - optimisation du système de tri des matières résiduelles et de la signalisation dans les différents Centres de distribution de Montréal; - sensibilisation visant à améliorer le tri à la source et la réduction à la source des matières résiduelles; - mise en place d'un système de tri et de signalisation permettant d'améliorer la gestion des matières résiduelles lors des événements extérieurs pour les équipes des centres administratifs et des Centres de distribution de Montréal et de Québec; - renouvellement de la certification environnementale Clé verte niveau platine pour les ateliers mécaniques diesel du CDM et du CDQ; - valorisation de 1,2 tonne de bois par le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)⁽²⁾ Mgr-A.-M.-Parent; et - acheminement de 6 palettes de vêtements et uniformes aux fins de valorisation au CFER des Patriotes.			
Nombre de succursales attestées annuellement par le programme ICI on recycle +	20	20	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - amélioration des processus de gestion des matières résiduelles dans les succursales attestées au programme ICI on recycle +, incluant la mise à jour de l'affichage et la formation d'ambassadeurs et ambassadrices; - ajout de presses à carton dans 15 de nos succursales afin d'optimiser la valorisation de cette matière; - optimisation des affichettes de prix permettant d'éliminer les supports imprimés présentant nos différents identifiants (ex.: vin nature, vin bio, vin orange); et - publication d'une capsule de sensibilisation à l'intention du personnel de la SAQ sur la gestion des matières résiduelles en succursale.			

(1) Taux obtenu en comparant les caractérisations des matières résiduelles dans nos Centres de distribution en 2025-2026 avec les caractérisations effectuées précédemment pour les sites visés

(2) Les CFER permettent à des jeunes de 15 à 21 ans de développer les compétences nécessaires à l'intégration du marché du travail.



Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Taux d'acheminement annuel des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) aux fins de recyclage ⁽¹⁾	54 %	95 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - rehaussement des exigences relatives à la gestion des matières résiduelles pour les appels d'offres de nos projets de construction et de rénovation au siège social; - réemploi de 1 664 tonnes de matériaux d'excavation récupérés sur le site à des fins de remblayage et nivellement du sol pour le pavage de certaines voies de circulation autour du CAM; et - intégration de 160,4 tonnes de poudre de verre dans des dalles intérieures et des trottoirs environnants du CAM.			

(1) Cet indicateur correspond au taux d'acheminement des résidus de CRD aux fins de recyclage pour les projets d'aménagement dans le réseau de succursales comportant un budget de plus de 200 000 \$.



Charles-Etienne Arseneault, préposé à la distribution, Centre de distribution de Montréal

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de fréquence d'événements accidentels avec perte de temps ⁽¹⁾	4,9	6,3	NON ATTEINTE
Explication de la non-atteinte de la cible : Le nombre total d'événements accidentels est demeuré sensiblement stable en 2025-2026 par rapport à l'année précédente. La hausse du taux de fréquence observée par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une augmentation des événements de nature psychologique, en lien avec l'accroissement des situations impliquant une clientèle difficile en succursale. Nous demeurons pleinement engagés dans une démarche d'amélioration continue, la protection de la santé et de la sécurité de nos collègues restant au centre de nos préoccupations. Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - déploiement de 11 nouveaux appareils de levage dans autant de succursales de notre réseau des ventes; - réalisation de formations sur la santé et sécurité au travail (SST) à l'intention des équipes de notre réseau des ventes; - déploiement des plans d'action spécifiques pour certains secteurs et certaines succursales et accompagnement; - mise à jour des analyses de risques SST de l'ensemble de notre réseau des ventes; - mise en place de nouvelles fiches d'observation paritaires en succursale visant notamment à prévenir les accidents et les maladies professionnelles; - déploiement de nouveaux exosquelettes⁽²⁾ dans nos Centres de distribution; - réalisation de formations sur la manutention sécuritaire des charges pour les équipes de nos Centres de distribution; - évaluation des risques psychosociaux dans quelques secteurs de notre réseau des ventes et à notre siège social et déploiement de plans d'action personnalisés dans ces lieux ciblés; - création d'outils de référence pour réduire les niveaux de risque identifiés (charge de travail, violence, harcèlement, etc.); et - réalisation d'une campagne de promotion de la santé globale, incluant notamment des activités physiques, de prévention du suicide et de prévention des problèmes de dépendance.			

(1) Taux calculé par 200 000 heures de travail
(2) Structure mécanique d'assistance physique qui double celle du squelette humain dans le but de l'assister dans la réalisation d'une tâche exigeante ou répétitive



Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de représentativité du personnel issu de la diversité ⁽¹⁾	10 %	11,6 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - tenue d'un atelier avec le comité de direction afin d'identifier les enjeux prioritaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et de définir les priorités et initiatives EDI de notre <u>Plan stratégique 2027-2030</u>; - déploiement de la démarche On ouvre la discussion pour favoriser un milieu de travail sain et respectueux, incluant des formations obligatoires pour les employés et employées et les gestionnaires, des ateliers de soutien pour ces derniers et dernières et la mise à disposition d'outils et de ressources; - consultation des employés et employées en situation de handicap et création d'un groupe de travail multidisciplinaire en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action 2025-2026 de la SAQ pour l'intégration en emploi et l'amélioration des services destinés aux personnes handicapées; - mise en place de groupes de discussion pour nos employés et employées en situation de handicap; - mise en place de 14 nouveaux partenariats pour attirer davantage de candidatures, notamment de personnes issues de la diversité, incluant celles en situation de handicap; - identification et développement de pratiques d'accueil et d'intégration équitables et inclusives; - identification d'obstacles à l'emploi pour les personnes autochtones en succursale et proposition de solutions adaptées; - réalisation de séances de développement pour les membres de l'équipe de l'acquisition de talents pour les accompagner dans la poursuite de pratiques inclusives dans le recrutement; - mise à jour de la formation pour les embauches saisonnières afin de favoriser des comportements équitables et inclusifs dans le recrutement; - poursuite des activités de communication pour sensibiliser les membres du personnel (Mois du patrimoine asiatique, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, Fiertés au Québec, Journée internationale des personnes handicapées, journée thématique sur les cuisines hispaniques et latino-américaines dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain de Montréal, etc.); - mise en place d'une initiative visant la participation des membres du personnel à partager un élément de leur culture ou de leurs origines; - élaboration de guides conversationnels afin d'accompagner nos gestionnaires dans la gestion de sujets délicats avec leurs équipes; et - collaboration avec des étudiants et étudiantes du parcours Agir Ensemble pour l'équité, la diversité et l'inclusion de HEC Montréal dans le but de développer des solutions innovantes pour améliorer les retombées de nos campagnes d'auto-identification.			

(1) Taux du personnel appartenant aux groupes sous-représentés sur la base d'un recensement volontaire auprès de nos équipes



Julie Lemire, conseillère en communications

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Indice d'engagement du personnel ⁽¹⁾	7,1	7,3	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - réalisation du sondage annuel portant sur l'expérience employé, divulgation des résultats à l'ensemble du personnel en juin 2025 et amélioration des taux d'engagement (7,1 à 7,3) et de fierté (6,3 à 6,6); - offre de nombreuses formations, conférences et dégustations et offre de parcours de développement et d'ateliers dédiés aux gestionnaires, au personnel inscrit au programme de la relève et aux coordonnateurs et coordonnatrices aux opérations en succursale; - réalisation de rencontres et d'activités visant à renforcer l'expérience de nos équipes, incluant les lancements d'année, les rendez-vous de mi-année, les rencontres Connais-tu ta SAQ?, les rencontres pour connecter autrement, le Grand Pique-nique, le repas des fêtes, etc.; - amélioration continue du processus d'appréciation de la contribution afin de favoriser les échanges entre les gestionnaires et les membres du personnel visé(e)s par cette approche; - réalisation de notre événement annuel de reconnaissance Millésime, qui a permis dans sa plus récente édition de célébrer la contribution remarquable de 64 membres du personnel; et - renouvellement de la convention avec le Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ.			

(1) Cote globale moyenne sur 10



Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Sommes annuelles remises à des organismes en lien avec l'aide alimentaire	2,5 M\$	2,9 M\$(1)	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: - réalisation de 3 campagnes de levée de fonds en succursale au bénéfice du réseau des Banques alimentaires du Québec; - poursuite du partenariat avec la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM) incluant un soutien financier de 50 000 \$ et une contribution de plus de 2 000 \$ en produits en 2025-2026, en plus du prêt d'une parcelle de terre pour l'aménagement d'une ferme urbaine et d'une serre; - production, en partenariat avec la CCHM, de 10 tonnes de fruits, légumes et herbes fraîches destinés notamment à la collectivité dans le besoin d'Hochelaga-Maisonneuve grâce au potager de la SAQ; - soutien financier de plus de 140 000 \$ (100 000 \$ en don et plus de 40 000 \$ en produits) en 2025-2026 et don à La Tablée des Chefs de 4 087 portions (1 226 kg) de nourriture issues des surplus de la cafétéria de notre Centre de distribution de Montréal; et - don de 4 réfrigérateurs commerciaux de la SAQ aux organismes Les Maisons Familiales par Amour à Chertsey et La Halte du coin à Longueuil.			

(1) Excluant le don octroyé à la suite de la mise en vente de produits américains dont la qualité pourrait être altérée d'ici mars 2027 et les dons en produits américains aux organismes qui en ont fait la demande

Mieux faire les choses



ACTION 12

Faire le commerce responsable des boissons alcooliques

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de refus d'achat à la clientèle-mystère mineure	95 %	93 %	NON ATTEINTE
Explication de la non-atteinte de la cible : Bien que la vente responsable demeure une priorité constante pour la SAQ, les évaluations réalisées auprès de nos équipes en succursale au cours de la dernière année par l'entremise de clients et clientes-mystères mineur(e)s ont révélé un taux de conformité légèrement inférieur à l'objectif de 95 %. Des actions ont été mises en place afin de renforcer les pratiques en matière de vente responsable, et ce, en collaboration avec les représentants et représentantes des syndicats de notre personnel, dans une perspective d'amélioration continue et de responsabilité organisationnelle. Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - hausse de près de 39 % de l'offre de produits faibles en alcool et augmentation de 3,5 % de l'offre des petits formats favorisant l'alternance et une consommation d'alcool responsable; - 3,5 M\$ perçus et versés à Educ'alcool en appui à ses activités de sensibilisation et d'éducation; - 728 visites réalisées en magasin par une clientèle-mystère mineure dans le réseau de vente de la SAQ; - participation à plusieurs forums et rencontres avec des acteurs de la Santé publique au sujet de la vente responsable d'alcool; et - formation de tous les nouveaux employés et toutes les nouvelles employées à l'éthique de vente et offre de formations de rappel.			

Mieux faire les choses



ACTION 13

Renforcer l'intégration des principes de durabilité au cœur de notre modèle d'affaires

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Proportion de nos interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité ⁽¹⁾	65 %	100 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier : - finalisation de notre analyse de matérialité d'impact, afin d'identifier et de communiquer les enjeux qui comptent réellement, soit ceux ayant les impacts les plus importants sur l'économie, l'environnement et les personnes, et de mieux aligner nos stratégies et nos actions en conséquence; - réalisation d'un exercice de priorisation visant à structurer un plan d'action pour prévenir et lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement; - évaluation de la durabilité du <u>Plan stratégique 2027-2030</u>, incluant chacune de ses initiatives; et - développement d'un indice de durabilité pour faciliter la prise de décision et la priorisation des initiatives stratégiques de la SAQ.			

Mieux faire les choses



ACTION 14

Accroître la part de nos acquisitions responsables en biens et services

Patrick Bray et Sophie Charpentier, agent(e)s d'approvisionnement

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Proportion de nos acquisitions qui intègrent des composantes responsables ⁽¹⁾	50 %	70 %	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: formation continue de nos acheteurs et acheteuses au sujet des indicateurs d'acquisition responsable.			

(1) L'indicateur correspond au nombre de contrats de 25 000 \$ et plus qui répondent aux conditions d'au moins 1 des 21 indicateurs d'acquisition responsable du gouvernement du Québec. En 2025-2026, cela représentait 114 sur 163 contrats octroyés. En volume d'achat, ce sont 74 % des montants d'acquisition qui correspondaient aux conditions d'au moins 1 des 21 indicateurs d'acquisition responsable, soit 40 millions de dollars sur les 54 millions de dollars octroyés pour ces contrats.

Mieux faire les choses



ACTION 15

Accroître la part de commandites durables

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat	Atteinte de la cible
Proportion de commandites durables sur le total des commandites effectuées ⁽²⁾	60 %	95 % ⁽³⁾	ATTEINTE
Synthèse des activités réalisées au cours de l'exercice financier: dons et commandites à 73 organismes ciblés (festivals, salons des vins, activités-bénéfice), dont 69 remplissaient l'ensemble des écoconditions (ex. : mise en valeur des produits québécois, priorisation des fournisseurs locaux, amélioration de la gestion des matières résiduelles et encouragement à l'utilisation des transports actifs et en commun) établies par la SAQ.			

(2) Calculé à partir de l'ensemble des commandites et des dons de 20 000 \$ et plus à des organismes répondant aux écoconditions de la Politique de dons et commandites de la SAQ. Le calcul exclut les organismes ayant reçu des dons de produits américains.

(3) Le résultat a été compilé sur la base des déclarations des promoteurs et promotrices lors du dépôt de leur demande de commandite.

Divulcation ESG



En 2023-2024, on a fait le choix de s'engager volontairement dans une démarche de divulgation ESG⁽¹⁾, en nous appuyant sur les normes de la GRI⁽²⁾. Cette démarche de transparence nous permet de donner une vue d'ensemble de nos pratiques et de mieux expliquer, de façon simple et claire, ce que l'on fait concrètement. On y voit aussi un outil précieux pour mieux comprendre notre impact global, cerner les risques liés à nos activités et soutenir l'amélioration en continu de la SAQ.

Matérialité d'impact

Identifier les sujets ESG qui comptent le plus

Au cours de la dernière année, on a mené une analyse de matérialité d'impact pour mieux cerner les enjeux ESG les plus importants liés à nos activités. Réalisé selon les normes de la GRI et les meilleures pratiques, cet exercice nous aide à mieux comprendre les impacts que l'on a sur l'économie, l'environnement et les personnes, notamment en matière de droits humains.

Cette démarche nous permet d'orienter nos actions de façon plus responsable et durable, tout en clarifiant les informations que l'on choisit de communiquer pour rendre compte de notre performance extrafinancière, conformément aux normes de la GRI.

- (1) La divulgation ESG consiste pour une organisation à communiquer de façon transparente comment elle gère ses enjeux environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Elle vise à présenter les actions, les résultats et les impacts liés à ces trois dimensions clés, afin d'en informer les parties prenantes et de démontrer la rigueur des pratiques de l'entreprise.
- (2) La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante qui élabore des normes de divulgation ESG, c'est-à-dire les normes GRI, afin de permettre aux entreprises publiques ou privées de communiquer de façon cohérente et transparente les impacts de leurs activités et d'en assumer la responsabilité.

Comprendre notre contexte et nos impacts

On a d'abord pris le temps de bien analyser notre contexte d'affaires. Concrètement, on s'est appuyés sur les sujets proposés par des normes de divulgation reconnues, sur les thèmes jugés importants par des entreprises comparables à la nôtre, sur les tendances de notre secteur et sur les attentes exprimées par nos parties prenantes. À partir de tout ça, on a établi une première liste de thèmes ESG à analyser.

On s'est ensuite penchés sur nos principales activités pour mieux cerner leurs impacts réels et potentiels sur l'économie, l'environnement et les personnes, et ce, à chaque étape de notre chaîne de valeur : de la production jusqu'à la fin de vie des produits, en passant par l'approvisionnement, l'entreposage, la distribution et la commercialisation. Un résumé de cette analyse est présenté dans le Chemin des produits vendus à la SAQ, à la page [165](#) de notre Rapport annuel 2026.

Enfin, on a mis chaque thème ESG en lien avec nos orientations stratégiques, nos engagements et les principaux risques que l'on suit à l'échelle de l'entreprise. Cette étape nous permet de nous assurer que les priorités que l'on retient sont cohérentes avec nos objectifs et notre réalité d'affaires.

Évaluer et structurer les thèmes

Chaque thème a d'abord été évalué et décliné en sujets concrets pour nous aider à mieux cerner les impacts possibles de nos activités sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les droits humains. Pour chacun de ces sujets, on a formulé des énoncés d'impacts qui expliquent clairement comment les activités de la SAQ peuvent influencer ces dimensions.

On a ensuite analysé ces énoncés à l'aide d'une méthode qui permet d'évaluer à la fois la gravité des impacts et la probabilité qu'ils se produisent. Cet exercice nous a permis de prioriser les sujets en fonction de l'importance relative de leurs impacts.

Validation interne

Bien qu'aucune consultation externe n'ait été menée dans le cadre de cet exercice, on s'est appuyés sur des collègues à l'interne, choisis pour leur bonne connaissance des enjeux analysés. Ces personnes possèdent une expertise ciblée et sont en contact régulier avec différentes parties prenantes externes de la SAQ, ce qui leur permet de relayer les enjeux, les préoccupations et les opportunités qui leur sont communiqués. Leur contribution a été essentielle pour valider la justesse de notre évaluation et nous assurer que les enjeux retenus reflètent de façon crédible les impacts les plus importants pour la SAQ et, lorsque pertinent, pour ses parties prenantes.

Priorisation et sélection des sujets pertinents

On a regroupé l'ensemble des résultats de notre évaluation dans une matrice de matérialité d'impact, ce qui nous a permis de mieux visualiser et comparer les enjeux. En définissant puis en testant un seuil d'importance relative, on a pu identifier les sujets qui ont le plus d'impact et les retenir comme « thèmes pertinents », au sens des normes de la GRI.

La liste finale de ces thèmes a ensuite été approuvée par le comité de direction de la SAQ, afin que l'on puisse s'assurer qu'ils sont bien alignés sur nos orientations stratégiques et nos engagements.

Nos sujets pertinents

Au terme de cette démarche, on a retenu les sujets qui reflètent le mieux les impacts les plus importants de nos activités, autant en amont qu'en aval de notre chaîne de valeur, ainsi que ceux susceptibles d'influencer durablement la SAQ. Le travail d'analyse et de validation fait à l'interne nous permet d'assurer la crédibilité de la démarche et sert de base à notre divulgation ESG.

Ces sujets serviront aussi de repères pour faire évoluer nos stratégies, notamment lorsque nous réviserons notre approche en responsabilité sociétale.

Voici la liste des sujets pertinents :

- adaptation et résilience face aux changements climatiques ;
- atténuation des changements climatiques ;
- transition énergétique ;
- écoconception des contenants et emballages ;
- biodiversité et écosystèmes ;
- gestion de l'eau et de la pollution ;
- conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement ;
- travail forcé et travail des enfants ;
- inclusion, diversité et égalité des chances ;
- contribution au gouvernement au bénéfice des Québécois et des Québécoises ;
- approvisionnement responsable ;
- vente responsable et préoccupations de notre clientèle liées à sa consommation d'alcool ; et
- modèle d'affaires résilient.

Les sujets jugés pertinents sont présentés et mis en lien avec les éléments d'information de la GRI que l'on divulgue dans l'Index du contenu de la norme GRI, à la page suivante.

On prévoit revoir ces sujets régulièrement, afin de tenir compte de l'évolution de notre contexte, des attentes de nos parties prenantes et de nos propres activités.

Changements climatiques	
Sujets pertinents - Adaptation et résilience face aux changements climatiques - Atténuation des changements climatiques - Transition énergétique	201-2 302-1 302-4 305-1
Contexte et impacts Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la consommation d'énergie liées à nos activités contribuent aux changements climatiques et exercent une pression sur l'environnement. Elles peuvent accentuer la dégradation des écosystèmes et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes. Ces émissions ont aussi des impacts économiques plus larges, puisqu'elles entraînent des coûts pour l'ensemble de la société, notamment en raison des investissements nécessaires pour l'adaptation et la transition énergétique. En agissant pour réduire nos émissions de GES, en améliorant l'efficacité énergétique de nos activités et en adaptant nos infrastructures, on contribue concrètement à la transition vers une économie plus sobre en carbone et on soutient les objectifs gouvernementaux en matière de climat. Nos actions en atténuation et en adaptation ont également des effets positifs sur les personnes : elles aident à réduire les risques climatiques pour les communautés, à soutenir des pratiques agricoles plus résilientes dans notre chaîne d'approvisionnement et à préserver la qualité de vie des générations futures.	305-2 305-3 305-5
Produits responsables	
Sujets pertinents - Écoconception des contenants et emballages	301-3 308-1 308-2
Contexte et impacts L'écoconception de nos contenants et emballages est un levier important pour réduire notre empreinte environnementale, puisque leur production représente une grande part de nos émissions de GES. En privilégiant des matériaux plus légers, recyclables ou issus de procédés plus responsables, on réduit la pression sur les ressources, la quantité de matières résiduelles et les impacts liés à la fabrication et au transport. Sur le plan économique, ces choix nous aident aussi à mieux gérer les coûts liés à la responsabilité élargie des producteurs et à contribuer à l'économie circulaire. Enfin, l'écoconception a des retombées positives pour les personnes : des contenants plus légers réduisent les risques liés à la santé et la sécurité des membres de nos équipes en diminuant les charges à manipuler.	
Écosystèmes, biodiversité et eau	
Sujets pertinents - Biodiversité et écosystèmes - Gestion de l'eau et de la pollution	101-4 308-1 308-2
Contexte et impacts La production des produits que l'on commercialise exerce une pression sur les écosystèmes, la biodiversité et les ressources en eau. L'utilisation des terres, l'extraction de ressources et certaines pratiques agricoles et industrielles peuvent entraîner différentes formes de pollution et fragiliser les milieux naturels. À moyen et long termes, ces impacts environnementaux peuvent aussi nuire à la rentabilité de l'industrie des alcools en affaiblissant les écosystèmes dont elle dépend. Ils touchent également les personnes et les communautés dans les régions de production, notamment en contribuant à des enjeux de santé, à la perte d'occasions économiques et à une diminution du bien-être collectif. En sélectionnant et en mettant de l'avant des produits issus de pratiques plus responsables, on peut réduire ces pressions, contribuer à la préservation des milieux naturels et favoriser des retombées positives pour les communautés locales.	

Droits humains et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement	
Sujets pertinents - Conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Travail forcé et travail des enfants	407-1 408-1 409-1
Contexte et impacts Comme acteurs importants dans l'achat de produits alcooliques, on a une réelle influence sur notre chaîne d'approvisionnement. Cette position nous permet de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions de travail et au respect des droits humains dans les secteurs agricole, manufacturier et logistique. En favorisant des pratiques responsables et en respectant les exigences légales, notamment celles visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, on réduit les risques pour l'entreprise et on soutient un développement plus juste pour les travailleurs et travailleuses et les communautés. Les enjeux sociaux sont au cœur de cette démarche. Des conditions de travail inadéquates, ainsi que le travail forcé ou le travail des enfants ont des impacts directs sur la santé, la sécurité et la qualité de vie des travailleurs et des travailleuses et de leurs familles. En mettant en place des mesures de diligence raisonnable et en encourageant le respect de normes internationales en matière de droits humains, on agit pour prévenir ces situations et contribuer au bien-être des personnes, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.	414-1 414-2
Équité, diversité et inclusion	
Sujets pertinents - Inclusion, diversité et égalité des chances	202-1 405-1
Contexte et impacts Un milieu de travail inclusif, où la diversité est reconnue et où les pratiques sont justes et équitables, favorise l'engagement, la créativité et l'innovation au sein des équipes. Tout cela contribue à la vitalité et à la performance de la SAQ, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise. Comme employeur, on met en place des conditions qui soutiennent le mieux-être de personnes de tous horizons et on déploie des initiatives pour que la composition de nos équipes reflète davantage la diversité de la société québécoise. En valorisant cette diversité, autant à l'interne que dans l'expérience offerte à la clientèle, on bâtit une organisation plus inclusive, moderne et en phase avec les réalités et les attentes des communautés que l'on dessert.	405-2 406-1
Engagement communautaire et bénéfices pour la société	
Sujets pertinents - Contribution au gouvernement au bénéfice des Québécois et des Québécoises	201-1
Contexte et impacts Chaque année, on verse un dividende et des taxes au gouvernement du Québec, ce qui contribue directement au financement de services publics essentiels, comme la santé, l'éducation et le soutien aux communautés. Cette contribution permet à l'État d'offrir des services de qualité et accessibles qui profitent à l'ensemble de la population. Sur le plan social, ces revenus publics jouent aussi un rôle important pour améliorer le bien-être collectif, particulièrement pour les personnes et les groupes les plus vulnérables, en soutenant des programmes et des infrastructures qui répondent aux besoins essentiels que la société québécoise a à cœur de combler.	

Approvisionnement et relations avec les fournisseurs	
Sujets pertinents - Approvisionnement responsable	203-2 204-1
Contexte et impacts En adoptant une approche d'approvisionnement responsable, on cherche à réduire nos impacts négatifs et à générer des retombées positives pour l'économie, l'environnement et les personnes. Concrètement, cela passe par le choix de fournisseurs qui adoptent des pratiques durables ou qui proviennent de l'économie sociale, par la valorisation de l'achat local et par la sélection de matériaux et de produits à plus faible empreinte environnementale. On s'appuie aussi sur une gestion rigoureuse de notre chaîne d'approvisionnement. Comme acheteur important, on a la capacité d'influencer positivement nos partenaires, notamment en les évaluant, en assurant un suivi de leur performance et en les sensibilisant à des pratiques plus responsables. L'ensemble de ces actions contribue à soutenir des entreprises engagées, à réduire les pressions environnementales liées aux intrants et aux procédés de production, et à favoriser des conditions de travail plus justes et sécuritaires tout au long de la chaîne de valeur.	
Commercialisation responsable de l'alcool	
Sujets pertinents - Vente responsable et préoccupations de notre clientèle liées à sa consommation d'alcool	413-2
Contexte et impacts La vente responsable de l'alcool s'inscrit dans un contexte où de plus en plus de Québécois et de Québécoises se préoccupent des effets de la consommation d'alcool sur leur santé, leur sécurité et leur qualité de vie. On est bien conscients de ces préoccupations et on continue de remplir notre mandat en vendant l'alcool de façon responsable. Concrètement, on applique avec rigueur nos pratiques d'éthique de vente, notamment en refusant de vendre aux personnes mineures, aux personnes en état d'ébriété ou à celles qui tentent d'acheter pour elles. On porte aussi une attention particulière à la qualité et à la sécurité des produits que l'on met sur le marché. En parallèle, on soutient les efforts de prévention en contribuant à Éduc'alcool, afin de promouvoir une consommation plus éclairée et modérée au sein de la population québécoise.	
Modèle d'affaires et innovation	
Sujets pertinents - Modèle d'affaires résilient	201-1 203-2
Contexte et impacts Dans un contexte politique, social, environnemental et économique en constante évolution, on travaille à renforcer la résilience de notre modèle d'affaires pour qu'il demeure pertinent, performant et durable. Cette capacité de nous adapter nous permet de continuer de remplir notre mission et de répondre aux besoins de la population québécoise. Concrètement, cette résilience repose sur l'amélioration continue de nos façons de faire, une gestion proactive des risques et l'intégration de critères de durabilité dans nos décisions. Elle passe aussi par l'évolution de notre modèle d'affaires afin qu'il reste en phase avec la réalité d'aujourd'hui et de demain. On explore également de nouveaux créneaux d'affaires, on développe des technologies et des pratiques innovantes et on adopte l'intelligence artificielle de façon responsable, toujours dans une optique de création de valeur à long terme. En misant sur l'innovation et l'adaptabilité, on se donne les moyens de répondre aux attentes changeantes de nos clientèles et de demeurer pertinent(e)s et solides dans notre secteur.	

Index du contenu de la norme GRI



L'Index du contenu de la norme GRI⁽¹⁾ regroupe de façon claire et structurée les informations ESG⁽²⁾ que l'on divulgue selon les normes de la GRI. On y trouve l'ensemble des informations liées aux sujets jugés pertinents à la suite de notre analyse de matérialité d'impact.

Cet Index reflète notre volonté de faire preuve de transparence, d'assurer la rigueur de nos pratiques et de permettre une meilleure comparabilité de notre reddition de comptes en développement durable. La préparation de cet Index et des informations qui y sont divulguées repose par ailleurs sur l'application des principes de divulgation des normes GRI, visant à assurer la qualité, la fiabilité et la pertinence de l'information présentée.

Déclaration d'utilisation

La SAQ a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 30 mars 2025 au 28 mars 2026.

Norme GRI 1 utilisée

GRI 1: Fondation 2021

- (1) La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante qui élabore des normes de divulgation ESG, c'est-à-dire les normes GRI, afin de permettre aux entreprises publiques ou privées de communiquer de façon cohérente et transparente les impacts de leurs activités et d'en assumer la responsabilité.
- (2) La divulgation ESG consiste pour une organisation à communiquer de façon transparente comment elle gère ses enjeux environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Elle vise à présenter les actions, les résultats et les impacts liés à ces trois dimensions clés, afin d'en informer les parties prenantes et de démontrer la rigueur des pratiques de l'entreprise.

GRI 2 : Informations générales 2021	
2-1 Détails sur l'organisation	Consulter la note 1 : Généralités, statuts et nature des activités à la page 52 de la section Finances ainsi que la page 8 de la section Revue des activités pour connaître les détails sur la SAQ
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Notre rapport de divulgation ESG concerne seulement nos activités propres. Consulter la note 1 : Généralités, statuts et nature des activités à la page 52 de la section Finances pour plus d'information
2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	La période cernée par notre présent rapport de divulgation ESG est identique à celle de notre exercice financier. En 2026, le Rapport annuel de la SAQ couvre la période du 30 mars 2025 au 28 mars 2026. Ces rapports sont rendus publics chaque année au début du mois de juin.
2-4 Reformulations d'informations	Éléments d'information 305-1, 305-2 et 305-3 divulgués en 2023-2024 et 2024-2025 et émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'année de référence En 2025-2026, la SAQ a ajusté sa méthodologie de comptabilisation de ses émissions de GES. L'entreprise adopte désormais une approche fondée sur le contrôle opérationnel, ce qui permet d'assurer une plus grande cohérence dans le suivi de ses émissions et de mieux identifier les occasions de réduction. Cette mise à jour méthodologique entraîne notamment la reclassification des émissions associées à la consommation d'énergie dans les véhicules loués ainsi que dans les espaces commerciaux loués lorsque la SAQ en assume les coûts énergétiques. Ces émissions sont maintenant comptabilisées dans les émissions directes de champ 1. Cette évolution méthodologique a entraîné une reclassification des émissions entre les différents champs, modifiant ainsi la répartition des émissions attribuées à chacun d'eux. Les inventaires de GES ont été révisés rétroactivement pour l'année de référence (2021-2022) ainsi que pour les années 2023-2024 et 2024-2025. Bien que l'empreinte carbone totale de la SAQ demeure inchangée, la reclassification entraîne un transfert d'émissions du champ 3 vers le champ 1. Cela représente notamment : - 1 223 tonnes d'équivalent CO₂ transférées du champ 3 vers le champ 1 en 2023-2024, soit une quantité supérieure de 18 % par rapport aux informations communiquées précédemment; et - 759 tonnes d'équivalent CO₂ transférées du champ 3 vers le champ 1 en 2024-2025, soit une quantité supérieure de 10 % par rapport aux informations communiquées précédemment. À la suite de cette révision, les émissions de l'année de référence sont désormais établies comme suit : - émissions directes (champ 1) : 8 224 tonnes d'équivalent CO₂; - émissions indirectes liées à l'énergie (champ 2) : 106 tonnes d'équivalent CO₂; et - autres émissions indirectes (champ 3) : 275 492 tonnes d'équivalent CO₂.
2-5 Assurance externe	L'information extrafinancière n'est pas auditée par une firme externe. Elle fait toutefois l'objet d'un processus interne rigoureux pour valider la fiabilité des données, avec l'appui de l'audit interne, puis d'une révision et d'une approbation par le comité de direction et le conseil d'administration.

2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Consulter la note 1 : Généralités, statuts et nature des activités à la page <u>52</u> de la section Finances ainsi que le Chemin des produits vendus à la SAQ à la page <u>165</u> pour les informations concernant le secteur d'activité et la chaîne de valeur de la SAQ
2-7 Employés	La SAQ compte 6 719 membres du personnel représentant 5 088 personnes équivalent temps complet. De ce nombre, 45 % sont des femmes. La totalité du personnel de la SAQ travaille au Québec dans l'une de nos 401 succursales, au sein d'un de nos Centres de distribution ou dans l'un de nos bureaux administratifs de Montréal ou de Québec. Les données divulguées au sujet du personnel sont un portrait à la dernière journée de l'exercice financier. Le nombre de personnes dans nos équipes fluctue de façon saisonnière : à l'approche des célébrations de fin d'année ainsi qu'au cours de l'été pour couvrir la période des vacances. Consulter les pages <u>92</u> de la section Finances et <u>116</u> de la section Gouvernance pour plus d'information Motif d'omission : Information non disponible Les informations divulguées ne permettent pas de présenter le nombre total d'employé(e)s selon les catégories demandées (employé(e)s permanent(e)s, temporaires, à horaires non garantis, à temps plein et à temps partiel), ni leur répartition par sexe. Les données communiquées constituent un portrait global du personnel de la SAQ la dernière journée de l'exercice financier. En raison des fluctuations saisonnières importantes des effectifs et des limites actuelles de nos systèmes de ventilation des données, il n'est pas possible, à ce stade, de produire une répartition détaillée et consolidée conforme à l'ensemble des exigences de divulgation.
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Les contrats de service permettent de répondre à des besoins pour lesquels la SAQ ne dispose pas des compétences au sein de son personnel. Les services les plus couramment retenus sont liés au développement de projets, notamment en technologies de l'information, ou à des services de sécurité. Consulter la page <u>116</u> de la section Gouvernance pour plus d'information Motif d'omission : information non disponible L'information relative aux travailleurs et travailleuses qui ne sont pas des employé(e)s est divulguée sous l'angle du nombre de contrats de service plutôt que sous celui du nombre de travailleurs et travailleuses. La SAQ effectue le suivi et la reddition de comptes conformément à la <i>Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs</i>, qui prévoit la divulgation des contrats de service de 25 000 \$ et plus, sans permettre d'identifier le nombre exact de personnes mobilisées dans le cadre de ces contrats.
2-9 Structure et composition de la gouvernance	Notre structure de gouvernance ainsi que les différents comités du conseil d'administration sont expliqués dans la section Gouvernance aux pages <u>95</u> à <u>113</u>.
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Pour connaître le processus de nomination et de sélection des membres du conseil d'administration, consulter la page <u>95</u> de la section Gouvernance et la page <u>Gouvernance</u> de SAQ.COM

2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	La présidente du conseil d'administration est nommée par le gouvernement du Québec et est une membre indépendante.
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Au conseil d'administration, c'est le comité de gouvernance, d'éthique et de communications (CGEC) qui est responsable de stimuler la réflexion et d'analyser les sujets relatifs à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Il suit l'implantation des initiatives et revoit la reddition de comptes produite par la SAQ. Le CGEC recommande l'approbation des plans et rapports de développement durable au conseil d'administration. Le comité de direction, pour sa part, élabore la stratégie et s'assure que les objectifs de RSE transversaux sont bien captés et intégrés aux objectifs d'affaires des différentes divisions de l'entreprise. Le comité de direction transmet des rapports trimestriels au CGEC sur les sujets d'actualité. C'est lui, notamment, qui entretient les liens avec les parties prenantes pour cerner et gérer les impacts de la SAQ sur l'économie, l'environnement et les personnes. Pour connaître la gouvernance de la responsabilité sociétale à la SAQ, consulter la page 6 de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	La vice-présidente, Affaires publiques, communications et responsabilité sociétale (APC-RSE) est responsable d'élaborer et de proposer une vision au comité de direction qui définit les orientations stratégiques en matière de responsabilité sociétale et mobilise le personnel de la SAQ autour d'objectifs communs. La vice-présidente APC-RSE est également responsable de faire rapport des progrès de l'entreprise au comité de direction et au CGEC. Les avancées, les défis et les sujets pertinents en matière de responsabilité sociétale sont présentés au CGEC tous les trimestres.
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Le CGEC assure le suivi de la mise en œuvre des initiatives et du Plan d'action de développement durable et examine la reddition de comptes produite par l'entreprise. Il recommande également l'approbation des rapports en matière de développement durable au conseil d'administration. La vice-présidente APC-RSE présente périodiquement au CGEC l'état d'avancement du Plan d'action de développement durable et les résultats obtenus. Les efforts de la SAQ en matière de responsabilité sociétale sont présentés dans son Rapport annuel, lequel est approuvé par le conseil d'administration avant sa publication. La liste des thèmes pertinents a été approuvée par le comité de direction en avril 2026 afin d'assurer son alignement sur les priorités organisationnelles, les stratégies et les engagements de l'entreprise. Elle n'est pas soumise à l'approbation du conseil d'administration, puisque ce dernier se concentre sur la supervision globale de la performance et des risques, tandis que la détermination des thèmes relève d'une analyse opérationnelle et stratégique menée par les équipes internes dédiées à la responsabilité sociétale.
2-15 Conflits d'intérêts	Les membres du conseil d'administration ont l'obligation de respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la SAQ et s'engagent également à respecter les principes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics et administratrices publiques enchâssés dans la loi. Ils et elles remplissent également une déclaration d'intérêt afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels et ceux de leur famille rapprochée. Le Secrétariat général de la SAQ s'assure également de soulever les enjeux. Le contenu du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et administratrices de la SAQ est disponible dans la section À propos de SAQ.COM.

2-16 Communication des préoccupations majeures	Les activités de la direction de l'audit interne s'exercent sous l'autorité du comité d'audit. La directrice de l'audit interne est la personne désignée en tant que responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité pour recevoir et traiter les plaintes et rendre compte périodiquement au CGEC du conseil d'administration. À la suite d'une modification législative, les organismes publics tels que la SAQ n'ont plus à recevoir et traiter les divulgations d'actes répréhensibles, lesquelles sont dorénavant prises en charge par le Protecteur du citoyen, qui, à son tour, fait rapport à l'Assemblée nationale du Québec. La SAQ continue toutefois de proposer à son personnel, ses clientèles et ses partenaires d'affaires une ligne impartiale et confidentielle pour des plaintes ou des conflits contractuels. Elle s'assure de relayer les déclarations d'actes répréhensibles au Protecteur du citoyen, si une telle situation se présente. Motif d'omission : sans objet La SAQ n'a plus la responsabilité de recevoir et traiter les divulgations d'actes répréhensibles et aucune préoccupation majeure de cette nature n'a été déposée auprès de l'organe de gouvernance le plus élevé durant la période de divulgation.
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Afin que les membres du CGEC et du conseil d'administration possèdent les connaissances requises à la prise de décisions éclairées en matière de développement durable, les membres du comité de direction s'assurent de dresser un portrait global, incluant un contexte détaillé, des sujets qui nécessitent leur aval. De plus, dans le cadre du processus de planification stratégique, une base de faits est élaborée et les enjeux de développement durable y sont détaillés et analysés en profondeur. Les membres du CGEC y ont accès en tout temps.
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	L'évaluation de la performance du conseil d'administration, de sa présidente, des comités et de leur président ou présidente ne porte pas directement sur les impacts de l'organisation sur l'économie, l'environnement ou les personnes. Elle vise plutôt l'ensemble des travaux réalisés par le conseil d'administration. Par conséquent, aucune mesure d'amélioration spécifique à ces impacts n'est prévue. Pour plus d'information, consulter le Rapport d'activité du comité de gouvernance, d'éthique et de communications à la page 95 de la section Gouvernance
2-19 Politiques de rémunération	Les détails sur la rémunération des administrateurs, administratrices et membres du comité de direction sont disponibles aux pages 113 à 115 de la section Gouvernance.
2-20 Processus de détermination de la rémunération	Le processus d'élaboration des politiques de rémunération, de détermination de la rémunération à la SAQ relève de la division Talents et expérience employé. Cette dernière est notamment responsable de l'analyse, de la conception et de la préparation des recommandations relatives à la rémunération. Toute recommandation visant à faire évoluer les politiques ou les pratiques de rémunération est soumise aux instances décisionnelles compétentes, conformément au cadre de gouvernance applicable. Une fois les orientations et décisions entérinées, elles sont traduites en directives organisationnelles. Elles sont ensuite mises en œuvre par la division Talents et expérience employé au moyen des conventions collectives ou du manuel des conditions de travail applicable aux cadres, aux directeurs de succursale et au personnel non syndiqué. Rémunération des cadres et du personnel non syndiqué Pour les cadres et le personnel non syndiqué, les conditions de travail et de rémunération sont prévues à la politique de rémunération de la SAQ. Toute modification à cette politique fait l'objet d'un processus d'approbation conforme aux mécanismes de gouvernance en place. Rémunération des employé(e)s syndiqué(e)s Pour les employé(e)s syndiqué(e)s, les conditions de travail et de rémunération sont établies dans les conventions collectives. Lors de leur renouvellement, le conseil d'administration approuve un mandat de négociation recommandé par la direction, lequel est autorisé par les autorités compétentes avant le début des discussions avec les parties syndicales.

2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Motif d'omission : information non disponible La SAQ ne divulgue pas le ratio de rémunération totale annuelle, car la rémunération totale médiane de l'ensemble des employé(e)s n'est pas compilée.
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Consulter la déclaration du président et chef de la direction de la SAQ sur l'importance de la responsabilité sociétale à la page 3 de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028
2-23 Engagements politiques	Consulter la section L'éthique au cœur des relations d'affaires de notre site SAQ.COM et notre Rapport 2026 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
2-24 Intégration des engagements politiques	La SAQ respecte de façon stricte ses engagements en matière de conduite responsable de ses affaires autant dans ses activités opérationnelles que dans ses relations d'affaires. Ses activités sont soumises à de nombreuses règles internationales et nationales, sur les plans autant du commerce que des conditions de travail de son personnel. Pour s'assurer que son personnel et ses partenaires agissent conformément à ses engagements, la SAQ rend disponibles dans son intranet, SAQ.COM et le site Internet dédié à ses fournisseurs des Codes d'éthique, de même que de nombreuses politiques, procédures et directives qui encadrent les comportements souhaités de ses parties prenantes. Cette documentation est partagée au sein de ses équipes et les responsables y sont clairement identifié(e)s. La SAQ s'assure également de bien communiquer auprès de ses partenaires d'affaires au moyen d'infolettres hebdomadaires, de rencontres semestrielles, de rendez-vous ou de correspondances personnalisées si nécessaire. Des formations sont octroyées en fonction des besoins et des sujets et sont dispensées au public cible.
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	La SAQ s'engage à prévenir les impacts négatifs qu'elle identifie comme étant causés par ses activités ou auxquels elle contribue et à y remédier. Lorsqu'un impact est confirmé, l'organisation met en place les mesures correctives appropriées et collabore, lorsque nécessaire, avec les parties prenantes concernées ou les autorités compétentes afin d'assurer une résolution adéquate. La SAQ met à la disposition de ses employés et employées, de sa clientèle et de ses fournisseurs différents mécanismes pour déposer une plainte ou signaler un enjeu. La SAQ s'assure également, par le biais d'une personne désignée pour ce faire, de fournir les renseignements nécessaires eu égard à la possibilité d'effectuer une divulgation auprès du Protecteur du citoyen lorsqu'une situation soulève un risque d'acte répréhensible au sens de la Loi. Mécanismes de plaintes opérationnels La SAQ peut compter sur l'expertise de son équipe de Service à la clientèle (CRC) et du Service d'assistance aux relations d'affaires (SARA) pour entendre et traiter avec diligence les commentaires et plaintes de sa clientèle et de ses partenaires d'affaires. Les employés et employées disposent de plusieurs canaux pour exprimer leurs préoccupations, notamment leur gestionnaire, leurs représentants syndicaux et représentantes syndicales ou leur partenaire d'affaires de l'équipe Talents et expérience employé. Ils et elles ont également accès, via l'intranet, à des procédures claires pour déposer une plainte en lien avec différents types d'enjeux, incluant ceux couverts par la Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir le harcèlement et la violence. Les réclamations sont enquêtées de manière indépendante et, lorsque nécessaire, rendues anonymes afin de protéger les personnes qui soulèvent un enjeu. Lorsqu'une plainte est déposée par une partie prenante, la SAQ s'assure d'y donner suite selon les processus établis dans ses politiques internes, son Code de conduite des fournisseurs ou ses Codes d'éthique. Les mesures correctives peuvent inclure des ajustements opérationnels, des interventions auprès d'un fournisseur, des actions disciplinaires ou des améliorations aux processus internes. La SAQ consulte régulièrement ses parties prenantes afin d'améliorer ses mécanismes de réclamation, notamment par des sondages de satisfaction, des échanges avec les représentants syndicaux et les représentantes syndicales et des rencontres avec les fournisseurs. Les commentaires recueillis permettent d'ajuster les processus et d'en renforcer l'accessibilité et l'efficacité.

2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs (suite)	La SAQ dispose également d'un comité d'éthique qui veille à ce que les fournisseurs et leurs produits respectent les valeurs de l'organisation et ne portent pas atteinte aux droits des personnes. En 2024-2025, son mandat a été élargi pour inclure la diligence raisonnable en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants. Tout enjeu potentiel doit être soumis au comité pour évaluation et recommandations. Instance responsable de la ligne de divulgation Outre les mécanismes de plaintes opérationnels énoncés ci-dessus, la clientèle, les employé(e)s et les partenaires d'affaires peuvent formuler une plainte ou soulever des préoccupations directement auprès d'une instance responsable d'une ligne de dénonciation complètement impartiale et confidentielle, disponible en tout temps. Les coordonnées de cette ligne de dénonciation sont disponibles dans SAQ.COM et l'intranet. Par ailleurs, dans certaines circonstances, une plainte reçue par le SARA ou le CRC peut être confiée à cette instance pour traitement, qui examine chaque situation portée à sa connaissance dans un délai raisonnable. Un rapport biennuel des plaintes reçues et les types de parties prenantes concernées est présenté au Comité d'éthique, de gouvernance et de communications (CGEC). Mécanisme externe : Protecteur du citoyen En complément de ce qui précède, les parties prenantes doivent s'adresser au Protecteur du citoyen pour déposer une plainte ou signaler un acte répréhensible. Le Protecteur du citoyen constitue un mécanisme externe, indépendant et confidentiel chargé de recevoir, d'examiner et de traiter les divulgations d'actes répréhensibles commis au sein de la SAQ, conformément à la loi. Son rôle vise à assurer l'intégrité, la transparence et la saine gestion des organismes publics. Mesure de l'efficacité des mécanismes de réclamation et autres processus de remédiation La SAQ ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur l'efficacité de ses mécanismes de réclamation et de remédiation, car le nombre de plaintes reçues chaque année est faible et ne permet pas de dégager des tendances notables ou de construire des indicateurs robustes. Dans ce contexte, la mise en place d'un système de suivi statistique formel n'est pas jugée pertinente. L'organisation assure toutefois un suivi qualitatif de chaque cas porté à son attention et applique les mesures correctives nécessaires conformément à ses politiques internes, à son Code de conduite des fournisseurs et à ses mécanismes de gouvernance. La SAQ considérerait d'instaurer des indicateurs plus formels si le volume ou la nature des plaintes venait à évoluer.
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Le Code d'éthique et de conduite des employés de la SAQ et le Code de conduite des fournisseurs de la SAQ sont disponibles en tout temps dans SAQ.COM pour consultation par les équipes de travail et les partenaires. En cas de doute sur les décisions à prendre et les actions à initier, nos parties prenantes sont invitées à communiquer avec le Secrétariat général de la SAQ pour être guidées. Les coordonnées du Secrétariat général sont disponibles à la dernière page des deux Codes d'éthique de l'entreprise. Par ailleurs, les actes répréhensibles touchant la SAQ, son personnel ou ses partenaires peuvent être signalés en tout temps et de façon totalement confidentielle auprès du Protecteur du citoyen.
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Les cas de non-conformité aux lois et réglementations considérés comme importants sont ceux qui sont portés à l'attention de la haute direction ou du conseil d'administration de la SAQ. Pour l'exercice 2025-2026, aucun cas important de non-conformité aux exigences légales ou réglementaires n'a été rapporté à la haute direction ou au conseil d'administration. Motif d'omission : information non disponible Les données relatives aux cas de non-conformité pour les exercices financiers antérieurs ne sont pas consolidées dans un format répondant aux exigences de la norme GRI.
2-28 Adhésions à des associations	Les membres de la direction de la SAQ sont impliqué(e)s au nom de l'entreprise dans les associations ou au sein des conseils d'administration des organismes suivants : – l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons, dont le mandat est d'élaborer, mettre en œuvre, financer et gérer le système de consigne modernisé au Québec selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs;

2-28 Adhésions à des associations (suite)	– Banques alimentaires du Québec, dont la mission est de soutenir le réseau des banques alimentaires par l'augmentation et la mise en commun de ressources et d'expertises afin d'assurer un accès à des denrées nutritives pour les populations vulnérables partout au Québec; – le Conseil québécois du commerce de détail, dont la mission est de représenter, promouvoir et valoriser le secteur du commerce de détail au Québec afin de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres et de l'industrie en général; – Éco Entreprises Québec, dont la mission est de représenter les producteurs mettant en marché des produits emballés, des contenants et des imprimés dans leur responsabilité de financer la collecte sélective; – Écotech Québec, dont la mission est d'accélérer le développement, la commercialisation et l'utilisation des technologies propres innovantes du Québec; – Feuille de route environnementale des monopoles internationaux de l'alcool, dont l'objectif de chaque entité signataire est d'être une agente de changement dans le secteur des boissons alcooliques, en déployant des solutions durables pour les produits qu'elle commercialise, et ce, tout en inspirant sa clientèle à faire des choix responsables; et – Sustainable Wine Roundtable, dont la mission est de rassembler les acteurs et actrices de la filière vitivinicole afin de promouvoir des pratiques durables, d'harmoniser les standards et de catalyser des progrès mesurables grâce à la collaboration, à l'innovation et à des initiatives communes.
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	À titre de société d'État à vocation commerciale, la SAQ évolue dans un écosystème complexe et vaste. Les attentes à son égard sont importantes sur les plans autant sociétal que commercial. Elle travaille donc à la création de valeur et à inspirer la fierté des Québécois et des Québécoises. Elle a de nombreuses parties prenantes avec lesquelles elle entretient un lien étroit et constant, alors que d'autres sont rencontrées de façon plus occasionnelle. Voici ses principales parties prenantes : – actionnaire et représentants des différents paliers de gouvernement; – clientèles; – partenaires commerciaux (agents et fournisseurs, bailleurs, transporteurs); – personnel et syndicats auxquels elle est liée; – médias et population québécoise; – municipalités; – associations sectorielles; – organisations en santé publique; et – partenaires autres (organisations commanditées, associations auxquelles elle est liée [voir élément 2-28], etc.). Notre objectif est le même avec chacune de nos parties prenantes : établir une relation de confiance durable afin de favoriser la collaboration et de générer des retombées positives de part et d'autre. Selon les besoins et le contexte, la SAQ entre en relation avec ses parties prenantes de diverses façons : rencontre individuelle ou trimestrielle, courriel, infolettre, sondage, groupe de discussion, événement annuel, rencontre dans nos succursales, médias sociaux, etc.
2-30 Négociations collectives	Les membres du personnel de la SAQ sont regroupé(e)s au sein de différents syndicats selon la nature de leur travail : – le Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec, qui regroupe 4 683 personnes (70 %) travaillant majoritairement dans les succursales de l'entreprise; – le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Société des alcools du Québec, qui regroupe 908 personnes (14 %) travaillant majoritairement dans les Centres de distribution de l'entreprise; et – le Syndicat du personnel technique et professionnel de la Société des alcools du Québec, qui regroupe 497 personnes (7 %) travaillant majoritairement dans les centres administratifs de l'entreprise. Les 631 gestionnaires et membres du personnel non syndiqué de la SAQ (9 %) ne sont couvert(e)s par aucune convention collective. Leurs conditions de travail sont décrites dans le manuel des conditions de travail pour les cadres, les directeurs de succursale ainsi que le personnel non syndiqué, disponible dans l'intranet de l'entreprise.

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Le processus d'identification des sujets ESG (Environnement, Société, Gouvernance) matériels (ou « thèmes pertinents » au sens des normes GRI), incluant l'analyse du contexte de la SAQ, l'identification et l'évaluation de ses principaux impacts sur l'économie, l'environnement et les personnes, la validation interne effectuée et la priorisation et la sélection des sujets pertinents, est présenté dans l'introduction de la section Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) aux pages 139 à 142.
3-2 Liste de thèmes pertinents	La liste des sujets pertinents (ou « thèmes pertinents » au sens des normes GRI) est présentée dans l'introduction de la section Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) aux pages 139 à 142.
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La manière dont la SAQ gère chacun des sujets pertinents identifiés (ou « thèmes pertinents » au sens des normes GRI) est décrite dans l'introduction de la section RSE aux pages 139 à 142, ainsi qu'aux éléments 3-3 Gestion des thèmes pertinents présentés dans les prochaines pages pour chacune des normes de la GRI.

GRI 100 : Normes universelles

GRI 101 : Biodiversité 2024

3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ constate que les impacts associés au thème de la biodiversité proviennent surtout des activités de ses fournisseurs. Pour agir sur cet enjeu, elle mise donc sur son influence auprès de ses partenaires d'affaires. Cela se traduit par l'offre et la promotion de produits certifiés pour leurs pratiques responsables, incluant la protection de la biodiversité, ainsi que par le soutien à des initiatives visant à améliorer les pratiques de l'industrie. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, en fonction de l'évolution des pratiques et des attentes de la clientèle.
101-4 Identification des impacts sur la biodiversité	Les principaux impacts de la SAQ sur les écosystèmes et la biodiversité se situent en amont de sa chaîne de valeur, notamment dans les activités de production agricole, d'extraction des matières premières, de transformation des produits, de fabrication des emballages et de transport des produits. Bien que la SAQ n'ait pas de contrôle direct sur ces étapes, celles-ci génèrent des pressions environnementales importantes pouvant affecter la biodiversité, notamment par l'utilisation des terres et des ressources naturelles, la pollution, la pression sur l'eau et la contribution aux changements climatiques. À moyen et long terme, ces pressions sont susceptibles d'entraîner une dégradation des écosystèmes essentiels à la production agricole et à la résilience des territoires.

GRI 200 : Normes thématiques – Série économique

GRI 201 : Performance économique 2016

3-3 Gestion des thèmes pertinents	La performance économique constitue un pilier central de la mission de la SAQ, qui agit à titre de société d'État responsable de créer de la valeur au bénéfice de la société québécoise. La SAQ gère sa performance économique à travers une gouvernance financière rigoureuse, appuyée par des mécanismes de planification, de suivi budgétaire et de reddition de comptes conformes aux exigences gouvernementales et internationales comme les Normes IFRS de comptabilité. Cette approche permet d'assurer une gestion saine des revenus générés, des coûts opérationnels, du dividende versé à l'État et des investissements réalisés dans la communauté. Dans un contexte de transition climatique et économique, la SAQ intègre progressivement les risques et opportunités liés aux changements climatiques dans ses réflexions stratégiques, afin de renforcer la résilience de ses approvisionnements et de ses activités à moyen et long terme.
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	À la SAQ, la valeur économique directe générée et distribuée correspond au résultat net de ses activités. Consulter les Faits saillants financiers en page 2 pour plus d'information Coûts opérationnels Consulter les Faits saillants financiers à la page 2 et la note 7 : Rémunération du personnel à la page 64 Sommes remises aux gouvernements Consulter les Faits saillants financiers de la page 2 pour plus d'information Investissements en faveur de la communauté Consulter la Revue des activités aux pages 21 et 22 pour les détails Valeur économique mise en réserve Consulter l'État des variations des capitaux propres à la page 49 de la section Finances pour plus d'information
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Les changements climatiques constituent un enjeu stratégique pour la SAQ, compte tenu de sa dépendance à des chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales et à des matières premières sensibles aux conditions climatiques. Les impacts physiques, réglementaires et économiques associés aux changements climatiques peuvent influencer la disponibilité, la qualité et le coût des produits que nous proposons, ainsi que la résilience de nos opérations logistiques et de nos infrastructures. La SAQ élabore actuellement un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Ce plan nous aidera à renforcer notre capacité d'anticiper et de gérer les impacts des changements climatiques, à protéger la continuité de nos approvisionnements et à saisir les opportunités liées à cette période de transition. Une analyse préliminaire des risques et opportunités a permis d'identifier des enjeux susceptibles d'influencer la continuité des affaires de la SAQ. Parallèlement, nous développons des systèmes permettant de mieux quantifier leurs impacts potentiels. Les principaux risques et opportunités identifiés à ce stade sont les suivants : Risques physiques Les risques physiques liés aux changements climatiques se manifestent déjà dans des pays producteurs de vins, spiritueux et autres boissons alcooliques. Ils incluent notamment : - un stress hydrique accru dans plusieurs régions viticoles; - des épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, vagues de chaleur, inondations, incendies); - une propagation accrue de parasites et insectes ravageurs et de maladies en raison de conditions climatiques changeantes; et - des perturbations logistiques liées à la baisse du niveau d'eau des voies maritimes, à des inondations, des interruptions du trafic portuaire ou des bris d'infrastructures routières.

201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique (suite)	Ces risques physiques peuvent entraîner des ruptures temporaires de fabrication de produits, une augmentation des coûts d'approvisionnement et, ultimement, des variations de prix pour les clientèles. Risques de transition Les risques de transition découlent des changements réglementaires, économiques et technologiques associés à la transition vers une économie sobre en carbone. Les principaux risques identifiés à ce stade-ci sont : - l'évolution des réglementations environnementales dans les pays producteurs, notamment en matière d'usage de pesticides, de gestion de l'eau et de réduction des émissions de GES; - la modification de l'offre de produits dans certaines régions viticoles en raison de l'évolution des conditions climatiques; - les impacts potentiels sur la classification des appellations d'origine contrôlée; - la transformation des attentes des clientèles en matière de durabilité; et - la nécessité d'adapter des infrastructures logistiques pour répondre aux nouvelles exigences climatiques et réglementaires. Ces risques peuvent se traduire par des coûts opérationnels accrus pour nos fournisseurs et par des ajustements dans les pratiques d'achat de la SAQ. Opportunités liées à la transition climatique Le contexte climatique ouvre également des perspectives pour la SAQ, notamment : - une diversification des régions d'approvisionnement, certaines zones émergentes devenant plus propices à la viticulture ou à la production de spiritueux; - la croissance de la demande pour des produits durables, certifiés ou issus de pratiques agricoles régénératrices; - la modernisation et l'adaptation des pratiques logistiques de la SAQ afin d'améliorer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement; et - l'innovation dans les emballages permettant de réduire l'empreinte carbone et les coûts logistiques. Ces opportunités contribuent à orienter les actions de la SAQ pour répondre aux attentes de ses clientèles et renforcer la résilience de sa chaîne de valeur. Motif d'omission : information non disponible Certaines informations requises par l'élément 201-2, notamment celles portant sur les implications financières des risques et opportunités liés aux changements climatiques, ne sont pas disponibles à ce stade. Les analyses nécessaires sont en cours et la divulgation sera complétée lorsque ces informations pourront être fournies.
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ considère les conditions de rémunération équitables comme des leviers essentiels de son attractivité et de sa responsabilité en tant qu'employeur. L'entreprise offre des conditions salariales compétitives et cohérentes sur l'ensemble du territoire où elle exerce ses activités. Les pratiques de rémunération de la SAQ reposent sur des politiques et des échelles salariales internes structurées, applicables indépendamment du genre. Cette approche vise à assurer l'équité interne, la transparence et le respect des exigences légales en matière de rémunération.
202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	L'ensemble des employé(e)s de l'organisation est situé dans la province de Québec et est soumis aux mêmes politiques de rémunération. Les salaires d'entrée sont définis selon des échelles salariales internes, qui varient en fonction du type de poste. Aucun poste ne débute au salaire minimum légal, puisque tous les salaires d'entrée sont supérieurs au salaire minimum en vigueur au Québec. Au 1^{er} mai 2025, le salaire minimum fixé par le gouvernement du Québec était d'un montant de 16,10 \$ de l'heure. Le taux horaire du poste d'entrée à la SAQ était de 24,04 \$ au 1^{er} avril 2025, soit 49 % plus élevé que le salaire minimum.

GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ est consciente de son rôle important dans l'économie québécoise et dans l'industrie des boissons alcooliques. Elle cherche à accroître les retombées positives de ses activités et à soutenir le développement économique des régions et de son industrie. Elle y contribue notamment en collaborant avec de nombreux et nombreuses partenaires : fournisseurs, producteur(trices)s québécois(e)s, agent(e)s, détaillant(e)s et autres acteurs économiques. Grâce à son réseau de succursales et à ses opérations logistiques, la SAQ soutient l'activité économique partout au Québec. Les impacts économiques indirects sont pris en compte dans ses orientations stratégiques, ses pratiques d'approvisionnement et ses relations avec ses partenaires.
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Notre écosystème, c'est une industrie des boissons alcooliques d'envergure et structurante qui fournit dans l'économie locale québécoise bon nombre d'emplois de qualité, en plus des quelque 6 700 nôtres, et génère annuellement des retombées économiques non négligeables pour les régions du Québec, qui s'ajoutent à son dividende de 1,389 G\$ remis entièrement au ministre des Finances du Québec. Étant réparties sur l'ensemble du territoire de la province, les succursales de la SAQ contribuent aux économies locales en région. Nous travaillons en étroite collaboration avec 5 900 fournisseurs de boissons alcooliques situés dans 77 pays; des agent(e)s établi(e)s au Québec qui représentent les fournisseurs de partout à travers le monde; des restaurateurs et restauratrices; les producteurs et productrices du Québec, qui développent une industrie de plus en plus solide en proposant des produits de qualité; le réseau des épiceries et dépanneurs, qui offre quelque 7 100 points de vente supplémentaires à la clientèle; l'industrie de l'embouteillage local, qui embouteille les vins vendus en épicerie; et tou(te)s les professionnel(le)s entourant la connaissance et la dégustation de produits, comme les chroniqueur(queuse)s, les sommelier(ière)s et les mixologues. Au-delà de l'industrie des boissons alcooliques, c'est tout un écosystème de fournisseurs de biens et services (ex. : transport, services portuaires, consultant(e)s, etc.) qui bénéficient également des retombées des activités de la SAQ. Nous faisons ainsi partie d'une industrie structurée et porteuse pour l'économie d'ici.
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	Les pratiques d'achats sont un moyen important pour la SAQ de soutenir l'économie québécoise et régionale, tout en assurant le bon fonctionnement de ses activités. Elles respectent les règles gouvernementales applicables aux organismes publics, notamment en matière d'achat local et de régionalisation. Dans ses achats de produits, de biens et de services, la SAQ privilégie, lorsque possible, les fournisseurs québécois et régionaux. Cette approche vise à augmenter les retombées économiques locales et à encourager des chaînes d'approvisionnement responsables. Les achats sont encadrés par des mécanismes internes de suivi et de conformité afin d'assurer le respect des orientations gouvernementales et organisationnelles.
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Approvisionnement en produits Pour connaître les ventes des produits du Québec, consulter les pages 30 et 31 de la section Tendances Achats de biens et services Depuis novembre 2023, la Stratégie gouvernementale des marchés publics du gouvernement du Québec demande aux organismes publics de privilégier l'achat québécois et la régionalisation selon des critères définis pour les contrats dont le montant est inférieur au seuil d'appel d'offres public, à l'exception des baux immobiliers. À la SAQ, ce seuil est fixé à 627 200 \$ (révisé à 653 200 \$ depuis le 1^{er} janvier 2026). Lorsque possible, la SAQ doit privilégier les entreprises de la région concernée par le contrat et inviter les entreprises qualifiées de cette région à soumettre des offres. Pour les contrats d'acquisition de biens et services ou de travaux de construction, les entreprises qui soumissionnent doivent aussi privilégier des biens provenant du Québec et une main-d'œuvre résidant au Québec.

204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux (suite)	En 2025-2026, la SAQ a attribué un montant de plus de 19,9 M\$ en contrats d'achat québécois ou régionalisés. Ceci représente 20,3 % des montants d'acquisition des nouveaux contrats octroyés sous le seuil de 627 200 \$. Les sites d'activité importants de la SAQ incluent son centre administratif, ses Centres de distribution et son réseau de vente.
---	--

GRI 300 : Normes thématiques – Série environnementale

GRI 301 : Matières 2016

3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ reconnaît l'importance de bien gérer les contenants et les emballages afin de réduire son impact environnemental, tant pour les produits qu'elle met en marché que pour ses activités logistiques. Cette démarche s'inscrit dans les principes d'économie circulaire et de responsabilité des producteurs au Québec. Son approche combine des mesures réglementaires, opérationnelles et organisationnelles. Pour les contenants et emballages mis en marché, la SAQ participe aux systèmes provinciaux de récupération et de valorisation. Pour ses activités internes, elle met en place des actions visant à récupérer et à valoriser les matières utilisées pour le transport et la manutention. La SAQ améliore graduellement ses pratiques et ses outils de suivi afin de réduire son impact environnemental et de mieux gérer les matières résiduelles dans ses installations.
301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Récupération et valorisation des contenants et emballages mis sur le marché Éco Entreprises Québec et l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) sont désignées par le gouvernement du Québec pour gérer respectivement les systèmes de collecte sélective et de consigne par lesquels les contenants et emballages de la SAQ sont récupérés et acheminés aux fins de valorisation. Récupération et valorisation des emballages de transport et de manutention non destinés au marché Différents matériaux sont utilisés pour permettre le transport et la manutention des produits vers les Centres de distribution de la SAQ. Il s'agit essentiellement de pellicule de plastique pour la palettisation, de carton et de bois. La SAQ utilise aussi de la pellicule de plastique pour palettiser les produits et les acheminer vers ses points de vente ou à ses clientèles. Pour l'instant, il n'est pas possible d'établir un taux de récupération global pour ces matières puisque la SAQ n'a pas effectué de caractérisation récente des matières résiduelles dans son réseau de succursales. La SAQ a toutefois réalisé en 2025-2026 des caractérisations des matières résiduelles dans ses Centres de distribution permettant d'établir un taux de mise en valeur pour les principales matières composant les emballages utilisés pour le transport et la manutention : - pellicule de plastique : 70,4 %; - carton : 94,2 %; et - bois : 81,3 %. Motif d'omission : information non disponible La SAQ ne détient pas de données spécifiques concernant les quantités de contenants et d'emballages qu'elle met sur le marché et qui sont effectivement récupérés ou valorisés, puisque ces données sont comptabilisées de manière globale et non spécifiques à la SAQ par les organismes de gestion désignés par le gouvernement du Québec. En conséquence, il n'est pas possible de déclarer ces informations.

GRI 302 : Énergie 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La consommation d'énergie constitue un enjeu notable pour la SAQ compte tenu de l'ampleur de ses bâtiments ainsi que de ses activités de distribution et de transport. La SAQ cherche à utiliser l'énergie de façon responsable tout en assurant l'efficacité de ses opérations. Elle comptabilise la consommation d'énergie dans ses bâtiments et ses véhicules, en utilisant des méthodes reconnues et alignées sur les pratiques gouvernementales. Cela permet d'obtenir des données fiables et d'orienter les analyses internes. La SAQ a déjà amorcé des actions de réduction et continue de renforcer ses outils de suivi afin de mieux mesurer les économies d'énergie et d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration à moyen et à long terme.
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	En 2025-2026, la SAQ a consommé un total de 350 786 173 mégajoules d'énergie. Cette quantité d'énergie inclut la consommation de : - 146 370 070 mégajoules de carburants de sources non renouvelables (gaz naturel, diesel, essence); et - 204 416 103 mégajoules (56 782 251 kWh) d'hydroélectricité. Bien que des démarches soient entreprises pour évaluer l'approvisionnement de carburant de source renouvelable, la SAQ n'en utilise pas pour le moment. La consommation énergétique de la SAQ provient de son parc de 77 véhicules lourds et de 16 véhicules légers, de ceux loués qui effectuent le transport des marchandises et assurent les opérations de l'entreprise, ainsi que de son parc immobilier composé de 8 bâtiments, incluant 3 succursales dont la SAQ est propriétaire ou pour lesquelles elle assume directement les coûts énergétiques. La SAQ ne s'approvisionne pas de sources de refroidissement ou vapeur externes et ne vend pas d'énergie. Afin de calculer sa consommation d'énergie en provenance de différentes sources, la SAQ a procédé à la comptabilisation de l'ensemble des factures d'énergie de ses fournisseurs et, en de moindres proportions, à des estimations pour son équipement d'appoint. Dans un souci de cohérence gouvernementale, les facteurs de conversion utilisés pour établir la consommation en joules sont compris dans la Table des facteurs d'émissions de conversion publiée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec en date de 2019.
302-4 Réduction de la consommation énergétique	Motif d'omission : information non disponible Les informations requises par l'élément GRI 302-4 ne sont pas disponibles. Bien que la SAQ ait mis en place quelques mesures de réduction de consommation énergétique, à ce jour il n'a pas encore été possible de quantifier les réductions d'énergie associées.

GRI 305 : Émissions 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est une priorité pour la SAQ, tant pour ses activités directes que pour l'ensemble de sa chaîne de valeur fortement mondialisée. Elle vise à mesurer, réduire et suivre l'évolution de ses émissions de GES, qu'elles soient directes ou indirectes. La SAQ réalise un inventaire de ses émissions de GES couvrant les champs d'application 1, 2 et certaines catégories prioritaires du champ 3, selon les lignes directrices du Protocole des GES. Cette démarche permet de disposer d'une base de référence fiable pour orienter ses décisions, suivre ses progrès et soutenir l'élaboration de cibles de réduction. Ses actions de réduction des émissions reposent notamment sur des initiatives concrètes, en particulier dans le transport et l'immobilier. La SAQ intègre progressivement les enjeux climatiques dans ses investissements et ses pratiques afin d'assurer une approche cohérente.
305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Selon l'inventaire de gaz à effet de serre (GES) 2025-2026 de la SAQ, ses émissions directes de GES (champ d'application 1) s'élevaient à 9 125 tonnes métriques d'équivalent CO₂. L'inventaire inclut l'ensemble des GES (CO₂, CH₄, N₂O, HFC) émis par la SAQ. L'inventaire de GES de la SAQ a été réalisé selon les lignes directrices pour les champs d'application 1, 2 et 3 du Protocole des GES (GHG Protocol). La méthodologie de consolidation des émissions retenue est basée sur le contrôle opérationnel. Les potentiels de réchauffement climatique des GES sont tirés du Sixième Rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'inventaire a fait l'objet d'une revue interne. L'année 2021-2022 est la référence utilisée pour les cibles de réduction stratégiques et les efforts de réduction comptabilisés de la SAQ.
305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Selon l'inventaire de GES 2025-2026 de la SAQ, ses émissions indirectes de GES (champ d'application 2) s'élevaient à 108 tonnes métriques d'équivalent CO₂. Ces émissions sont exclusivement liées à la consommation d'hydroélectricité. Elles ont été calculées à partir des données du Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Partie 3). L'inventaire de GES de la SAQ présente les données en tonnes métriques d'équivalent CO₂, mais inclut l'ensemble des GES (CO₂, CH₄, N₂O, HFC) émis indirectement par la SAQ. Pour connaître les informations concernant la méthode de consolidation, les normes, les méthodologies et les hypothèses utilisées pour comptabiliser les émissions de GES de la SAQ, consulter le dernier paragraphe de la description de l'élément d'information 305-1
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Selon l'inventaire de GES 2025-2026 de la SAQ, ses autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) s'élevaient à 253 643 tonnes métriques d'équivalent CO₂. Les catégories et activités considérées dans le calcul de ses autres émissions indirectes de GES correspondent aux catégories prioritaires déterminées par le CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project) : - Catégorie 1 – biens et services achetés : 228 483 tonnes métriques d'équivalent CO₂; - Catégorie 4 – transport et distribution en amont : 22 776 tonnes métriques d'équivalent CO₂; - Catégorie 8 – actifs loués en amont : 1 191 tonnes métriques d'équivalent CO₂; et - Catégorie 9 – transport et distribution en aval : 1 193 tonnes métriques d'équivalent CO₂. L'inventaire de GES de la SAQ présente les données en tonnes métriques d'équivalent CO₂, mais inclut l'ensemble des GES (CO₂, CH₄, N₂O, HFC) émis indirectement par la SAQ. Pour connaître les informations concernant la méthode de consolidation, les normes, les méthodologies et les hypothèses utilisées pour comptabiliser les émissions de GES de la SAQ, consulter le dernier paragraphe de la description de l'élément d'information 305-1

305-5 Réduction des émissions de GES	En 2025-2026, la SAQ a mis en œuvre un projet visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), soit la mise en service de 6 camions porteurs alimentés au gaz naturel comprimé (GNC), en remplacement de véhicules fonctionnant au diesel. Bien que la substitution de carburant puisse entraîner une réduction des émissions de GES associées, le nombre limité de véhicules concernés, combiné à leur mise en service tardive au cours de l'exercice, n'a pas permis de générer des réductions notables des émissions en 2025-2026.
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ reconnaît que les impacts environnementaux les plus importants liés aux produits alcooliques qu'elle met en marché se situent en amont de sa chaîne de valeur. Elle agit donc en intégrant des critères environnementaux dans ses pratiques d'approvisionnement et dans la sélection de ses fournisseurs. Pour les produits alcooliques, la SAQ intègre progressivement des exigences et des critères environnementaux dans ses processus d'appel d'offres et de sélection, notamment en lien avec les certifications portant sur les pratiques agricoles et les caractéristiques des contenants et emballages. Cette approche vise à encourager les fournisseurs à adopter des pratiques plus responsables. En matière d'achats de biens et services, la SAQ s'aligne sur les orientations gouvernementales en acquisition responsable en intégrant des indicateurs environnementaux dans l'octroi de ses contrats.
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Approvisionnement en produits La SAQ a mis en place différentes directives afin d'exiger de meilleures pratiques de la part de ses fournisseurs de produits alcooliques, ce qui inclut l'utilisation de contenants en verre allégé et le retrait du suremballage. Dans le cadre de son processus d'appel d'offres des nouveaux produits, la SAQ s'appuie sur son Plan d'assortiment annuel pour intégrer des exigences liées aux certifications biologiques et aux certifications de pratiques responsables, que ce soit comme critères obligatoires ou comme atouts. Les fournisseurs sont invités à déclarer leurs pratiques environnementales dès qu'ils soumettent une offre à la SAQ. Lorsque les offres sont analysées, notre service de gestion de qualité vérifie notamment les pièces justificatives liées aux certifications déclarées. Pour être considérés comme biologiques, les produits distribués par la SAQ doivent être conformes aux lois et règlements du Québec et du Canada. Le fournisseur a donc l'obligation de fournir un certificat conforme attestant son statut biologique en plus de s'assurer de faire approuver ses étiquettes par son organisme de certification avant même l'expédition de sa marchandise. En 2025-2026, 16 % des nouveaux produits sélectionnés par nos équipes détenaient une certification biologique conforme aux normes en vigueur. Achat de biens et services En 2022, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale des marchés publics (SGMP) et, en 2023, la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD), confirmant ainsi la priorité accordée à l'acquisition responsable. Dans ce contexte, la SAQ a intégré les Indicateurs d'acquisition responsable du gouvernement du Québec pour les nouveaux contrats de plus de 25 000 \$ afin de mieux suivre l'évolution de ses pratiques d'acquisition responsable et de permettre au gouvernement du Québec d'en faire autant à l'échelle de l'ensemble des organismes publics. C'est ainsi que tous les nouveaux contrats de plus de 25 000 \$ de la SAQ sont considérés en regard des 10 indicateurs environnementaux d'acquisition responsable du gouvernement du Québec. En 2025-2026, ce sont 33,7 % des nouveaux contrats octroyés (55 contrats octroyés sur un total de 163), incluant désormais les contrats de transport, qui répondaient aux conditions d'au moins 1 des 10 indicateurs environnementaux d'acquisition responsable.

308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	La SAQ reconnaît que certaines étapes de la chaîne d'approvisionnement des produits alcooliques peuvent générer des impacts environnementaux négatifs. Ces impacts sont principalement associés à la production des matières premières agricoles, à la transformation des produits alcooliques, ainsi qu'à la fabrication et à la fin de vie des contenants et emballages. Biodiversité et écosystèmes La culture des matières premières utilisées dans la fabrication des produits alcooliques (céréales, raisins, canne à sucre, plantes aromatiques, etc.) peut contribuer à la dégradation des écosystèmes lorsqu'elle est réalisée sans pratiques durables. Les risques incluent la perte d'habitats naturels, la diminution de la biodiversité locale et l'utilisation de pesticides pouvant affecter certaines espèces végétales et animales. Gestion de l'eau La production d'alcool est une activité fortement consommatrice d'eau, tant pour l'irrigation des cultures que pour les procédés de fermentation, de distillation et de nettoyage. Une mauvaise gestion de l'eau peut entraîner la surexploitation de ressources hydriques locales ou la dégradation de la qualité de l'eau. Pollution et émissions Les procédés de production et de transformation peuvent générer des rejets organiques, des émissions atmosphériques et des sous-produits pouvant contribuer à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Contenants et emballages Les contenants et emballages associés aux produits alcooliques, incluant le verre, l'aluminium, le carton et les plastiques, représentent une part importante de l'empreinte environnementale globale de la SAQ. Leur production nécessite l'extraction et la consommation de ressources naturelles et génère des émissions, tandis que leur fin de vie peut contribuer à la pollution si les matériaux ne sont pas récupérés et valorisés adéquatement. Motif d'omission : information non disponible À ce stade, la SAQ ne dispose pas des données quantitatives nécessaires pour indiquer le nombre ou le pourcentage de fournisseurs évalués selon leurs impacts environnementaux. Les systèmes actuels de suivi et de collecte d'information ne permettent pas encore de compiler de manière exhaustive ces indicateurs pour l'ensemble des fournisseurs de produits alcooliques mis sur le marché.
---	---

GRI 400 : Normes thématiques – Série sociale

GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016

3-3 Gestion des thèmes pertinents	La diversité, l'équité et l'égalité des chances font partie intégrante de la culture de la SAQ comme société d'État et employeur important au Québec. La SAQ vise à offrir des milieux de travail inclusifs, représentatifs de la société québécoise et exempts de discrimination. Son approche repose sur le respect de ses obligations légales et sur des pratiques encadrant le recrutement, la gestion des talents et la rémunération. La SAQ recueille des données sur la diversité par un processus d'auto-identification volontaire afin de suivre l'évolution de la représentation des groupes visés. Elle assure également le suivi de l'équité salariale au moyen de mécanismes formels et d'exercices périodiques, conformément aux lois québécoises, afin de maintenir des pratiques de rémunération équitables et fondées sur des critères objectifs.
--	---

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Afin d'obtenir un portrait fidèle de la composition de son personnel, et conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics</i> (LAÉE), la SAQ doit recueillir, par un processus d'auto-identification volontaire, des données sur la représentation des groupes suivants : les femmes, les personnes autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis du Canada), les personnes faisant partie des minorités visibles (personnes non blanches et non autochtones), les personnes issues des minorités ethniques (dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui ne sont ni autochtones ni membres d'une minorité visible), ainsi que les personnes handicapées, telles que définies dans la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>. Voici la répartition des individus au sein de l'organisation : Comité de direction – 10 membres - 5 femmes (50 %) - 0 personne de moins de 30 ans (0 %) - 4 personnes de 30 à 50 ans (40 %) - 6 personnes de plus de 50 ans (60 %) - 0 personne issue de la diversité (0 %) Cadres dans l'entreprise – 563 employé(e)s - 260 femmes (46 %) - 16 personnes de moins de 30 ans (3 %) - 408 personnes de 30 à 50 ans (72 %) - 139 personnes de plus de 50 ans (25 %) - 53 personnes issues de la diversité (9 %) Personnel de bureau – 616 employé(e)s - 332 femmes (54 %) - 35 personnes de moins de 30 ans (6 %) - 365 personnes de 30 à 50 ans (59 %) - 216 personnes de plus de 50 ans (35 %) - 100 personnes issues de la diversité (16 %) Personnel de la chaîne d'approvisionnement – 908 employé(e)s - 53 femmes (6 %) - 111 personnes de moins de 30 ans (12 %) - 547 personnes de 30 à 50 ans (60 %) - 250 personnes de plus de 50 ans (28 %) - 163 personnes issues de la diversité (18 %) Personnel du réseau des ventes – 4 622 employé(e)s - 2 375 femmes (51 %) - 1 371 personnes de moins de 30 ans (30 %) - 1 722 personnes de 30 à 50 ans (37 %) - 1 529 personnes de plus de 50 ans (33 %) - 468 personnes issues de la diversité (10 %) Pour connaître les informations disponibles relatives à la diversité des membres du conseil d'administration de la SAQ, consulter la section Gouvernance à la page 95 Motif d'omission : contraintes de confidentialité Les membres du conseil d'administration de la SAQ sont des administrateurs et administratrices indépendant(e)s nommé(e)s par le gouvernement du Québec. La SAQ ne conserve pas d'informations personnelles à leur sujet si elles ne sont pas nécessaires à l'exécution de leur mandat. Afin de respecter la vie privée et les obligations en matière de protection des renseignements personnels, la SAQ publie uniquement les informations exigées par la <i>Loi sur la gouvernance des sociétés d'État</i> (LGSE).
---	--

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	La SAQ assure un traitement équitable de l'ensemble de son personnel et applique des pratiques de rémunération exemptes de toute discrimination fondée sur le sexe. À ce titre, la SAQ procède régulièrement à des exercices d'équité salariale conformément à la <i>Loi sur l'équité salariale du Québec</i>. Ces exercices visent à comparer les catégories d'emplois à prédominance féminine et masculine afin de s'assurer qu'elles bénéficient d'une rémunération équivalente pour un travail de valeur comparable. Par ailleurs, les règles entourant la détermination des salaires à l'embauche ainsi que la progression salariale sont clairement établies. Pour les employé(e)s syndiqué(e)s, ces règles sont prévues aux conventions collectives et reposent principalement sur des critères objectifs tels que l'ancienneté. Pour les cadres et le personnel non syndiqué, elles sont définies dans la politique de rémunération de la SAQ et tiennent compte de facteurs tels que les responsabilités du poste, l'expérience, les compétences et la performance. Motif d'omission : contrainte de confidentialité La SAQ ne divulgue pas le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes, puisque cet indicateur, présenté de façon agrégée, ne tient pas adéquatement compte des facteurs déterminants de la rémunération tels que l'ancienneté, l'expérience, les compétences ainsi que les règles prévues aux conventions collectives et aux politiques internes. Dans ce contexte, la SAQ privilégie le respect du cadre légal applicable en matière d'équité salariale et des mécanismes structurés qu'elle applique pour assurer une rémunération équitable.
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ accorde une grande importance à la prévention et à la gestion de la discrimination, du harcèlement et de la violence en milieu de travail. Elle vise à offrir à tout le personnel un environnement de travail sain, sécuritaire, respectueux et inclusif. Pour y parvenir, la SAQ s'appuie sur des politiques et des mécanismes internes qui encadrent le traitement des situations signalées. Plusieurs canaux confidentiels sont offerts afin de permettre au personnel de déposer une plainte ou de signaler une situation préoccupante. Les cas sont traités de façon confidentielle et rigoureuse, selon les procédures établies. La SAQ continue d'améliorer ses mécanismes de suivi afin de mieux comprendre les situations signalées et de renforcer ses actions de prévention, de sensibilisation et d'amélioration continue à l'échelle de l'organisation.
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Motif d'omission : information non disponible Compte tenu de la diversité des canaux permettant de déposer une plainte, la SAQ ne dispose pas pour l'instant d'un système centralisé permettant de recenser l'ensemble des cas de discrimination. Cette situation limite sa capacité de fournir un décompte précis pour l'exercice 2025-2026. La SAQ souhaite toutefois améliorer la structure de suivi et de compilation des cas de harcèlement discriminatoire afin d'obtenir une vision plus globale et intégrée de la situation.
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ reconnaît la liberté syndicale et le droit à la négociation collective comme des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses, tant au sein de son organisation que dans sa chaîne d'approvisionnement. Elle vise à maintenir des relations de travail responsables et respectueuses des lois en vigueur. Dans ses relations avec les fournisseurs, la SAQ précise ses attentes par l'entremise de son Code de conduite des fournisseurs, qui exige le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, conformément aux lois des pays où ils exercent leurs activités.

407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	À l'heure actuelle, la SAQ ne dispose pas d'un mécanisme permettant d'identifier ou de suivre spécifiquement les opérations ou les fournisseurs pour lesquels ces droits pourraient être menacés. Toutefois, ces principes sont intégrés dans nos attentes formelles envers les fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs de la SAQ exige explicitement que les entreprises avec lesquelles nous faisons affaire reconnaissent et respectent la liberté d'association, le droit de se syndiquer et le droit à la négociation collective, conformément aux lois applicables dans les pays où elles exercent leurs activités. Ce Code constitue un engagement clair visant à promouvoir des pratiques de travail responsables et à protéger les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Motif d'omission : information non disponible La SAQ ne compile pas actuellement de données permettant d'identifier les fournisseurs chez qui la liberté syndicale et le droit à la négociation collective pourraient être menacés. Aucun système de suivi spécifique n'est en place pour documenter cet enjeu.
GRI 408 : Travail des enfants 2017 GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2017	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	Le travail forcé et le travail des enfants font l'objet d'une démarche structurée de diligence raisonnable, conforme aux lois canadiennes et aux normes internationales en matière de droits de la personne. Cette démarche, présentée dans un rapport annuel public, permet d'identifier les zones et les secteurs de la chaîne d'approvisionnement à risque, ainsi que les mesures à prendre en cas de problème. Lorsqu'une situation est signalée, la SAQ privilégie le dialogue et la collaboration afin de corriger les pratiques, tout en se réservant le droit de revoir ses relations d'affaires si nécessaire. La SAQ reconnaît les limites actuelles de ses outils de suivi et poursuit l'amélioration progressive de ses pratiques afin de mieux prévenir, détecter et gérer les situations à risque, en collaboration avec ses partenaires.
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants et 409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Consulter le Rapport 2025-2026 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants de la SAQ et sa procédure de traitement des allégations d'irrégularités en la matière respectivement présentés dans les sections Publication et Documents disponibles de SAQ.COM Motif d'omission : information non disponible Les données actuellement disponibles ne permettent que d'identifier de manière suffisamment précise des régions géographiques spécifiques présentant un risque important de travail forcé ou de travail des enfants et où se situent certains de nos fournisseurs. De plus, les informations recueillies ne distinguent pas les travailleurs et travailleuses mineur(e)s potentiellement exposé(e)s à des travaux dangereux pour eux et elles au sens strict des normes internationales. La SAQ n'effectue pas d'évaluation sur site des fournisseurs. Elle intervient toutefois lorsqu'une situation problématique est soulevée ou avérée, notamment en demandant des correctifs ou en réévaluant sa relation d'affaires avec le fournisseur fautif lorsque jugé nécessaire. Par ailleurs, tout engagée qu'elle soit en matière de droits des travailleurs et travailleuses, la SAQ ne divulgue pas l'identité de ses fournisseurs susceptibles de présenter des enjeux à ce chapitre, puisqu'elle privilégie une approche axée sur le dialogue, la collaboration et l'amélioration continue des pratiques plutôt que sur la mise en cause publique de ses partenaires commerciaux(ciales).

GRI 413 : Communautés locales 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ reconnaît que l'alcool n'est pas un produit banal. Ainsi, elle renforce son rôle de détaillante responsable pour répondre aux préoccupations de ses clientèles liées à leur consommation d'alcool et maintient un dialogue structuré avec les parties prenantes concernées. La SAQ ajuste continuellement ses pratiques et ses politiques afin de répondre aux attentes de la société et de maintenir un équilibre entre l'accessibilité des produits alcooliques, la protection du public et le respect des communautés.
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels, sur les communautés locales	Contexte d'utilisation de l'élément d'information 413-2 par la SAQ L'élément d'information 413-2 porte sur les impacts territoriaux ou opérationnels d'une entreprise sur les communautés locales. La SAQ en propose toutefois une interprétation adaptée afin de rendre compte de la manière dont elle assume ses responsabilités liées à la commercialisation de ses produits. Étant donné que l'alcool n'est pas un produit banal, cet élément d'information sert à présenter les mesures mises en place par la SAQ en matière de commercialisation responsable. Mesures d'atténuation intégrées aux pratiques commerciales Parce que l'alcool n'est pas un produit comme les autres, la responsabilité est au cœur de l'identité de la SAQ. Depuis 1989, elle collabore avec Éduc'alcool, pour qui elle perçoit et verse une contribution financière importante afin de soutenir des campagnes destinées à promouvoir une consommation d'alcool éclairée, modérée et socialement responsable. La SAQ demeure attentive aux préoccupations des Québécois et des Québécoises quant aux conséquences possibles de la consommation d'alcool sur leur santé et s'assure de le refléter dans ses pratiques commerciales. La SAQ propose également des produits alternatifs, notamment : - des produits faibles ou légers en alcool; et - des petits formats. Elle propose aussi des contenus qui encouragent la découverte de produits plus légers et l'alternance entre les boissons alcoolisées et les produits faibles en alcool. Elle s'assure aussi de positionner Éduc'alcool dans l'ensemble de ses contenus marketing. L'organisation poursuit un dialogue structuré avec divers et diverses partenaires externes afin de mieux comprendre les attentes sociales, de s'assurer que ses pratiques demeurent adaptées et d'ajuster ses approches en fonction de l'évolution des préoccupations de ses clientèles. Pour connaître les mesures d'atténuation intégrées aux pratiques commerciales de la SAQ, consulter la section Éthique de vente dans SAQ.COM
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	La SAQ reconnaît que les principaux risques sociaux associés aux produits alcooliques qu'elle met en marché se situent en amont de sa chaîne de valeur. Elle encourage des pratiques responsables en matière de conditions de travail, de respect des droits humains et de relations avec les communautés locales. Son approche repose sur l'intégration d'attentes sociétales dans ses relations d'affaires, notamment à travers ses engagements politiques, son Code de conduite des fournisseurs et ses démarches de diligence raisonnable ciblant les enjeux les plus à risque, dont le travail forcé et le travail des enfants.
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Motif d'omission : information non disponible La grille utilisée pour la sélection de nouveaux produits alcooliques par la SAQ ne comporte pas de critères sociaux spécifiques, même si elle tient compte de certaines certifications de pratiques responsables pouvant inclure des dimensions sociales. Il n'est pas possible pour l'instant de produire l'information demandée.

414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Les risques sociaux sont particulièrement présents dans les secteurs agricole et viticole, où les conditions de travail peuvent être difficiles et où la dépendance à une main-d'œuvre saisonnière et l'utilisation croissante d'entreprises de placement peuvent accroître la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses. Des cas de violation des droits humains ont été signalés dans certains vignobles au cours des dernières années, y compris dans des pays généralement considérés comme à faible risque selon divers indices de vulnérabilité. Toutefois, nous n'avons pu identifier aucun de nos fournisseurs directement impliqué dans ces cas. Les risques sociaux ne se limitent pas à l'exploitation. Ils peuvent également se manifester par des pratiques de gestion du travail et des conditions d'emploi qui ne respectent pas pleinement les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses, notamment en matière d'équité, de protection contre les discriminations, de gouvernance des relations de travail et de respect des libertés syndicales. Ces enjeux sont susceptibles de varier selon les contextes réglementaires et socioéconomiques des pays producteurs. Santé et sécurité au travail Les conditions climatiques auxquelles est exposée la main-d'œuvre agricole constituent un enjeu important. L'intensification des vagues de chaleur, exacerbée par les changements climatiques, augmente les risques de stress thermique, de déshydratation chronique et d'autres problèmes de santé. Des études récentes mettent en lumière les conséquences graves associées au manque d'eau potable, aux journées prolongées et à l'absence d'ombre dans les champs. Au-delà de la prévention des accidents, les enjeux de santé et de sécurité au travail recouvrent également la mise en place de conditions de travail adéquates et protectrices, incluant l'accès à des mesures de prévention appropriées, le développement des compétences, la capacité d'intervenir adéquatement en cas d'incident ainsi que l'instauration d'un milieu de travail sécuritaire, respectueux et exempt de discrimination. Relations avec les communautés locales Les activités viticoles peuvent également générer des impacts sociaux sur les communautés locales, notamment en matière de bruit, de circulation, d'utilisation du territoire ou de perturbations liées aux activités agricoles et aux infrastructures. Le maintien de relations harmonieuses avec les communautés est un élément important de la performance sociale globale des entreprises du secteur. Motif d'omission : information non disponible À ce stade, la SAQ ne dispose pas des données quantitatives nécessaires pour indiquer le nombre ou le pourcentage de ses fournisseurs évalués selon leurs impacts sociaux. Les systèmes actuels de suivi et de collecte d'information ne permettent pas encore de compiler de manière exhaustive ces indicateurs pour l'ensemble des fournisseurs des produits alcooliques mis sur le marché.
---	---

Chemin des produits vendus à la SAQ



Production

Activités agricoles

(raisins, céréales, pommes, miel, canne à sucre, etc.) et intrants agricoles

Extraction des matières premières
(sable, bois, pétrole, bauxite, liège, etc.)

IV IP IE E3

Parties prenantes

- Agriculteurs
- Producteurs
- Associations sectorielles
- Entreprise d'extraction de matières premières



IV E3



Transformation

Transformation du produit
(élevage, assemblage, brassage, fermentation, distillation, maturation, etc.)

Fabrication des contenants et emballages

IV IP IE E3

Parties prenantes

- Producteurs de boissons alcooliques
- Producteurs locaux
- Associations sectorielles
- Producteurs de contenants et emballages



IV E3

5 900 fournisseurs répartis dans 77 pays



Conditionnement

Conditionnement et emballage des produits
(mise en bouteille, étiquetage, emballage)

IV IP IE E3

Parties prenantes

- Embouteilleurs
- Producteurs



IV IE E3

Près de 38 000 produits en provenance des 4 coins du globe



IP IE

Parties prenantes

- Ministre des Finances
- Gouvernements
- Population québécoise
- Médias
- Organisations en santé publique



Approvisionnement

Appel d'offres par la SAQ
(plages d'évaluation et sélection des offres)

Gestion de la qualité des produits acceptés

IV IP IE E1 E2 E3

Parties prenantes

- Personnel de la SAQ
- Syndicats
- Agences de représentation ou fournisseurs
- Association d'agences de représentation
- Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)
- Corps policiers

Parties prenantes

- Fournisseurs de transport (terrestre, maritime et ferrovière)
- Port de Montréal
- Douanes



Entreposage et distribution

Entreposage
(Centres de distribution)

Distribution
(vers nos succursales et nos partenaires)

IV IP IE E1 E2 E3

Parties prenantes

- Personnel de la SAQ
- Syndicats
- Fournisseurs de transport



IV IE E1 E3

4,070 G\$ de ventes
6 719 employés
401 succursales
460 Agences SAQ
57 Zones SAQ



Commercialisation

Vente aux clientèles de la SAQ

Mise en valeur du produit et personnalisation

IV IP IE E1 E2 E3

Parties prenantes

- Personnel de la SAQ
- Syndicats
- Clientèles
- Titulaires de permis
- Agences SAQ
- Agences de représentation
- Distributeurs autorisés
- Municipalités
- Bailleurs



IV E3

Près de 18,8 M de caisses expédiées dans nos points de vente



Utilisation et fin de vie

Consommation

Récupération
(consigne et collecte sélective)

Tri et conditionnement

Recyclage ou élimination

IV IP IE E3

Parties prenantes

- Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB)
- Éco Entreprises Québec
- Entreprises en gestion de matières résiduelles
- Municipalités



IV E3

IV Impact sur l'environnement

IP Impact sur les personnes

IE Impact sur l'économie

E1 Émissions de GES de champ 1

E2 Émissions de GES de champ 2

E3 Émissions de GES de champ 3

Responsable de la publication

Marie-Hélène Lagacé

Gestion de la publication**Rédaction des sections****Revue des activités et Tendances**

Geneviève Ferron

Rédaction de la section Finances

Carol-Anne Ethier-Danis

Virginie Geoffrion

Julie Lalonde

Julie Lapointe

Valérie Migneault-Khoury

Jessyca Ouellet-Girard

François Renaud

Rédaction de la section Gouvernance

Daniel Collette

Rédaction de la section RSE

Geneviève Ferron

Maxime Rivet

Révision

Monique Thouin

Conception et design graphique

CG3 inc.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

IISBN: 978-2-555-03763-2 (version imprimée)

ISBN: 978-2-555-03764-9 (version PDF)

ISSN: 0845-44594-5

Pour consulter la version électronique de ce Rapport,
visiter la section À propos dans SAQ.COM

